

# L'essentiel 1999



Merlin Gerin

Modicon

Square D

Telemecanique



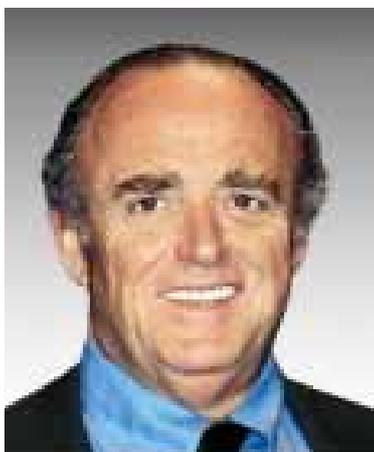
# Schneider Electric est au service de ses clients

dans **130** pays avec  
plus de **150** usines,  
**150** centres de services,  
**9 000** points de vente.

Ses **67 500** collaborateurs  
ont réalisé un chiffre d'affaires  
de **8,4** milliards d'euros,  
dont **82 %** hors de France,  
dans la distribution électrique  
et les automatismes industriels,  
dégageant un résultat net  
de **481** millions d'euros,  
soit **18 %** de progression.  
**5,3 %** du chiffre d'affaires  
est consacré à la recherche  
et au développement.

# “Pour grandir, nous allons repousser les frontières de nos métiers”

## Schneider Electric est engagée dans une stratégie de croissance accélérée. Pourquoi cette démarche, et où en est-on aujourd'hui ?



Nous nous sommes en effet fixé un vrai challenge : croître plus et plus vite que nous ne l'avions fait ces dernières années. C'est une ambition réaliste. Notre position sur le marché est un atout considérable. En effet, grâce à ses 4 marques spécialistes Merlin Gerin, Modicon, Square D et Telemecanique, Schneider Electric est le spécialiste mondial dans les métiers de la distribution électrique et des automatismes industriels. Etant exclusivement centrés sur ces métiers, nous sommes plus proches de nos clients, nous consacrons plus de ressources à ces métiers que les grands conglomérats. Etant un groupe réellement mondial, nous sommes capables de relever les challenges de la globalisation que des spécialistes nationaux ne peuvent pas affronter efficacement. Cette position unique doit nous permettre d'être plus offensifs, plus conquérants, d'augmenter ainsi rapidement notre taille en accélérant notre croissance.

Depuis plusieurs mois, je constate que cette dynamique est bel et bien enclenchée. Elle s'appuie sur les fondamentaux qui permettent une croissance rentable et durable. Dans le cadre du programme Schneider 2000+, nous sommes en avance sur nos objectifs de réduction de coûts de structure et d'amélioration de notre marge opérationnelle.

Nous savons aujourd'hui développer nos produits deux fois plus vite qu'il y a trois ans. Enfin, chacun chez Schneider Electric a su s'approprier un comportement résolument orienté vers le client. Le client est en effet et sera de plus en plus au centre des décisions, des stratégies, des processus de l'entreprise.

## Schneider 2000+ est-il une nouvelle étape pour Schneider Electric ?

Je dirais qu'il s'agit pour l'essentiel d'une intensification et d'une accélération dans la continuité du programme Schneider 2000. Schneider 2000+ est construit autour de deux impératifs : la croissance et la réduction des coûts. Pour ma part, je suis convaincu que la mise en œuvre de ces deux objectifs dépend largement de l'évolution des comportements des collaborateurs de Schneider Electric. Par comportement, j'entends notamment l'esprit d'initiative, la prise de risque, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité, que nous nous sommes engagés à favoriser et à développer chez l'ensemble de nos salariés.

Mais pour mesurer nos progrès, nous suivons également de très près un certain nombre d'indicateurs objectifs : à quelle vitesse développons-nous nos innovations, quel est le degré de satisfaction de nos clients, celui de notre personnel, où en est notre internationalisation ?

**A propos de la croissance,  
vous évoquez de nouvelles frontières à repousser.  
De quelles frontières s'agit-il ?**

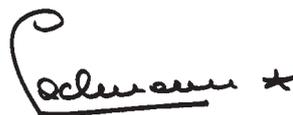
D'abord de nos frontières géographiques. Dans certains pays, il existe encore un fort potentiel de croissance de nos parts de marché, que nous devons exploiter. La deuxième frontière, c'est celle de notre offre, de nos spécialités. Avec les acquisitions déjà réalisées et celles à venir dans d'autres domaines complémentaires à nos métiers traditionnels, nous sommes en train d'enrichir et d'élargir la famille de produits et de services que nous proposons à nos clients. Nous devons également nous pencher sur le potentiel que représentent les nouvelles technologies de l'information et des communications dans le bâtiment intelligent, le résidentiel et les nouvelles usines automatisées. Par ailleurs, la dérégulation des marchés de l'électricité ouvre des opportunités un peu partout dans le monde. A nous de réagir en proposant des applications innovantes. Il reste à évoquer une troisième et dernière frontière : celle qui concerne nos partenaires traditionnels – distributeurs, tableautiers, artisans, constructeurs de machines – qui sont pour nous de véritables alliés stratégiques. A cet égard, les multiples opportunités qu'offrent le e-business, e-commerce, e-maintenance, e-support technique tant pour nos clients et partenaires que pour l'efficacité et la rapidité de nos processus internes, représentent une formidable opportunité.

**Vous avez dit à plusieurs reprises que le e-business  
est une priorité stratégique pour Schneider Electric.  
Comment allez-vous en faire un atout concurrentiel ?**

Nous avons énormément d'atouts pour faire du e-business un accélérateur de notre programme Schneider 2000+ : une infrastructure technique très développée, une connaissance intime de nos clients et de leurs besoins, une relation forte avec nos distributeurs et une gamme de produits de plus en plus communicants. La création d'une division e-business en parallèle des autres divisions opérationnelles de Schneider Electric nous dote d'une structure souple, réactive et entrepreneuriale qui nous permettra, dès l'année 2000, d'en tirer des bénéfices importants en matière de réduction de coûts, de vitesse et surtout de croissance.

**Quelle est l'ambition de Schneider Electric  
pour les années qui viennent ?**

Notre démarche est pragmatique. Avec Schneider 2000+, nous nous sommes fixé des objectifs précis pour fin 2001, autour desquels nos équipes se sont fortement mobilisées. Notre croissance rentable est en route. A plus long terme ? Notre ambition est simple. Elle tient en une formule : aujourd'hui, nous comptons parmi les leaders mondiaux. Demain, nous serons le spécialiste mondial et le leader dans chacune de nos spécialités de la distribution électrique et des automatismes industriels. Ce faisant, nous créerons régulièrement et sur le long terme plus de richesses pour nos actionnaires, nos clients, nos collaborateurs.



Henri Lachmann  
Président-Directeur Général

# Gouvernement d'entreprise

## Conseil d'Administration

**Didier Pineau-Valencienne**, 69 ans  
*Président d'Honneur Administrateur*

**Henri Lachmann**, 61 ans  
*Président-Directeur Général*

**Jean-Paul Jacamon**, 52 ans  
*Vice-Président Directeur Général*

**Claude Bébéar**, 64 ans  
*Président du Directoire d'Axa*

**Daniel Bouton**, 50 ans  
*Président-Directeur Général  
de la Société Générale*

**Jean-René Fourtou\***, 60 ans  
*Vice-Président Directeur Général  
du Directoire d'Aventis.*

**Michel François-Poncet**, 65 ans  
*Président du Conseil de Surveillance  
de Paribas*

**Hans Friderichs\***, 68 ans  
*Administrateur de sociétés*

**Jean Gandois\***, 69 ans  
*Vice-Président du Conseil de Surveillance  
de Suez Lyonnaise des Eaux*

**James F. Hardymon\***, 65 ans  
*Administrateur d'Air Products & Chemicals, Inc.*

**Henri Hottinguer\***, 65 ans  
*Associé Gérant de Hottinguer & Cie Zurich*

**Robert Jeanteur**, 68 ans  
*Administrateur de sociétés*

**Gérard de La Martinière**, 56 ans  
*Directeur Général Finance,  
Contrôle et Stratégie du Groupe Axa*

**David de Pury\***, 56 ans  
*Président de de Pury Pictet Turrettini & Cie SA*

**James Ross\***, 61 ans  
*Président de The National Grid Group*

**Amaury-Daniel de Seze**, 53 ans  
*Membre du Directoire de Paribas*

**Piero Sierra\***, 65 ans  
*Conseiller d'Administration des sociétés  
internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan)*

Secrétaire du Conseil  
Philippe Bougon

## Les Commissaires aux comptes

### Commissaires titulaires

Barbier Frinault & Autres / Arthur Andersen  
Befec-Price Waterhouse

### Commissaires suppléants

Jean de Gaulle  
Dominique Paul

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

## L'activité et le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 1999.

Le taux de participation des Administrateurs à ses réunions a été de 89 %.

Sur les dix-sept membres du Conseil, huit Administrateurs sont indépendants au sens du rapport Viénot, dont cinq étrangers.

Conformément à la recommandation fondamentale du rapport Viénot de 1995, le Conseil d'Administration examine régulièrement son organisation, sa composition et son fonctionnement.

## Les Comités

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein deux Comités d'étude : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations et de Nominations.

**Le Comité d'Audit**, présidé par David de Pury, examine les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil, procède à un examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et de l'audit interne, ainsi que de toute question qui contribue à la fiabilité ou à l'exactitude des comptes.

Le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice. Le taux de participation de ses membres a été de 87 %.

**Le Comité de Rémunérations et de Nominations**, présidé par Claude Bébéar, est informé de la politique salariale de Schneider Electric, notamment celle menée à l'égard des dirigeants, examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salarié décidés par le Conseil. Par ailleurs, il fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération des mandataires sociaux, les nominations d'Administrateurs et de membres des Comités.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice. Le taux de participation de ses membres a été de 90 %.

## Evolution de la composition du Conseil d'Administration en 2000

Il est proposé à l'Assemblée Générale annuelle de procéder à un renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

En effet, à l'occasion de cette assemblée, Jean Gandois et Robert Jeanteur ont souhaité ne pas demander le renouvellement de leur mandat qui arrive à échéance. Henri Hottinguer et Amaury-Daniel de Seze ont choisi de démissionner.

Le Conseil d'Administration tient à souligner toute la reconnaissance que Schneider Electric doit à ces quatre personnalités qui l'ont accompagnée durant ces dernières années, notamment au cours de moments importants dans son développement et sa stratégie.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée la désignation de deux nouveaux Administrateurs : Thierry Breton, Président-Directeur Général de Thomson multimedia, et un représentant des actionnaires salariés, Alain Burq, Président du Conseil de Surveillance de Schneider Actionnariat, ainsi que le renouvellement du mandat de Michel François-Poncet et Gérard de La Martinière.

Si l'Assemblée approuve ces propositions, le Conseil sera alors composé de quinze membres, dont sept Administrateurs indépendants.

# Gouvernement d'entreprise

## Equipe dirigeante

### Fonctions centrales

**René Gringelli**  
*Stratégie Industrielle*

**Denis Lagrange**  
*Développement  
Stratégie Europe*

**Bernard Lancian**  
*Développement  
Commercial*

**Guy de Place**  
*Stratégie et Marketing*

**Claude Ricaud**  
*Scientifique  
et Technique*

**Marvin Russell**  
*Qualité*

**Juan Pedro Salazar**  
*Juridique*

**Jean-Pascal Tricoire**  
*Schneider 2000+*

**Jean-Marie Trollé**  
*Achats*

**Daniel Victoir**  
*Systèmes d'Information*

### Responsabilités géographiques

**Pierre-Yves Ansiau**  
*Iles Britanniques*

**Michel Bartenieff**  
*Asie du Sud-Est*

**Dominique Bellot**  
*Allemagne*

**Jacques Billiard**  
*Afrique et Moyen-Orient  
Corée - Japon*

**Greg Brown**  
*Mexique  
Amérique du Sud  
Région Nord et Caraïbe*

**Harry Hellawell**  
*Grande Chine*

**Rune Johansson**  
*Europe Centrale  
et Orientale - CEI*

**Guy Lemarchand**  
*Benelux - Suisse -  
Autriche*

**René Orlandi**  
*Amérique du Sud  
Brésil*

**Luc Oursel**  
*Italie*

**Xavier Robineau-Bourgneuf**  
*Amérique du Sud  
Région Australe*

**Ramon Royo**  
*Péninsule Ibérique*

**Pierre Tabary**  
*Pacifique*

**Paul Tribolet**  
*Pays Nordiques*

### Activités stratégiques

**Jean-Pierre Chardon**  
*Basse Tension*

**Joël Karecki**  
*Contrôle Industriel*

**Jean Kieffer**  
*Moyenne Tension*

**Alain Marbach**  
*Automates programmables*

**Eric Pilaud**  
*E-business*

### Filiales

**Morten Ahlström**  
*Lexel*

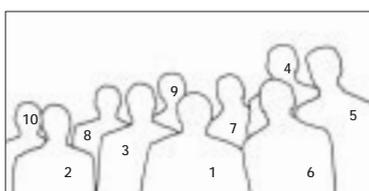
**Jean-Marie Bastin**  
*Sarel - Himel*

**Jean-Claude Leblond**  
*Schneider Electric  
High Voltage*



## Comité exécutif

1. **Henri Lachmann**  
*Président-  
Directeur Général*
2. **Jean-Paul Jacamon**  
*Vice-Président  
Directeur Général*
3. **Jean-Louis Andreu**  
*Directeur Général  
Division Internationale*
4. **Antoine Giscard d'Estaing**  
*Directeur  
Finances-Contrôle*
5. **Jean-Claude Perrin**  
*Directeur des Filiales*
6. **Jean-François Pilliard**  
*Directeur  
Ressources Humaines  
et Communication*
7. **Chris Richardson**  
*Directeur Général  
Division  
Amérique du Nord*
8. **Jean-Paul Saas**  
*Directeur  
Activités et Technologies*
9. **Marcel Torrents**  
*Directeur Général  
Division France*
10. **Christian Wiest**  
*Directeur Général  
Division Europe*





# Sommaire



## 10 La croissance, une absolue priorité

12 La croissance interne

13 La croissance externe



## 14 Le client au centre de l'entreprise

16 Les clients prennent la parole

17 Le Net au service des clients



## 18 Une culture plus entrepreneuriale

20 Préparer les ressources humaines de demain

## 22 Des efforts conjugués pour une meilleure rentabilité

26 Schneider Electric et ses actionnaires

## 28 Les métiers de Schneider Electric

30 Deux métiers, cinq activités, quatre marques spécialistes

32 L'innovation au service de la croissance



## 36 Une présence mondiale

36 Quelques sites industriels

40 Quelques références en distribution électrique et automatismes industriels



## Schneider Electric interactif

Schneider Electric en temps réel

Tout savoir sur Schneider Electric

Pour en savoir plus  
[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)



# La croissance : une absolue priorité



Jean-Paul Jacamon  
Vice-Président  
Directeur Général

“

*En se fixant des objectifs de croissance ambitieux, Schneider Electric s'est aussi donnée les moyens de les atteindre. En restructurant son activité automates programmables, en poursuivant à un rythme soutenu le déploiement de sa démarche "e-business", en acquérant, avec Lexel, une position forte dans l'ultraterminal, en accélérant son cycle de développement des produits, l'entreprise a renforcé et consolidé sa présence sur le marché et auprès de ses clients.*”

*Au sein de Schneider Electric, l'année 1999 a été consacrée, dans le cadre du programme Schneider 2000+, à l'établissement et au renforcement des bases d'une croissance durable et rentable. L'accélération de la réduction des coûts a permis de dégager les ressources indispensables à une stratégie de croissance ambitieuse, mais aussi de rendre les processus internes plus légers et plus réactifs.*

## Le e-business, la solution au "business to business"

Schneider Electric a su se doter, sans effets d'annonce, de l'infrastructure standardisée et extensible nécessaire pour supporter le développement rapide du e-business. Avec 150 sites Intranet, 60 sites Internet et des milliers de clients et de distributeurs accédant à des sites Extranet dédiés, les signes tangibles de cette profonde

mutation, qui va progressivement concerner toutes les activités de Schneider Electric, se multiplient. L'entreprise propose désormais un catalogue électronique mondial, actualisé en permanence, qui offre une large palette d'informations et de services : spécifications, promotions,ancements, support technique, e-services.

## Le mariage des automates programmables et du Web

Après la réalisation d'un important programme de restructuration, l'activité automates programmables a pu repartir dans une dynamique de conquête, en se positionnant en leader du "Web Automation". Avec le concept "Transparent Factory™", les clients disposent désormais, dans leurs installations automatisées, des immenses possibilités offertes par les outils et la connexion Internet : mise au point à distance d'une ligne automatisée de fabrication, maintenance ou suivi des opérations. Cette fonction va être progressivement intégrée dans l'ensemble des composants intelligents d'automatismes industriels.

## Un pas stratégique vers l'ultraterminal

Lexel, le groupe scandinave acquis en juin 1999, fait de Schneider Electric un acteur majeur dans le domaine de l'ultraterminal et renforce ainsi sa position de leader mondial de la distribution électrique basse tension. Ainsi, Schneider Electric est particulièrement bien placée pour profiter des fantastiques évolutions technologiques qui apparaissent dans le bâtiment, avec notamment la croissance rapide des réseaux Voix-Données-Images (VDI) liée aux multiples usages d'Internet.

## L'innovation, toujours plus vite

Grâce aux progrès réalisés dans ses processus de développement de produits, Schneider Electric est désormais en mesure de renouveler ses gammes de produits à un rythme soutenu. L'année 1999 a notamment été marquée par le lancement du nouveau Masterpact commun aux marchés américain et européen. De nouveaux tableaux électriques, des disjoncteurs modulaires, des relais de protection moyenne tension, ont également été mis sur le marché, en Europe et en Amérique du Nord, cette année. Dans le domaine des automatismes industriels, Schneider Electric a lancé de nouveaux logiciels d'automates programmables, des écrans de dialogue, des variateurs de vitesse. En 2000, ce sont au total douze familles de produits, représentant 20 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric qui seront ainsi renouvelées.

Par ailleurs, la politique de grands comptes stratégiques a été activement poursuivie, avec la mise en place de partenariats avec vingt grands clients internationaux supplémentaires.

Toutes ces actions, qui font une large place aux nouvelles technologies, associées à une poursuite du développement dans les services et à l'expansion géographique, vont permettre à Schneider Electric de repousser chaque jour un peu plus ses frontières et d'assurer, au cours des prochaines années, une croissance soutenue de ses activités.

## *Schneider Electric devient membre du World Wide Web Consortium*

Schneider Electric fait partie depuis le 15 mars 2000 du World Wide Web Consortium (W3C). Cette participation est une étape importante dans sa stratégie d'utilisation du Web dans ses deux métiers que sont la distribution électrique et les automatismes industriels. Elle facilitera le développement des standards indispensables aux nouveaux services et applications du Web Automation.

Le World Wide Web Consortium est né de la volonté de pleinement déployer le Web en créant des protocoles communs pour assurer son développement et promouvoir son inter-opérabilité. C'est une association internationale dirigée conjointement par le MIT (Massachusetts Institute of Technology) aux Etats-Unis, l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et Automatique) en France et l'université de Keio au Japon. Parmi ses membres : des entreprises privées, des acteurs de l'industrie informatique et des laboratoires de recherche internationaux.

# La croissance interne



Jean-Louis Andreu  
Directeur Général  
Division Internationale

“

*Depuis une dizaine d'années, de nombreux pays d'Asie, d'Amérique du Sud ou encore du Moyen-Orient ont ouvert leur économie et leur croissance a pris un nouvel élan. En bonne position pour accompagner ce développement, Schneider Electric recueille aujourd'hui les fruits d'une démarche de proximité, construite avec un réseau de distributeurs locaux. En 1999, les conséquences de la crise sud-américaine et des difficultés de l'économie turque ont été largement compensées par la reprise en Asie du Sud-Est et par la poursuite d'une croissance forte en Chine Continentale.* ”

La croissance interne passe notamment par la rénovation permanente de l'offre de produits. Schneider Electric a, ces dernières années, maintenu son effort de développement technique à plus de 5 % de son chiffre d'affaires. Cet effort a été largement consacré à la mise au point de nouveaux produits dans les métiers de la distribution électrique et des automatismes industriels.



Par ailleurs, alors que ses clients sont de plus en plus à la recherche, non seulement de produits, mais de solutions complètes issues d'un même fournisseur, Schneider Electric a entrepris de réorganiser le marketing de son offre dans une logique de type solutions/marché. Cette approche, déjà appliquée à l'échelle de l'entreprise pour le marché du bâtiment, représente un facteur de croissance très important.

La croissance interne a également été soutenue à l'International. En Chine, la progression a été très forte, avec un chiffre d'affaires multiplié par 4 en 5 ans. Avec sept sites de production et un effectif de 2 300 personnes, l'activité de Schneider Electric dans ce pays est aujourd'hui rentable.

# La croissance externe



Jean-Claude Perrin  
Directeur des Filiales

“ Avec l’acquisition de Lexel, Schneider Electric est devenue le numéro 2 de la distribution électrique ultraterminale en Europe et s’est ouvert des perspectives dans le domaine très prometteur des équipements Voix-Données-Images. Lexel est présent sur tout le pourtour de la Baltique mais aussi aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en France. Avec cette opération et avec d’autres rachats réalisés en 1999 en Argentine et au Brésil, Schneider Electric qui possédait déjà des activités dans l’ultraterminal en Espagne, en Suisse et en Italie, a jeté les bases d’une future couverture internationale de ce marché. ”

En 1999, Schneider Electric a poursuivi sa politique d’acquisition, avec notamment le rachat de Lexel et de deux sociétés spécialisées dans l’ultraterminal, leaders sur leur marché, Plasnavi en Argentine et Primelectrica au Brésil. Aux Etats-Unis, elle a acquis la société Veris Industries, une entreprise spécialisée dans les capteurs pour l’automatisation énergétique. Par ailleurs, dans la haute tension, Schneider Electric a signé avec Toshiba un accord de coopération visant à développer et à fabriquer conjointement des équipements. Cet accord doit permettre à Schneider Electric de se renforcer sur un marché où une taille critique est nécessaire pour continuer à innover et pour répondre à des appels d’offres nécessitant d’importants investissements commerciaux.

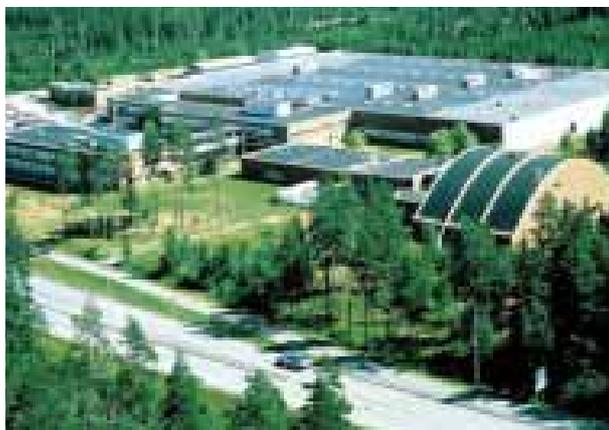
En France, Prométhée, filiale de Schneider Electric, a signé en mars 1999 une convention de partenariat avec EDF. L’accord conclu entre les deux sociétés prévoit le développement en commun d’offres destinées à des clients européens industriels et tertiaires, dans le domaine du génie électrique et du génie climatique.

## Lexel, le leader incontesté de l’ultraterminal en Scandinavie



Lexel est principalement présent dans l’appareillage ultraterminal (interrupteurs, prises) ainsi que dans les cheminements (goulottes d’installation). Le groupe scandinave est également présent dans la sécurité, les systèmes intelligents et les accessoires d’installation. Avec un effectif européen de 5 700 personnes, Lexel réalise un chiffre d’affaires de 3,7 milliards de francs. Il est implanté dans

18 pays européens, avec 40 agences commerciales et 26 centres industriels. Ses produits sont vendus sous plus de 15 marques locales ou régionales. Le groupe est majoritairement présent en Europe du Nord (Norvège, Danemark, Suède, Finlande, Pologne, Pays baltes) ainsi qu’en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.





# Le client au centre de l'entreprise



Marcel Torrents  
Directeur Général  
Division France

“

*Nous proposons de plus en plus à nos clients des contrats de service. C'est une nouvelle approche, plus globale, dans laquelle nous leur disons : nous allons vous aider à réaliser vos objectifs principaux de productivité, de sûreté de fonctionnement ou, encore, de qualité ou d'économie d'énergie. Ces contrats sont assortis d'offres de financement adaptées à la situation de chaque entreprise.* ”

Parce qu'un client très satisfait est un client fidèle, qui contribue fortement au développement de l'entreprise, l'objectif “+ 15 % de clients très satisfaits” figure parmi les ambitions de Schneider 2000+. Partout chez Schneider Electric, des actions ont été engagées pour placer le client encore davantage au cœur de l'activité, avec, à terme, l'objectif de ramener à zéro le taux de clients insatisfaits.

## Capter les besoins du marché

Schneider Electric a mis en place un dispositif d'écoute de ses clients. Cette écoute du marché est complétée par l'analyse des informations recueillies dans les centres d'appels de Schneider Electric.

Par ailleurs, des forums clients, sous forme d'enquête ou de questionnaire téléphonique,



permettent d'interroger chaque mois un panel de clients pays par pays. Enfin, pour établir une relation privilégiée entre le top management de l'entreprise et les grands comptes, chaque membre du Comité exécutif de Schneider Electric a désormais directement en charge un portefeuille de cinq grands comptes internationaux.



Chris Richardson  
Directeur Général  
Division  
Amérique du Nord

“  
*Nous assistons aujourd’hui à une évolution de nos relations avec nos clients, particulièrement avec les grands comptes. De plus en plus, nous cherchons à réduire mutuellement nos coûts, à nous rendre mutuellement plus compétitifs. C’est, par exemple, le cas avec la société mondiale de transport United Parcel Service, Inc. (UPS), qui est à la fois un de nos clients mais aussi un de nos fournisseurs, puisque beaucoup de nos envois de produits passent par UPS. C’est sans doute dans l’industrie pharmaceutique que cette tendance “win-win” est la plus nette. Désormais, nos relations sont basées sur la valeur ajoutée que nous pouvons apporter. Au-delà des produits, ce sont maintenant des compétences et des solutions que nous vendons.*”

## Un soutien permanent aux distributeurs

La satisfaction des clients passe par le développement de services et un renforcement des échanges et du support technique entre Schneider Electric et ses distributeurs.

Dans la plupart des filiales dans le monde, des sites Extranet ont été créés pour apporter aux distributeurs un soutien technique en ligne. Ainsi en France, XDO (Extranet Distributeurs Officiels) propose notamment un catalogue en ligne, de l’information technique et des guides de choix. Ouvert en 1999, ce site est aujourd’hui utilisé par une centaine de distributeurs officiels. En France également, la création, dans une quinzaine de points de vente, de réseaux d’experts en automatismes industriels susceptibles de réaliser des systèmes complets pour des PME-PMI, a permis de développer les compétences de certains distributeurs. Un peu partout dans le monde, 1999 a également vu un essor considérable des centres d’appels à numéro unique. Ces “help desks” permettent d’alimenter une bibliothèque mondiale de résolutions de cas.

## S’adapter au contexte

Schneider Electric apporte un soutien adapté à ses distributeurs, en fonction du contexte économique. Ce fut le cas en 1999, dans les pays à forte inflation, comme en Amérique du Sud, ou dans les zones touchées par la crise, comme l’Asie du Sud-Est. Schneider Electric développe également des solutions innovantes si le contexte le réclame. Dans le golfe Persique, Schneider Electric a créé à Dubaï une plate-forme de traitement centralisé des commandes, qui permet aux clients de toute la région péninsule Arabe de bénéficier d’un excellent niveau de service.



Vis-à-vis des constructeurs de machines, Schneider Electric s’attache à proposer des services de mieux en mieux adaptés. Ainsi, la Division France a mis en place en 1999 une palette de services pour la réalisation de sous-ensembles, associée à un contrat de services comportant des aides et des études, et à un support téléphonique en ligne.

## La qualité conduit à la rentabilité

Pour atteindre les objectifs qu’elle s’est fixée et améliorer sa rentabilité, Schneider Electric a mis en place un plan de qualité global : Accelerator.

Ce programme vise à améliorer en permanence la performance de Schneider Electric à toutes les étapes de ses processus internes afin de fournir des produits et services de la plus haute qualité. Il combine les techniques fondamentales de leadership et les efforts d’amélioration innovants.

Comment se traduit la mise en œuvre d’Accelerator ? D’une part, par des actions globales comme le lancement d’une enquête de benchmarking mondiale, la définition et mise en place d’indicateurs de performance, ou encore la création d’un réseau international d’experts. D’autre part, par des actions tournées vers les entités de Schneider Electric qui comprennent la programmation d’un audit annuel qualité (évaluation des performances de l’entité et de la satisfaction des clients), le déploiement de la Démarche Plan de Progrès pour créer des ruptures, et l’échange de meilleures pratiques sur des projets d’intérêt général.

# Les clients prennent la parole



Christian Wiest  
Directeur Général  
Division Europe

“  
En décidant de confier à chaque membre de son Comité exécutif un portefeuille de plusieurs grands comptes internationaux, Schneider Electric a signifié clairement sa volonté de porter au plus haut niveau de l'entreprise la sensibilité et l'écoute du client. Cette démarche, qui concerne l'un de nos publics les plus prometteurs, est très bien accueillie. Elle place véritablement le client au centre de l'entreprise.”

Qu'attendent les entreprises d'un partenaire comme Schneider Electric ? Quel que soit leur secteur d'activité, leurs priorités se ressemblent : sécurité, qualité, pérennité, échange de savoir-faire, ou encore apport de valeur ajoutée. Rencontre avec deux clients internationaux.

## Elyo

**Michel Bleitrach**  
Président-Directeur Général

“Nous gérons les utilités de nos clients et assurons la production d'énergie associée. Dans ce métier, nous nous engageons contractuellement pour de longues périodes avec nos clients. Nous avons donc besoin d'être pleinement rassurés – comme c'est le cas avec Schneider Electric – sur la qualité et la pérennité de nos fournisseurs. Second point important pour nous : nous voulons pouvoir nous appuyer, dans les zones où nous sommes présents – l'Europe, les Etats-Unis, l'Asie du Sud-Est ou le Pacifique – sur des partenaires qui connaissent bien ces marchés. Nous sommes également preneurs de ce que Schneider Electric peut nous offrir en matière d'innovation. Par exemple, nous développons des sites Extranet avec nos clients, et le savoir-faire acquis par Schneider Electric dans ce domaine nous a été précieux. Enfin, nous réfléchissons ensemble, au sein de groupes de travail, à des aspects plus prospectifs de nos métiers. Nous avons, par exemple, lancé plusieurs expériences de comptage à pré-paiement par carte à puce, notamment au Maroc, où Schneider Electric nous a fourni les compteurs tests. Nous collaborons également sur des expériences de téléconduite de systèmes de distribution électrique.”

## Procter&Gamble

**Mogens Nielsen**  
Power Systems Section Leader

“L'alliance que nous avons signée avec Schneider Electric n'a rien à voir avec un accord commercial traditionnel. Nous avons franchi une véritable étape vers un partenariat qui utilise la capacité des deux parties à faire avancer les choses de façon plus efficace et plus économique. Vis-à-vis de Schneider Electric, nous réfléchissons désormais de façon globale, en essayant d'utiliser son expertise là où elle est la meilleure, de façon à libérer du temps pour nos propres collaborateurs. Dans le schéma traditionnel, Schneider Electric était simplement un fournisseur d'équipement. Nous considérons aujourd'hui cette entreprise comme un centre de ressources techniques ou de formation pour nos techniciens et ingénieurs. Travailler dans le cadre d'une alliance nous permet de simplifier considérablement nos processus commerciaux et administratifs, et de réduire nos coûts d'ingénierie de plus de 20 %. Enfin, nous mettons au point des configurations standard pour l'équipement de nos unités de production et centres techniques situés dans le monde entier.”



# Le Net au service des clients

Les clients de Schneider Electric ont accès, dans leur langue, à des sites Internet pays d'information générale, reliés en réseau entre eux et au site corporate de Schneider Electric. Plusieurs entités, comme l'activité automates programmables, l'Espagne ou la Pologne ont développé des contenus plus ciblés, à forte valeur ajoutée. Mais, c'est dans la Division Amérique du Nord que l'approche est la plus avancée, avec E-Way. Déployé en 1999 sur l'ensemble des Etats-Unis et au Canada, ce projet permet aux clients, aux distributeurs mais aussi au personnel de Schneider Electric d'accéder à de très nombreuses informations, notamment sur le suivi des stocks et des commandes. Un tiers des distributeurs nord-américains l'utilise aujourd'hui quotidiennement, et environ 100 millions de dollars de commandes ont été traitées via E-Way en 1999.





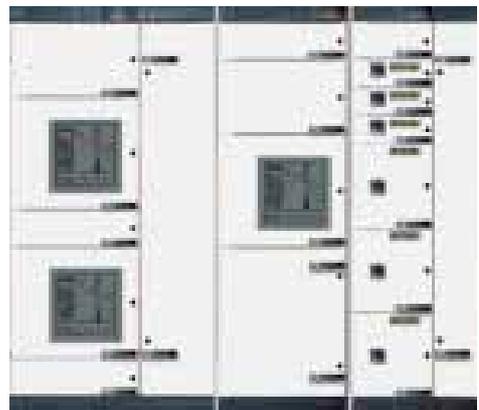
# Une culture plus entrepreneuriale

*L'évolution vers une culture plus orientée clients, plus entrepreneuriale, plus réactive, fait partie des objectifs de Schneider 2000+. Pour créer davantage de richesses pour ses actionnaires, ses clients, ses collaborateurs et son environnement, Schneider Electric a entrepris de modifier en profondeur ses comportements et ses processus de travail.*

## La vitesse d'innovation : un atout compétitif

Schneider Electric a engagé une réflexion de fond sur l'amélioration de son processus de développement.

Aboutissement de cette réflexion : une démarche structurée, baptisée "Processus de Création de l'Offre", est désormais utilisée pour tous les nouveaux projets Schneider Electric. Son application a permis de diviser par deux le temps de développement de nouvelles gammes de produits lancées en 1999, comme les unités de commande et de signalisation Harmony qui renouvellent l'une des offres cœur de Schneider Electric, les nouveaux disjoncteurs de puissance Masterpact ou encore l'offre départs-moteurs TeSys.



Parmi les produits développés selon le Processus de Création de l'Offre : Blokset, une nouvelle offre mondiale de tableaux basse tension. Conçu pour des clients internationaux par une équipe multiculturelle composée de Brésiliens, d'Indonésiens, de Colombiens et de Français, ce projet a été développé deux fois plus vite, avec des coûts de production réduits de 30 %.



Jean-Paul Saas  
Directeur  
Activités et Technologies

“

*Schneider Electric a affiché très tôt sa volonté de développer plus rapidement ses produits. Cet objectif est devenu l'une des priorités de son projet d'entreprise Schneider 2000+.*

*Nous voulions diviser par deux notre cycle de développement et par quatre les dérives pouvant apparaître dans la gestion de nos projets : ces deux objectifs ont été totalement atteints en 1999.*

*Nous entrons maintenant dans une phase de pérennisation et de consolidation des progrès accomplis.*

*Tout en maintenant nos investissements de développement à un niveau élevé, nous allons mener un effort important de formation autour de nos compétences-clés et procéder à une sélection de plus en plus rigoureuse de nos projets.*”

## Une organisation apte au changement

Etre plus réactif, c'est aussi adopter d'autres modes d'organisation. Ainsi, pour mieux accompagner ses clients et partenaires de taille internationale dans leurs projets d'expansion, Schneider Electric a créé, en février 1999, une direction du Développement Commercial Corporate. Grâce à une organisation matricielle qui favorise l'autonomie des pays, celle-ci permet une approche concertée et efficace des grands comptes internationaux, des intégrateurs et des distributeurs.

Dans le domaine des acquisitions, Schneider Electric a également mis en place des circuits de décision plus courts et plus rapides, qui lui permettent de saisir dans de meilleures conditions les opportunités de croissance externe.

## Une culture plus entrepreneuriale

Pour explorer de nouvelles pistes d'innovation au service de ses clients, Schneider Electric cherche à favoriser, à tous les niveaux de son organisation, la prise d'initiative. En avril 1999, la Division France a créé le "Réseau 1 000 idées", qui permet de faire remonter les suggestions des collaborateurs. A fin 1999, ce réseau a vu émerger plus de 130 idées générant un potentiel de croissance total de plusieurs centaines de millions de francs. Autre initiative, toujours en France : le lancement d'un Club des Entrepreneurs, une structure destinée à sélectionner des projets proposés par les collaborateurs de Schneider Electric, en vue de créer des start-up.



## Partager les expériences

Le "knowledge management" représente un enjeu considérable pour un groupe mondial. Schneider Electric développe de plus en plus des lieux d'échanges des meilleures pratiques. Ainsi, plusieurs "think tanks" se sont constitués à l'intérieur de l'entreprise. Certains permettent aux responsables commerciaux des pays d'échanger autour de leurs méthodes commerciales, d'autres portent sur l'innovation, ou sont centrés sur le développement de nouveaux services. Dans le même esprit, Schneider Electric travaille en permanence à l'élaboration de processus de transfert formalisés, qu'il s'agisse de process industriels appliqués à ses nouveaux sites ou de méthodologies d'écoute de ses clients.

# Préparer les ressources humaines de demain



Jean-François Pilliard  
Directeur  
Ressources Humaines  
et Communication

“

*Dans un univers international, la rapidité, l'innovation, la mobilité géographique et professionnelle sont devenues des atouts compétitifs. Nous nous efforçons donc aujourd'hui de donner à nos collaborateurs, à tous les niveaux de l'entreprise, les moyens de la réussite. En développant leur autonomie et leur savoir-faire, en les responsabilisant, nous favorisons l'apport de chaque individu à la progression globale de l'entreprise. En aidant nos managers à améliorer leur performance, nous les soutenons dans la conduite du changement. Pour y parvenir, la fonction Ressources Humaines développe des outils de formation et de communication de plus en plus performants, qui font de Schneider Electric une véritable entreprise mondiale, partageant une culture et des valeurs communes.*”

Avec 67 500 collaborateurs présents dans 130 pays, Schneider Electric mise, pour son développement, sur une approche multiculturelle des ressources humaines et construit ainsi une organisation de plus en plus internationale, de plus en plus mobile, qui privilégie la responsabilité, l'autonomie et le fonctionnement par projet. En 1999, Schneider Electric a poursuivi l'internationalisation de ses ressources dans le monde entier. Cette stratégie globale passe par la valorisation des compétences locales et le passage de relais entre managers expatriés et cadres locaux.

L'entreprise met également l'accent sur l'autonomie et la responsabilité à toutes les étapes du parcours du salarié dans l'entreprise. Double formation, maîtrise de plusieurs langues, capacité à piloter des projets transverses : les profils recrutés et développés doivent être capables de se mouvoir dans des organisations complexes. Une approche qui, dans un environnement en mutation, vaut non seulement pour les managers mais aussi pour l'ensemble des salariés.

Enfin, dans le cadre de Schneider 2000+, Schneider Electric s'attache à mieux cerner les attentes et les préoccupations de ses collaborateurs. A fin 1999, près de 90% du personnel a ainsi eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre d'une enquête de satisfaction interne. Destinées à être reconduites tous les trois ans environ, ces enquêtes débouchent systématiquement sur des plans d'action. Ainsi aux Etats-Unis, les résultats du People Poll ont incité l'entreprise à imaginer une formule d'épargne retraite en actions, très attendue par les salariés.





## Un plan mondial d'actionnariat des salariés

Dans le cadre de Schneider 2000+, Schneider Electric a lancé en 1999 un second plan d'actionnariat mondial à destination de ses salariés. Dans 135 filiales et 48 pays, 16 000 collaborateurs environ ont souscrit à ce nouveau plan et sont ainsi étroitement associés aux résultats et à la performance de l'entreprise. Après cette opération, le personnel détient désormais 4,5 % du capital de Schneider Electric. Schneider Electric se fixe comme objectif que les salariés détiennent 10 % du capital de l'entreprise d'ici à 2005.

## He@rt, l'information au cœur de la fonction Ressources Humaines

Baptisé He@rt (pour Human Resources Electronic Area Tool), l'Intranet Ressources Humaines Corporate de Schneider Electric propose trois niveaux d'information. Si 75 % des informations proposées sur le site sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs, certaines rubriques sont réservées aux membres de la fonction Ressources Humaines ou aux responsables de la mobilité. Site "grand public" d'information et de service, vecteur de développement de la mobilité, He@rt est aussi un outil professionnel et un carrefour d'échanges pour toute la fonction Ressources Humaines.



## Leadership, un exercice de transparence

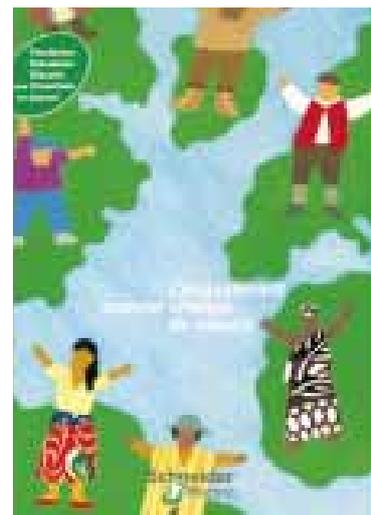
La démarche Leadership vise à développer chez les managers de Schneider Electric les compétences et les comportements managériaux indispensables pour faire face aux évolutions de l'entreprise et de son environnement. 1999 a vu le déploiement de cette démarche, avec la mise en œuvre de la méthode "360 °" qui, via un questionnaire unique et disponible dans toutes les langues pratiquées chez Schneider Electric, repose sur un autodiagnostic du manager mais aussi sur les perceptions de ses partenaires de travail (collaborateurs directs, collègues, supérieur hiérarchique). Près de 700 managers ont déjà mené ce travail d'analyse et de développement de leur comportement de leader. Cette démarche sera étendue à 2000 managers d'ici à fin 2001.



## La Fondation Schneider Electric parie sur l'avenir

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Schneider Electric pour l'insertion des jeunes incarne le dynamisme et l'ouverture de l'entreprise, l'enthousiasme et la passion des salariés. Elle accompagne des projets favorisant la réussite des jeunes.

Que ce soit par un chantier de rénovation d'un centre social en Egypte, par une aide apportée aux victimes des inondations survenues au Venezuela, des tremblements de terre en Turquie et à Taiwan, par des projets de soutien à l'éducation des jeunes au Brésil, en Afrique du Sud, en Europe ou par un partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Emploi en France, un même esprit anime ses contributions : l'engagement à participer à l'éducation et la formation des jeunes dans les pays où Schneider Electric est présente. En 2000, la Fondation Schneider Electric s'associera à l'opération mondiale "L'Heure des Enfants" pour financer des actions de solidarité en faveur des enfants. Elle offrira ainsi l'équivalent d'une heure de salaire net de tous les collaborateurs et invitera ces derniers à y contribuer aussi personnellement.





# Des efforts conjugués pour une meilleure rentabilité



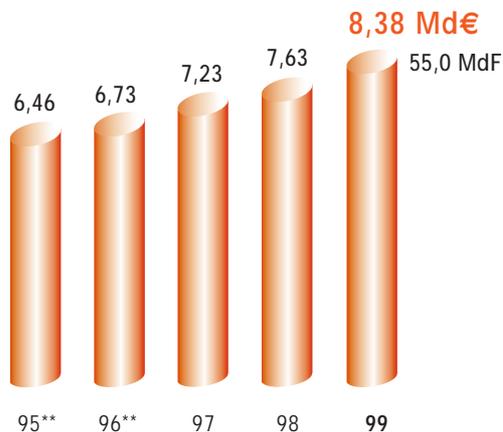
Antoine  
Giscard d'Estaing  
Directeur  
Finances-Contrôle

“

*1999 a été une excellente année pour Schneider Electric. La très forte mobilisation des équipes autour des objectifs de croissance et de rentabilité de Schneider 2000+ a conduit à une amélioration significative de nos performances en 1999. Les efforts de réduction de coûts de structure ainsi que la poursuite de l'amélioration de notre productivité industrielle nous ont permis de réaliser une nouvelle progression de notre marge d'exploitation. Cette performance nous place parmi les meilleurs de notre secteur. Nous sommes confiants dans notre capacité à augmenter régulièrement la rentabilité de nos capitaux investis et à créer de façon durable de la valeur pour nos actionnaires.*”

## Evolution du chiffre d'affaires

(en milliards d'euros)



Le chiffre d'affaires atteint 8,38 Md€ en 1999, en progression de + 11,3 % par rapport à 1998\*.

\* hors immobilier cédé début 1999

\*\* pro forma retraité de Spie Batignolles

## Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition équilibrée des ventes entre les différentes zones géographiques constitue un atout important pour Schneider Electric.

**Europe : 35 % (2,9 Md€)**

Progression de + 25,4 % (+ 1,8 % à périmètre et changes constants). Cette croissance est essentiellement due à l'intégration réussie de Lexel. Les Zones Ibérique et Europe Centrale ont connu, à nouveau, une croissance forte en 1999.

**France : 18 % (1,5 Md€)**

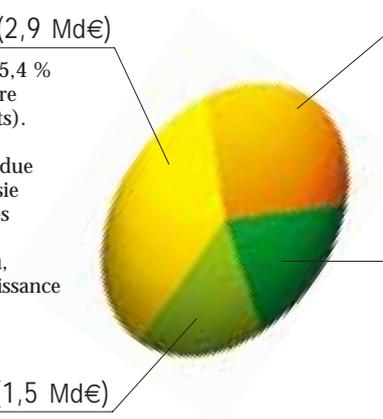
Progression de + 5,3 % (+ 1,3 % à périmètre constant).

**Amérique du Nord : 30 % (2,6 Md€)**

La croissance de l'activité en Amérique du Nord, soutenue par la vigueur du marché du bâtiment résidentiel, atteint + 12,7 % (+ 6,6 % à périmètre et changes constants).

**International : 17 % (1,4 Md€)**

Variation de - 6,8 % par rapport à 1998. La variation du chiffre d'affaires est impactée par la baisse des activités de haute tension. Pour les autres activités, l'ensemble des zones géographiques enregistre une croissance positive, à l'exception de l'Amérique du Sud affectée par la crise monétaire au Brésil.



## Répartition du chiffre d'affaires par activité

L'acquisition de Lexel en 1999 a entraîné un renforcement de la part des activités de basse tension.

**Basse tension : 48 % (4 Md€)**

- 39% Amérique du Nord
- 35% Europe
- 13% France
- 13% International

**Automatismes industriels : 29 % (2,5 Md€)**

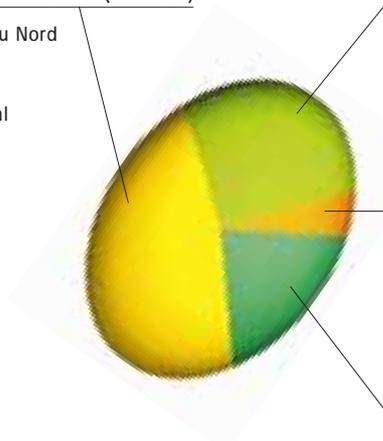
- 38% Europe
- 28% Amérique du Nord
- 20% France
- 14% International

**Haute tension : 5 % (0,4 Md€)**

- 61% International
- 22% Europe
- 16% France
- 1% Amérique du Nord

**Moyenne tension : 18 % (1,5 Md€)**

- 32% Europe
- 24% Amérique du Nord
- 23% International
- 21% France

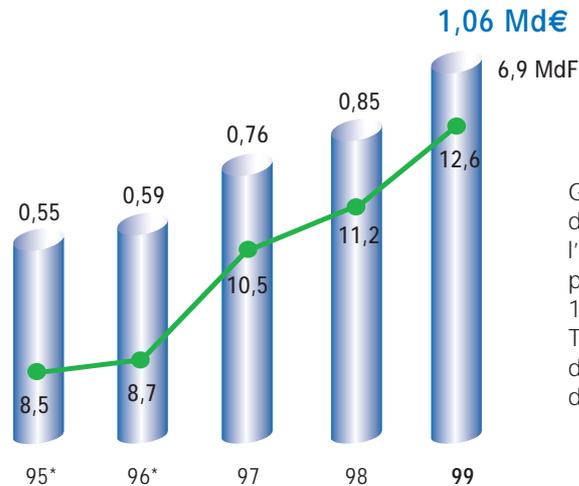


Pour en savoir plus

[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

## Evolution du résultat d'exploitation

(en milliards d'euros)



Grâce aux résultats des plans d'actions du programme Schneider 2000+, et à l'impact de l'acquisition de Lexel, la marge d'exploitation progresse fortement en 1999, et représente 12,6 % du chiffre d'affaires.

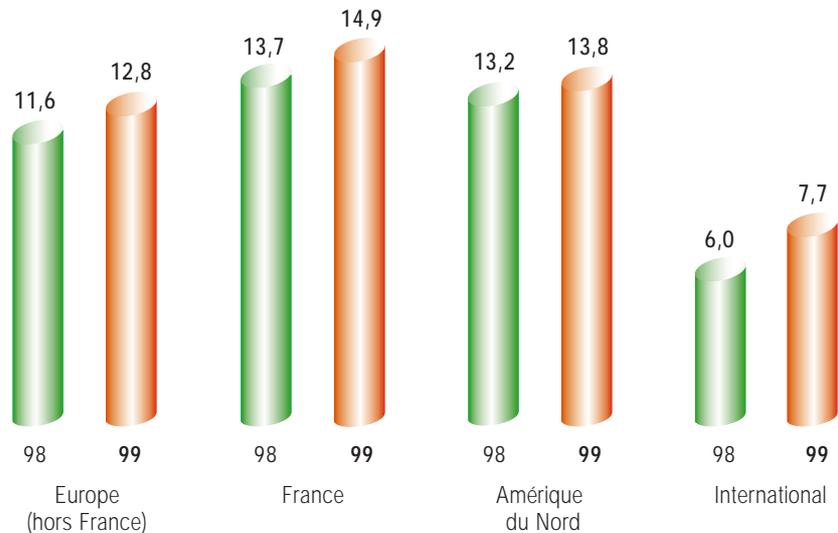
Toutes les zones géographiques et chacun des métiers voient leur rentabilité s'améliorer de façon significative par rapport à 1998.

● Marge d'exploitation en % du chiffre d'affaires

\* pro forma retraité de la cession de Spie Batignolles

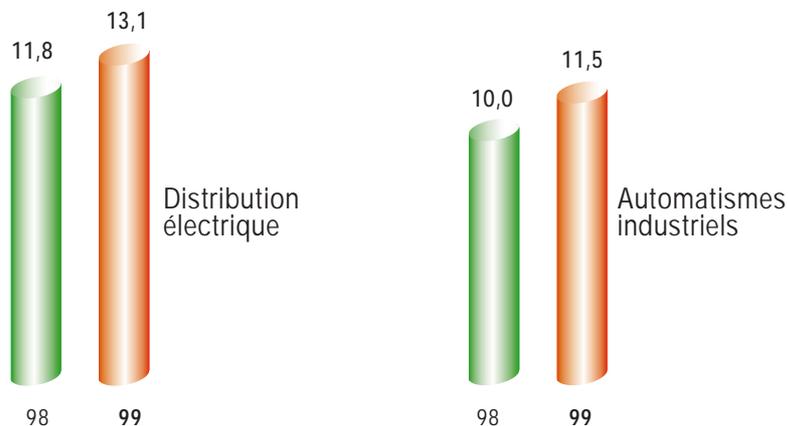
## Marge d'exploitation par zone géographique

(en % du chiffre d'affaires)



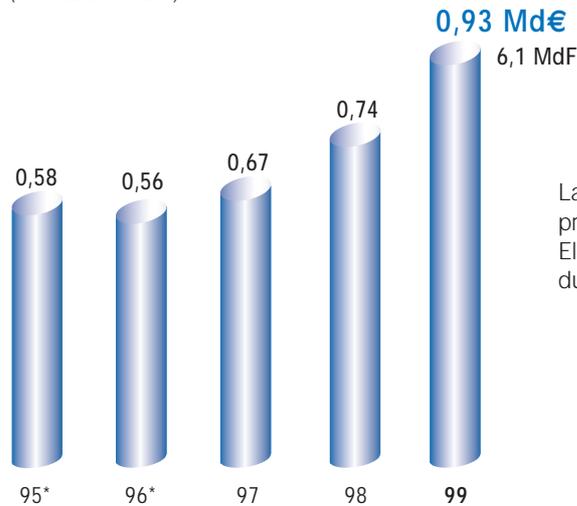
## Marge d'exploitation par métier

(en % du chiffre d'affaires)



## Evolution de la capacité d'autofinancement

(en milliards d'euros)

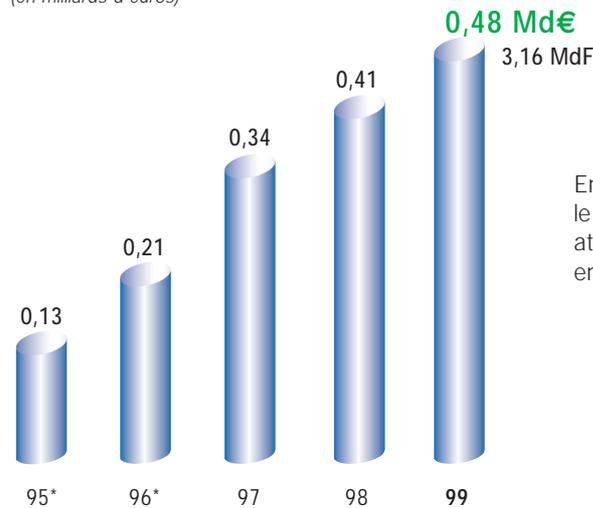


La capacité d'autofinancement progresse de + 26 % en 1999. Elle représente 11,1 % du chiffre d'affaires.

\* pro forma retraité de la cession de Spie Batignolles

## Evolution du résultat net

(en milliards d'euros)



En progression continue depuis 1995, le résultat net après amortissement des survaleurs, atteint 0,48 Md€ (3,16 MdF) en 1999, en augmentation de + 18 % par rapport à 1998.

\* pro forma retraité de la cession de Spie Batignolles

## Répartition des effectifs par zone géographique

Effectif total : 67 500 personnes

Europe

18 700 personnes

France

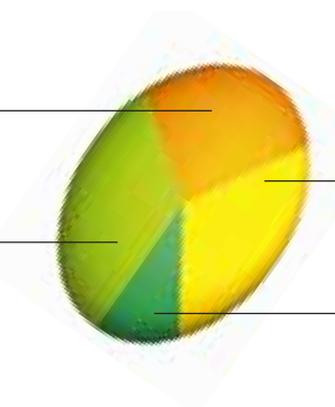
22 000 personnes

Amérique du Nord

18 900 personnes

International

7 900 personnes



Pour en savoir plus  
[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

# Schneider Electric et ses actionnaires

La recherche permanente d'une croissance forte, associée à une rentabilité élevée, vise à créer plus de richesses pour les actionnaires, les clients et les collaborateurs de Schneider Electric.

Les performances réalisées en 1999 traduisent l'engagement des équipes de Schneider Electric dans cette dynamique.

L'exercice 1999 a été marqué par une progression de 51 % du cours de l'action. Les bons résultats de l'exercice permettent la distribution d'un dividende en hausse de 17 %.

## Bénéfice net par action

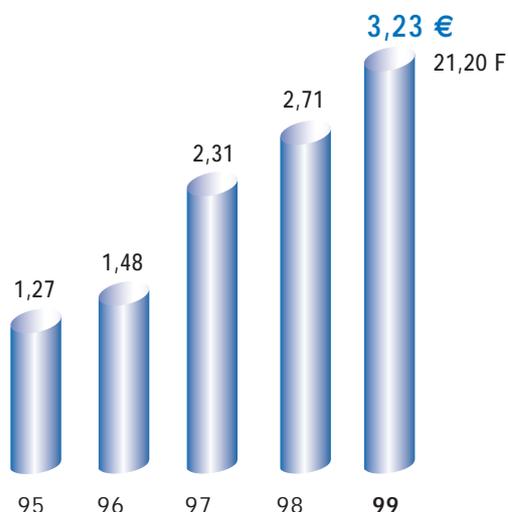
(en euros après amortissement des survaleurs)

**+19%**

BNPA

**+17%**

Dividende

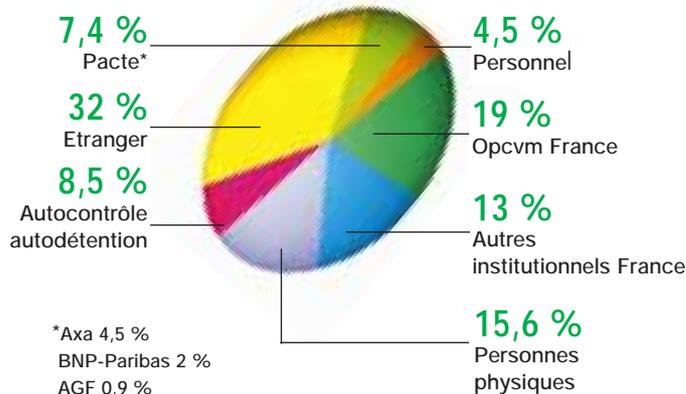


## Dividende net par action

(en euros)



## Structure de l'actionariat

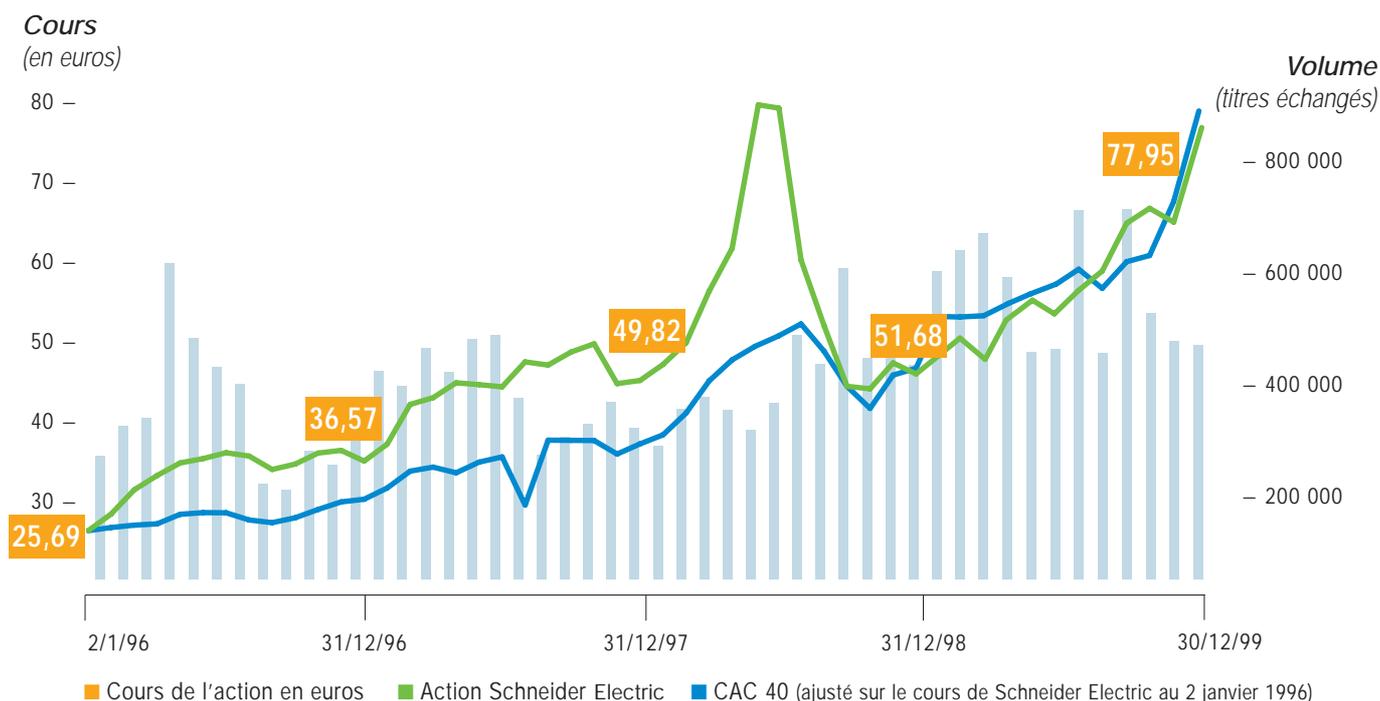


## L'action

- 25<sup>e</sup> rang des valeurs du CAC 40
- 1,17 % de l'indice CAC 40
- Capitalisation boursière au 31/12/99 : 12,5 Md€ soit 82 MdF

## Cours de l'action Schneider Electric / CAC 40

Le titre Schneider Electric aura réalisé en 1999 une progression de 51 %, comparable à celle de l'indice CAC 40. Depuis le début de l'année 1996, sa valeur a été multipliée par 3, ce qui correspond – sur une période de 4 ans – à une performance moyenne annuelle supérieure à 32 %.



Nombre de titres au 31 décembre 1998	153 417 118
Actions créées en 1999	8 006 460
Nombre de titres au 31 décembre 1999	161 423 578
Actions potentielles au 31 décembre 1999 (OC Square D, options de souscription)	3 854 826
Nombre de titres au 31 décembre 1999 (totalelement dilué)	165 278 404
Nombre moyen de titres en 1999 (utilisé pour le calcul du résultat par action)	148 758 848

## Médias d'information pour les actionnaires

**Lettre aux actionnaires**  
4 éditions par an

Pour mieux connaître Schneider Electric, ses actualités, la vie financière... le cours de l'action en temps réel : **Internet** [www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

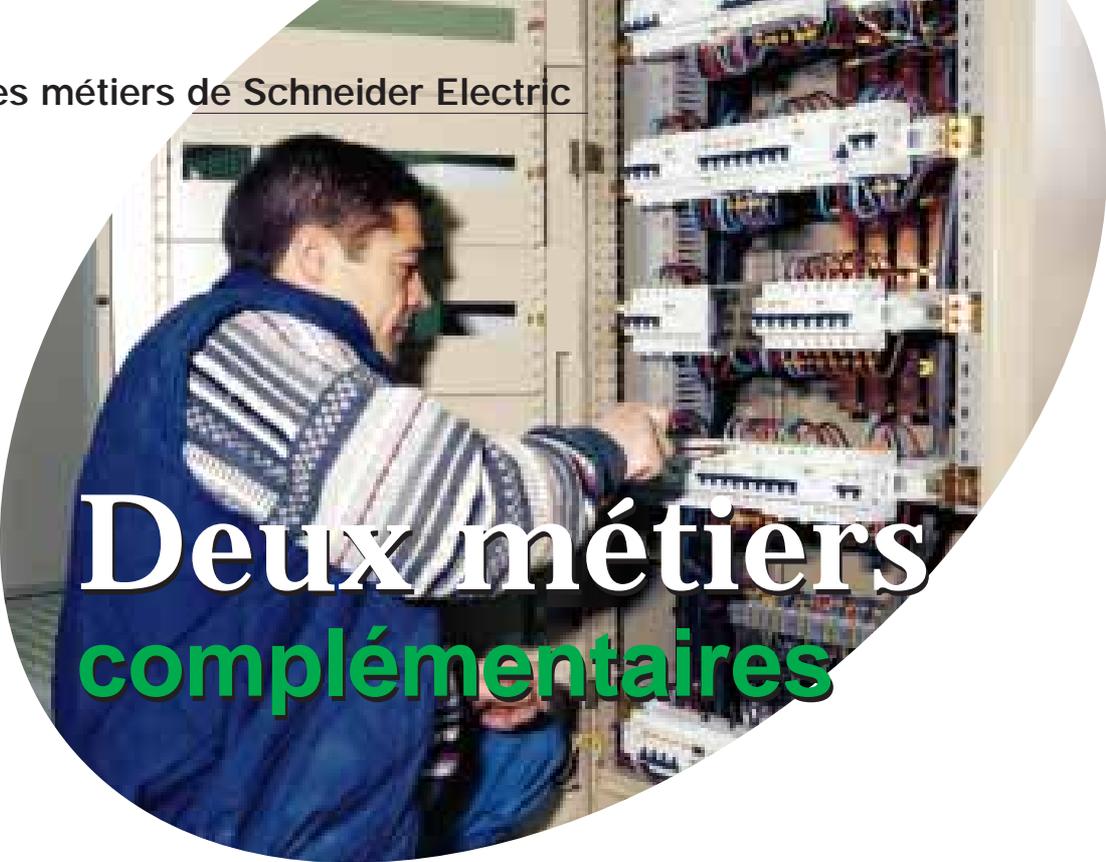
**Guide de l'actionnaire**  
5<sup>e</sup> édition

Les communiqués financiers sont également disponibles sur : [www.prline.com](http://www.prline.com)

Présence au  
**Salon Actionaria (Paris)**

APPEL GRATUIT  
**N°Vert 0 800 20 55 14**





# Deux métiers complémentaires

*La complémentarité de nos marques spécialistes  
Merlin Gerin, Modicon, Square D  
et Telemecanique est unique.  
Elle nous permet plus que jamais d'apporter  
à nos clients l'expertise du  
**spécialiste mondial  
de la distribution électrique  
et des automatismes industriels.***

Pour en savoir plus  
[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

## Régies de distribution électrique

**Transformer l'électricité MT en THT**  
Poste d'émergence

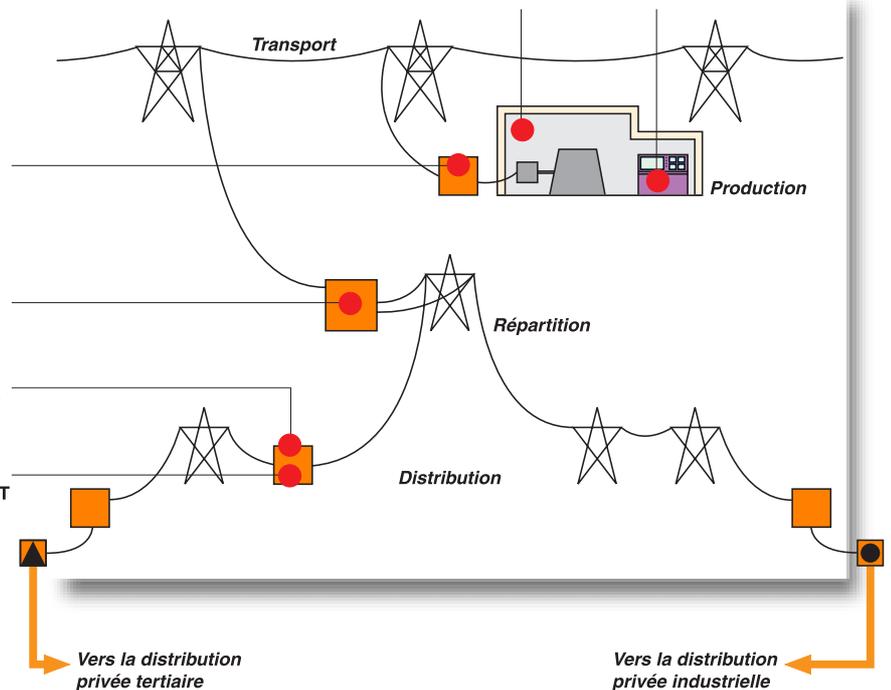
**Alimenter, protéger et interconnecter les réseaux de transport**  
Poste d'interconnexion ouvert ou blindé et appareillage HT

**Alimenter le réseau public de distribution MT**  
Poste source HT/MT

**Commander et gérer en temps réel les réseaux MT**  
Système de téléconduite de réseau  
**Optimiser le coût et la qualité de l'énergie**  
Système de gestion de l'énergie

**Assurer la conduite de réacteurs nucléaires avec le plus haut degré de sûreté**  
Système de sûreté

**Contrôler et gérer la centrale à partir de la salle de commande**  
Système de protection et de contrôle

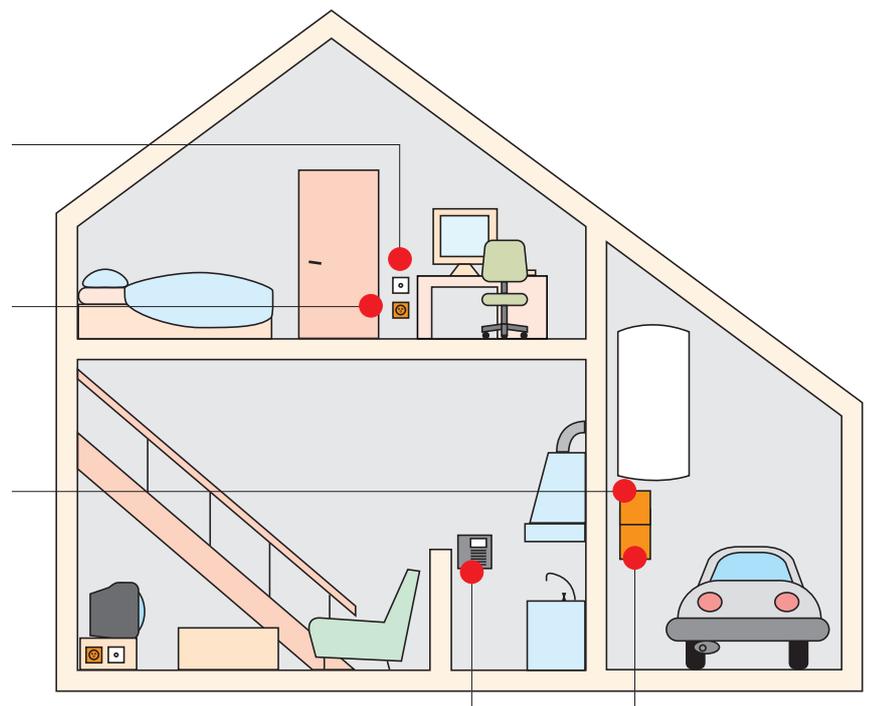


## Bâtiment résidentiel

**Distribuer les réseaux de voix-données-images**  
Prises pour réseaux, téléphone, télévision

**Distribuer l'électricité BT terminale**  
Interrupteurs et prises de courant

**Assurer le confort et gérer l'énergie**  
Produits dédiés aux applications de chauffage, climatisation, éclairage, optimisation de contrats, commande par téléphone



**Protéger les personnes et les biens**  
Système de sécurité incendie et contrôle d'accès, portier, interphone, parafoudre...

**Distribuer l'électricité BT**  
Coffrets de distribution, tableaux d'abonnés

**Protéger les personnes et l'installation électrique**  
Disjoncteur de branchement différentiel...

## Bâtiment tertiaire

Machine 1 (ascenseur)  
**Maîtriser l'entraînement des charges**  
*Variateur de vitesse*

Machine 2 (Ventilation)  
**Démarrer les moteurs**  
*Variateur de vitesse*

**Distribuer et répartir l'électricité BT de puissance**  
*Canalisation électrique préfabriquée*

**Distribuer les réseaux de voix-données-images**  
*Prises pour réseaux, téléphone, télévision*

**Distribuer l'électricité BT terminale**  
*Interrupteurs et prises de courant*

**Commander et gérer l'éclairage**  
*Système de gestion de l'éclairage*

Machine 3 (Escalier roulant)  
**Maîtriser l'entraînement des charges**  
*Variateur de vitesse*

**Protéger les personnes et les biens**  
*Système de sécurité incendie*

**Distribuer l'électricité BT**  
*Tableau divisionnaire*

**Détecter les personnes**  
*Détecteur photoélectrique*

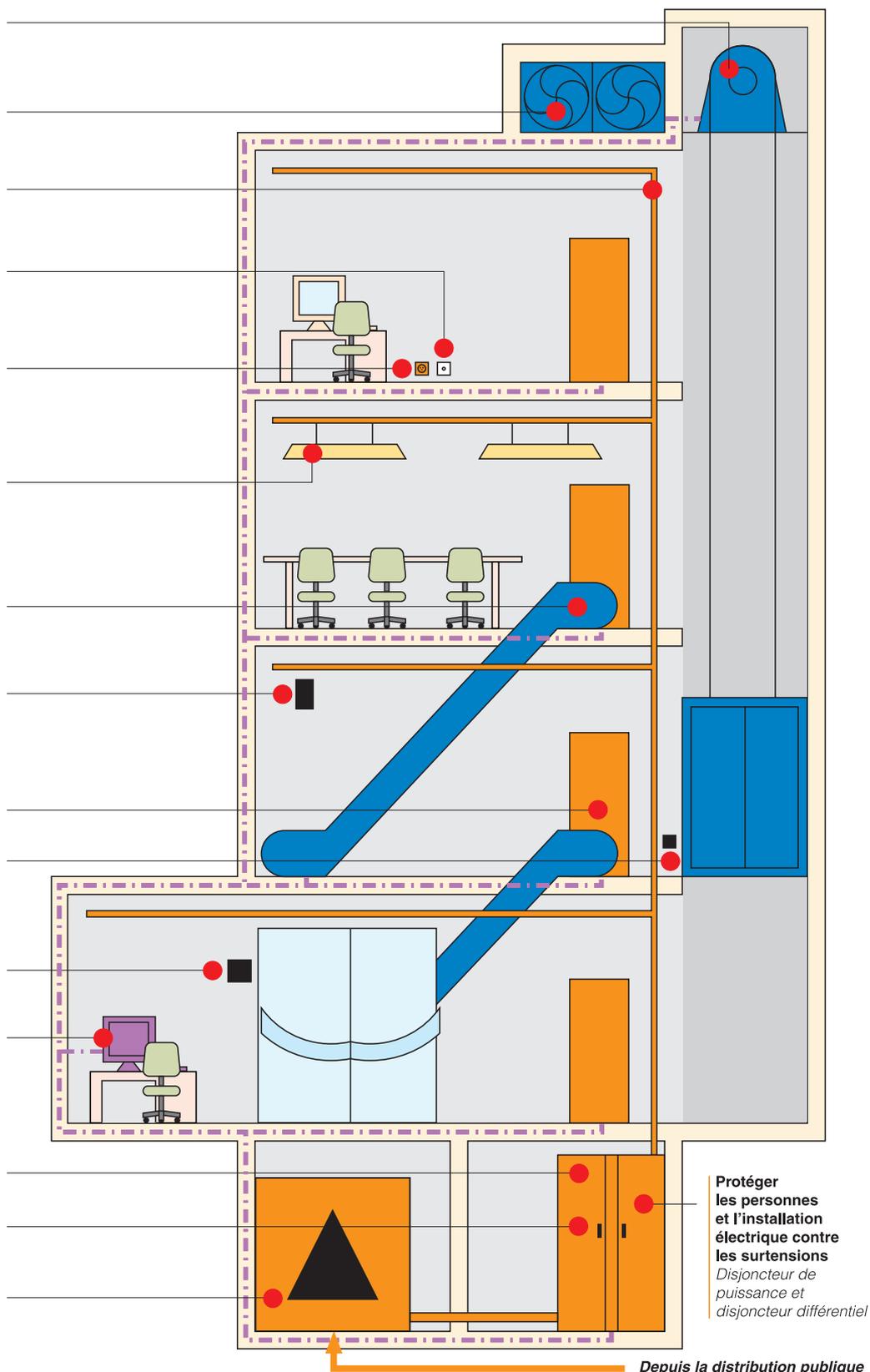
**Identifier les personnes**  
*Système de contrôle d'accès*

**Assurer le confort et la gestion du bâtiment**  
*Système de gestion du bâtiment*

**Distribuer l'électricité BT**  
*Tableau général BT*

**Optimiser le coût et la qualité de l'énergie**  
*Système de gestion de l'énergie*

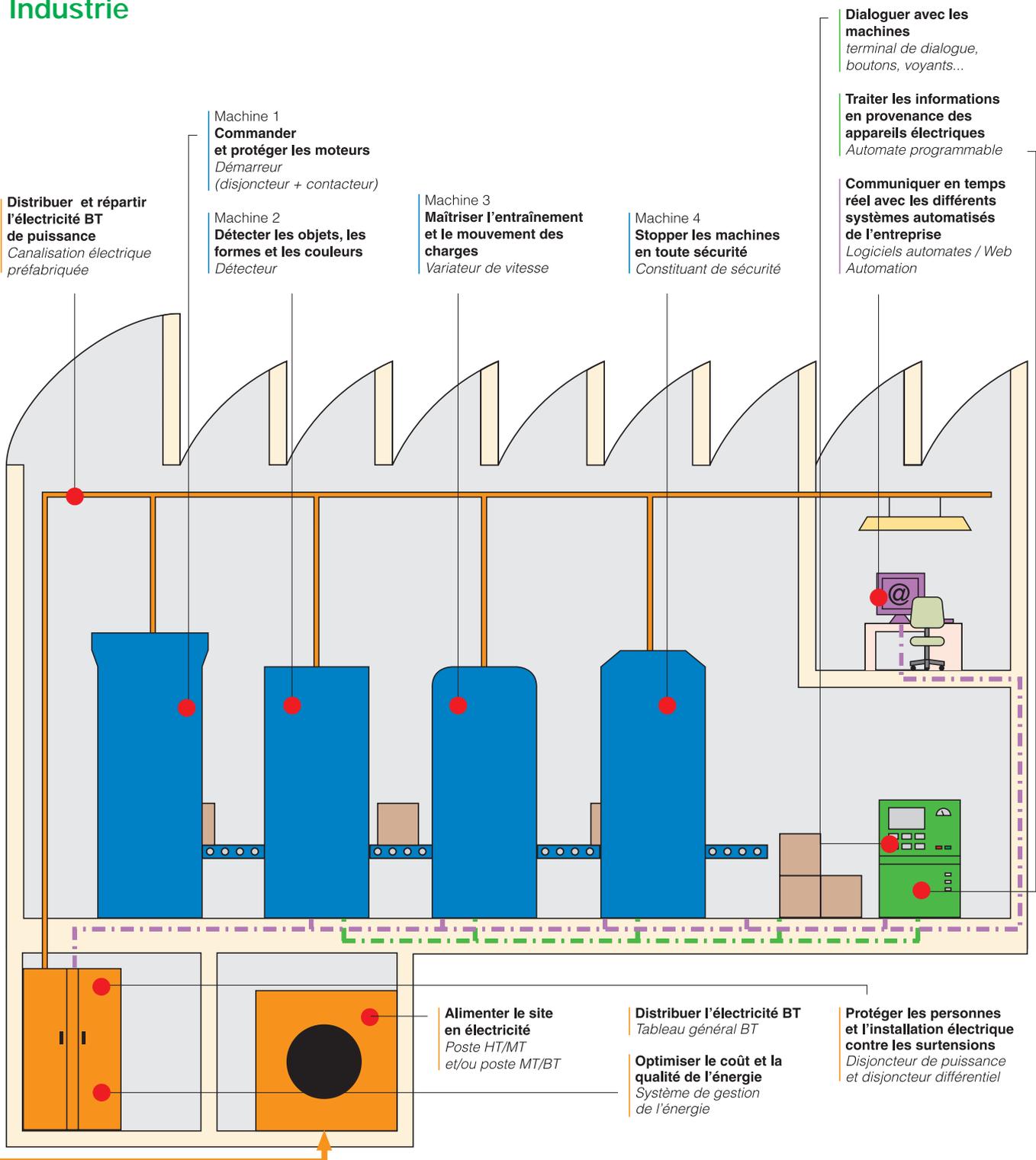
**Alimenter le site en électricité**  
*Poste HT/MT et/ou Poste MT/BT*



# Les solutions Schneider Electric

- Transformer, distribuer et gérer l'énergie électrique
- Commander et contrôler les machines
- Automatiser les procédés industriels
- Superviser et gérer un site ou une entreprise

## Industrie



# Deux métiers, cinq activités, quatre marques spécialistes



## Distribution électrique

*Rendre l'énergie électrique disponible en toute sécurité, depuis la haute tension jusqu'à la basse tension ultraterminale.*

### Haute tension

**Merlin Gerin**

**4<sup>e</sup>**  
rang mondial

Appareillage et postes haute tension (72 à 800 kV). Solutions de type conventionnel, compact ou blindé. Disjoncteurs, sectionneurs, transformateurs de puissance et de mesure...



### Moyenne tension

**Merlin Gerin**

**Square D**

**2<sup>e</sup>**  
rang mondial

Appareillage et équipements moyenne tension (1 à 52 kV) : interrupteurs, fusibles, disjoncteurs, contacteurs, transformateurs, appareillage aérien, postes d'extérieur ou d'intérieur...

Gestion des réseaux moyenne tension et basse tension : surveillance, téléconduite, automatismes, protection, mesure...





## Automatismes industriels

*Commander, contrôler, protéger,  
superviser les machines et les installations  
dans les bâtiments, les procédés industriels,  
et les infrastructures.*

### Basse tension

Merlin Gerin

Square D

1<sup>er</sup>

rang mondial

Tableaux de puissance, disjoncteurs, interrupteurs, contrôleurs d'isolement, différentiels, transformateurs, éclairage de sécurité, détection incendie. Appareillages modulaires et systèmes d'installation basse tension terminale et ultraterminale. Gestion des réseaux moyenne tension / basse tension. Canalisations électriques préfabriquées...



Disjoncteur modulaire  
Multi 9



Disjoncteur Compact NS



Disjoncteur Masterpact



Tableau  
de distribution BT  
Prisma

### Contrôle industriel

Square D

Telemecanique

1<sup>er</sup>

rang mondial

Contacteurs de 6 à 2 750 A, relais thermiques et disjoncteurs-moteurs ; démarreurs progressifs et variateurs de vitesse ; capteurs, détecteurs et cellules, unités de commande et de signalisation et terminaux d'exploitation ; modules de sécurité ; alimentations, interfaces et relais, enveloppes, accessoires de montage et de câblage...



Détecteur  
Osiris



Variateur de vitesse  
Altivar 58



Disjoncteur  
moteur  
GV2



Contacteur  
Série D



Solution d'aide à l'installation  
des constituants de dialogue  
Tego Dial

### Automates programmables

Modicon

Telemecanique

3<sup>e</sup>

rang mondial

Automates programmables et plates-formes d'automatisme. Commandes numériques, moteurs d'axes et de broches. Logiciels spécialisés. Réseaux de communication et bus de terrain...



Plate-forme d'automatisme  
Quantum



Commande de mouvement  
Lexium

# L'innovation au service de la croissance

*Dans un environnement extrêmement mobile, la capacité d'anticipation et l'innovation sont des éléments-clés de compétitivité. Les équipes de Recherche et Développement de Schneider Electric s'attachent à anticiper les ruptures technologiques et les opportunités du marché.*

*Tout en travaillant à la réduction des coûts de fabrication des produits, elles poursuivent en permanence l'enrichissement fonctionnel des gammes leaders.*

## Anticiper les évolutions technologiques

Dans la distribution électrique ou les automatismes industriels, les technologies de l'information jouent désormais un rôle majeur dans la performance des produits. Avec plus de 1 500 ingénieurs logiciels, Schneider Electric mène de nombreux programmes de recherche et développement pour intégrer les technologies électroniques, les logiciels embarqués, les réseaux et préparer les applications du e-business.

Qu'il s'agisse d'utiliser de nouveaux plastiques polymères pour améliorer la performance, l'esthétique ou faciliter le recyclage des produits, qu'il s'agisse d'explorer les possibilités des matériaux supraconducteurs ou de mettre au point de nouveaux capteurs en technologie optique, Schneider Electric innove en permanence.

## Coopérer pour innover plus vite

Schneider Electric poursuit des programmes de recherche avec une cinquantaine de laboratoires, d'équipes universitaires, de start-up, de PME, mais aussi avec les centres de recherche de ses grands comptes et fournisseurs. Membre très actif des organismes internationaux de normalisation, Schneider Electric travaille fortement au développement de systèmes ouverts. L'entreprise est, par ailleurs, membre du World Wide Web Consortium, l'organisme qui définit les standards du Web.

## Un certain esprit d'innovation

Pour accélérer la vitesse d'innovation et le développement de produits de haute technologie, Schneider Electric a créé un fonds d'investissement, doté initialement de 50 millions d'euros, qui sera dédié aux start-up du secteur des technologies de l'information.



### Masterpact Merlin Gerin/Square D

La nouvelle gamme de disjoncteurs de puissance jusqu'à 6 300 A permet de proposer aux clients des produits et services associés plus fiables et plus performants. Ainsi, les installations électriques sont plus compactes, grâce au Masterpact NT le plus petit disjoncteur 1 600 A au monde, et plus sûres, grâce au Masterpact NW qui présente une performance de pouvoir de coupure unique au monde (jusqu'à 200 000 A sans fusible).

## Des innovations majeures pour le bâtiment

Pour renforcer sa position de leader dans l'appareillage basse tension, Schneider Electric a lancé en 1999 une nouvelle génération de la gamme Masterpact. Cette offre mondiale innovante représente le plus important projet de développement jamais réalisé par Schneider Electric et a mobilisé, pendant 42 mois, 250 ingénieurs et techniciens en Europe et aux Etats-Unis. Dans cette nouvelle gamme, des fonctions intégrées de communication et de mesure, qui facilitent une gestion intelligente et automatisée de l'installation électrique, viennent s'ajouter aux atouts traditionnels de performance et de fiabilité du produit. Par ailleurs, dans le domaine des réseaux locaux de bâtiments, les produits réseaux de Lexel s'enrichissent de systèmes de connectique et câblage très haute performance, qui seront à la base des réseaux Voix-Données-Images de demain.

## Energie : de nouvelles opportunités

Les nouvelles formes de génération d'énergie constituent une forte opportunité de croissance à moyen terme. Schneider Electric, en coopération avec de grands partenaires industriels, conduit des recherches sur les batteries très hautes performances à base de film polymère, sur l'utilisation des piles à combustibles et des éléments de régulation associés. Dans le domaine des services, Schneider Electric teste, sur plusieurs sites utilisateurs, des offres de téléservice via Internet.



### Cellule de poste MT/BT Square D

La cellule de poste MT/BT Square D incorpore les dernières technologies de l'appareillage moyenne tension pour offrir aux clients des performances de tout premier ordre avec une compacité remarquable. Sa conception permet à la fois une maintenance réduite et une protection sophistiquée, et bien d'autres avantages dans un encombrement réduit de moitié par rapport à celui d'une cellule interrupteur 5 kV ou 15 kV traditionnelle.



### Prisma GK Merlin Gerin

est le premier système de tableaux basse tension associables, démontables et étanches IP 55 pour la distribution électrique jusqu'à 630 A et la commande des circuits. Il reçoit l'intégralité du système fonctionnel Prisma G Merlin Gerin, enrichi de solutions nouvelles répondant aux exigences des bâtiments à caractère industriel, comme le montage et le câblage des appareillages Telemecanique pour la commande et le contrôle.



### Sepam 1000+ Merlin Gerin

La nouvelle génération d'unités de protection des réseaux électriques vient renforcer l'offre d'entrée de gamme Sepam 1000 Merlin Gerin pour exploiter à distance les réseaux électriques. Ses principales fonctionnalités : la protection des biens et des personnes, la mesure des caractéristiques du réseau et l'optimisation de la gestion des équipements électriques. Par ailleurs, Sepam 1000+ Merlin Gerin apporte des progrès comme l'intégration de la fonction communication, l'évolutivité pour s'adapter aux besoins d'exploitation, la compacité et la modularité. Son ergonomie facilite le travail de l'exploitant, de l'installateur et du tableautier. Enfin, Sepam 1000+ Merlin Gerin est polyglotte et affiche ses informations dans la langue que choisit son utilisateur.

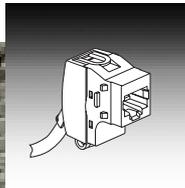
## Les faits et chiffres de la R&D

En 1999, Schneider Electric a consacré 444 millions d'euros à la recherche et au développement de nouveaux produits, soit 5,3 % de son chiffre d'affaires. Avec plus de 3 000 ingénieurs et techniciens dans le monde et des sites de développement implantés dans une vingtaine de pays, Schneider Electric est en mesure de développer une offre véritablement internationale. De plus, près de 400 collaborateurs se consacrent, dans les laboratoires à des programmes de recherche prospective qui sont menés en collaboration avec la communauté scientifique et avec des partenaires extérieurs.



### Mini Pragma Merlin Gerin

La nouvelle gamme de coffrets modulaires répond à tous les besoins du bâtiment (neuf, rénovation, extension). L'élégance du coffret, avec sa porte galbée au design innovant, permet son installation partout où l'esthétique compte, aussi bien dans le logement que dans le petit tertiaire. Les nombreuses variantes de la gamme permettent son intégration dans tous les environnements. Monté en saillie ou encastré, avec porte opaque ou transparente, Mini Pragma Merlin Gerin est un coffret qui ne se cache plus.



### LexCom Lexel

Le système de câblage LexCom, pour réseau local, à base de paires torsadées et de fibres optiques, offre, depuis mai 2000, les très hautes performances nécessaires aux applications VDI (Voix-Données-Images), grâce à une connectique dite de catégorie 6.

## Des automatismes industriels de plus en plus intelligents

L'intelligence, sous forme de capacité de traitement et de communication, descend progressivement dans les composants des systèmes industriels. Lancés par Schneider Electric en 1999, la gamme de variateurs de vitesse Altivar 28, le relais intelligent Zelio Telemecanique illustrent l'évolution rapide du catalogue de produits de Schneider Electric dans ce sens. Avec son concept Transparent Factory™, Schneider Electric s'affirme comme le leader du Web Automation. Cette solution, qui intègre les composants dans des architectures ouvertes à base d'Ethernet et de protocoles Internet, permet aux utilisateurs et aux intégrateurs de tirer parti des nouvelles technologies de l'information pour réduire les coûts de mise en œuvre et d'exploitation de leurs systèmes.



### Arc-D-Tect™ Square D

Innovation majeure de ces trente dernières années en matière de protection des systèmes électriques résidentiels, Arc-D-Tect™, le nouveau détecteur d'arc Square D, associe à la protection traditionnelle contre les surcharges, la détection et l'interruption des arcs électriques. Aux Etats-Unis, Schneider Electric est le premier à commercialiser ce produit qui répond d'ores et déjà aux normes qu'imposera le National Electrical Code, à compter de 2002.



### Harmony Square D/Telemecanique

La nouvelle gamme d'unités de commande et de signalisation couvre une large palette de boutons-poussoirs, d'arrêts d'urgence, de boutons tournants et de voyants destinés au dialogue homme-machine. Conjuguant ergonomie, robustesse, sûreté, compacité, simplicité et rapidité de mise en œuvre, elle répond aux exigences des clients et utilisations dans les secteurs industriels, para-industriels, tertiaires. Autre performance : Harmony propose les modules lumineux "Protected LED" (brevet Schneider Electric), un "plus" en matière de sécurité, longévité et réduction des coûts. Associé avec Magelis terminaux d'exploitation et Tego Dial système d'installation, Harmony est une des composantes primordiales des solutions de dialogue proposées par Schneider Electric.



### Altivar 28 Square D/Telemecanique

Le dernier-né de la gamme de variateurs de vitesse "Série 8" couvre les puissances de 0,37 à 15 kW. Parmi ses nombreux points forts : son aspect intuitif "plug & drive" avec son pré-réglage usine et son auto-adaptation au moteur. Bien qu'équipé d'origine de filtre CEM, Altivar 28 est très compact et juxtaposable. Des versions "équipées" font oublier les problèmes d'installation. Idéal pour la conception de machines simples, il correspond à de nombreux secteurs tels que l'agroalimentaire, le textile, le bois, le papier, les cosmétiques et la pharmacie, sans oublier le bâtiment tertiaire.



### TeSys Square D/Telemecanique

La nouvelle offre TeSys impacte l'ensemble des applications départs-moteurs "Tout ou Rien" jusqu'à 75 kW et confirme le leadership mondial de Schneider Electric dans ce domaine. Elle assure la continuité de la célèbre "Série D" tout en apportant aux clients des fonctionnalités inédites, différenciantes et innovantes. Un effort particulier a été consacré à la simplicité de montage et câblage sans fil et sans outil, grâce à la technologie "Quickfit". Ce nouveau type de mise en œuvre engendre gain de productivité et sécurité. Les performances des produits à commande 24 volts continu et les possibilités de raccordement sur bus de terrain améliorent très fortement leur intégration avec les automates programmables dans les automatismes industriels.



### Zelio Logic Telemecanique

Le module logique programmable est destiné à la réalisation de petits automatismes de moins de 20 entrées/sorties dans les secteurs de l'industrie, du tertiaire et du résidentiel pour le traitement d'applications telles que comptage de pièces, convoyeurs, escaliers mécaniques, gestion d'éclairage et de places de parking, portes automatiques, contrôle d'accès, gestion d'enseignes... Un logiciel sur PC permet la programmation et la création de bibliothèques d'applications. Grâce à ses performances, compacité, flexibilité et facilité de mise en œuvre, le module logique est une alternative compétitive aux solutions à base de logique câblée ou de cartes spécifiques.

## Un respect de l'environnement

La prise en compte de l'environnement est une approche d'amélioration continue, intégrée dans le processus de développement. Pour évaluer l'impact sur l'environnement de la totalité du cycle de vie de ses produits, Schneider Electric s'est dotée d'outils performants comme l'EIME (Environmental Information and Management Explorer). Ce logiciel d'aide à la conception permet de calculer l'impact sur l'environnement d'un produit et guide le concepteur dans ses choix de matériaux ou de design. Cet outil a été utilisé dans le développement des nouvelles gammes Harmony et Masterpact.

## Perspectives

- En 2000, douze familles de produits Schneider Electric seront renouvelées : 60 % en distribution électrique, 40 % en automatismes industriels.



Aux Etats-Unis, la certification ISO 14001 se poursuit. L'objectif de Schneider Electric est d'y voir certifier la totalité de ses sites en 2002.

## Environnement

- Le respect de l'environnement est pris en compte dans la conception des produits et sur l'ensemble des sites de production de Schneider Electric. Aujourd'hui, 2/3 des sites sont certifiés ISO 14001.

# Quelques sites industriels

*Schneider Electric est une entreprise mondiale implantée auprès de ses clients. La production au plus près des utilisateurs rend les équipements Merlin Gerin, Modicon, Square D et Telemecanique immédiatement disponibles et parfaitement adaptés aux normes et usages locaux.*

## 1 Chine

En Chine, sept usines en joint-venture, à Pékin, Tianjin, Shanghai et Guangzhou, sont dédiées à la production de constituants de contrôle industriel et d'équipements de distribution électrique moyenne et basse tension.

Avec ses 600 employés, l'usine de Tianjin Merlin Gerin accueille l'activité basse tension terminale avec la production des disjoncteurs miniatures NC 100 et C45 de la gamme Multi 9 Merlin Gerin. Première entreprise certifiée en 1989 par l'organisme de certification chinois CCEE

(Chinese Certification of Electrical Equipment), pour la fabrication de disjoncteurs miniatures, Tianjin Merlin Gerin est également certifiée ISO 9002 par Lloyd's Quality Assurance, depuis 1997. L'activité basse tension terminale est, par ailleurs, représentée à Shanghai avec la joint-venture Schneider Shanghai Low Voltage Terminal Apparatus, spécialisée dans la fabrication de disjoncteurs miniatures différentiels. En 2000, un nouveau site de 7 500 m<sup>2</sup> accueillera à Tianjin la production d'une nouvelle gamme de disjoncteurs miniatures.



## 2 Arabie Saoudite

A Riyad, l'usine de Schneider Electric (EPS Ltd) emploie 350 personnes. EPS Ltd consacre son activité à la fabrication de produits et d'équipements de distribution électrique moyenne et basse tension Merlin Gerin et Square D (tableaux Prisma, Blokset, Model 6, disjoncteurs Compact NS, Masterpact, cellules RM6, Ringmaster, SM6, MCSet ...). Depuis Riyad, Schneider Electric livre le marché saoudien, mais également les autres pays de la péninsule Arabe. Depuis 1996, le site est certifié ISO 9002 et référencé auprès d'importants clients comme les régies d'électricité SCECO, ou encore Aramco, l'une des références majeures de l'industrie pétrolière.

## 3 Espagne

Parmi les huit sites de production espagnols, l'usine de Burgada (Pampelune), certifiée ISO 9002 et ISO 14001, emploie 173 personnes. Elle consacre son activité industrielle à la production de constituants de contrôle industriel tels que boutons-poussoirs, voyants de signalisation, auxiliaires de sécurité, contacteurs Telemecanique. Elle sert le marché espagnol et le monde entier. Comme l'ensemble des unités industrielles de Schneider Electric en Espagne, Burgada est engagée, depuis 2 ans, dans une démarche "plan de progrès" visant à améliorer en permanence le service rendu au client. Cette dynamique est maintenant complètement intégrée au travail quotidien et entraîne de plus en plus de projets, comme la mise en place d'une organisation par processus, avec

trois indicateurs : le taux de service aux clients, le taux de productivité, et le respect des engagements sur les délais de développement.

## 4 Brésil

Au Brésil, l'usine de Sumaré, qui emploie 160 personnes, est dédiée à la production de produits moyenne tension et équipements moyenne tension/basse tension tels que tableaux Blokset, cellules SM6, RM6, MCSet Merlin Gerin. Des canalisations électriques préfabriquées sont également issues de Sumaré et l'usine fournit l'ensemble de la gamme Canalis Telemecanique au marché brésilien ainsi qu'à l'Argentine. Sumaré rassemble également l'équipe de gestion technique internationale du Blokset et gère cette gamme de tableaux basse tension pour l'ensemble des filiales et partenaires de Schneider Electric dans le monde.

Les plans d'actions engagés dans le cadre de Schneider 2000+ portent leurs fruits. Fin 1999, Sumaré a enregistré des progrès significatifs en termes de réduction des coûts. Quant aux délais commerciaux, ils devraient être divisés par deux d'ici à fin 2000. Sumaré est certifiée ISO 9001 depuis 1994. Son objectif pour 2000 : être certifiée ISO 14001.

Schneider Electric dispose de trois autres sites industriels au Brésil : Carmo do Rio Verde (automatismes industriels et basse tension de puissance), Jurubatuba (centre de distribution), et Itajai (haute tension). En 2000, une nouvelle usine, près de São Paulo, accueillera l'activité basse tension terminale.



### 5 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, sept usines sont dédiées à la fabrication d'équipements de distribution électrique moyenne et basse tension. Tous ces sites sont certifiés ISO 9001/9002 et ISO 14001.

Le site de Leeds, qui emploie 520 personnes, est dédié à la production de tableaux moyenne tension tels que Ringmaster, Génie, Talus Merlin Gerin. La mise en place du projet Schneider 2000+ a permis d'identifier des axes de progrès importants notamment en termes de mise à disposition des produits sur le marché. Fin 1999, les délais ont été réduits de 12 à 4 semaines pour la gamme Ringmaster Merlin Gerin.

### 6 Argentine

Opérationnelle depuis fin 1998, l'usine de San Martin, près de Buenos Aires, rassemble sur 10 000 m<sup>2</sup>, l'activité industrielle, les services, les projets et le centre de distribution régional de Schneider Electric en Argentine.

L'usine de San Martin assure la fabrication de disjoncteurs basse tension C60 Merlin Gerin qu'elle exporte dans tous les pays du Mercosur et au Chili. Pour ce produit, c'est l'une des cinq entités industrielles de Schneider Electric dans le monde et la première usine hors Europe.

Des équipements moyenne tension/basse tension tels que cellules SM6 et MCSet Merlin Gerin, tableaux Blokset Merlin Gerin sont également issus de l'unité de production.

L'usine de San Martin emploie 100 personnes et devrait doubler ses effectifs avec le développement de l'activité basse tension d'ici à fin 2000.

### 7 Mexique

Avec ses 2000 employés, la filiale de Schneider Electric au Mexique est leader sur le marché de la distribution électrique et du contrôle industriel. Parmi les deux sites de production de Schneider Electric Mexique, l'usine Rojo Gomez, située à Mexico, emploie 900 personnes. Elle est spécialisée dans la production d'équipements de distribution électrique moyenne et basse tension Federal Pacific et Square D, et de contrôle industriel Square D et Telemecanique. Le site abrite également un centre de distribution et le siège social de la filiale.

Les deux sites de production ainsi que le centre de distribution sont certifiés ISO.

La confiance dans la qualité des produits fabriqués au Mexique est en forte hausse. Résultat : les unités de production mexicaines servent le marché local mais également les pays voisins, notamment les Etats-Unis.



## 8 France

Parmi les 21 unités de production, les deux usines de Pacy-sur-Eure, certifiées ISO 9002 et 14001, sont dédiées aux activités protection commande de puissance, variation de vitesse et démarreurs, enveloppes et auxiliaires d'équipements.

L'usine de Pacy Isambard se consacre à la production de produits multifonctions de l'offre protection commande de puissance tels que relais thermiques Série D, contacteurs Série F, contacteurs à composition variable, et équipements Série K Telemecanique. Elle emploie 370 personnes.

L'usine de Pacy Blanchet est spécialisée dans l'offre variation de vitesse et démarreurs Telemecanique. Son activité industrielle est tournée vers la fabrication de produits de sous-ensembles électroniques (variateurs de vitesse pour moteurs asynchrones ou à courant continu, démarreurs progressifs pour moteurs asynchrones, cartes électroniques), et de produits électromécaniques (démarreurs, inverseurs, équipements). Elle emploie 250 personnes.

## 9 Hongrie

Deux sites de production sont opérationnels à Budapest.

L'usine Merlin Gerin Zala, créée en 1993, est dédiée à la production de disjoncteurs modulaires basse tension C60 de la gamme Multi 9 Merlin Gerin. L'entité industrielle sert le marché

hongrois et assure la distribution mondiale de ses produits, via le centre de distribution de Moirans, en France. Merlin Gerin Zala emploie 240 personnes et est certifiée ISO 9002 et ISO 14001. L'usine de Zalaegerszeg emploie 135 personnes et consacre son activité à la fabrication de pièces de tôlerie et à l'assemblage des tableaux de distribution basse tension Masterbloc Merlin Gerin et des tableaux débouchables moyenne tension MCSet Merlin Gerin. Le site est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

## 10 Irlande

Avec ses trois usines, Square D Ireland à Ballinasloe (basse tension de puissance), Thorsmann Ireland à Drogheda (ultraterminal), et Schneider Electric Manufacturing Celbridge (contrôle industriel), Schneider Electric est le premier constructeur électrique en Irlande. Parmi ces trois sites de production, Schneider Electric Manufacturing Celbridge est spécialisée dans la production de contacteurs Telemecanique pour le monde entier et emploie 400 personnes. Le site est certifié ISO 9002 et ISO 14001.

Depuis 1996, la mise en place d'un processus d'amélioration continue, basé sur la responsabilisation du personnel, a permis d'enregistrer des résultats significatifs en termes de réduction des coûts, d'amélioration de la qualité et du service client.



# Quelques références en distribution électrique et automatismes industriels



1



2



3

## 1 Pologne

### La centrale électrique à charbon de Koziénice

Candidate à l'Union européenne, la Pologne doit adapter ses normes de qualité et de sécurité à celles en vigueur dans les pays membres. De nombreux programmes de remise à niveau sont donc engagés de part et d'autre du pays. Schneider Electric a été retenue pour répondre aux besoins de rénovation de la centrale électrique à charbon de Koziénice qui, avec 2 600 MW de puissance, représente la deuxième plus grande centrale de Pologne et l'une des plus importantes en Europe.

Aux termes du contrat signé en 1999, Schneider Electric a fourni 23 disjoncteurs de type LF1 et les nombreux équipements de basse tension tels que Masterpact, Compact NS ou contacteurs Merlin Gerin pour les tableaux basse tension. Cette nouvelle affaire s'ajoute aux nombreuses prestations précédemment réalisées par Schneider Electric pour la centrale de Koziénice dont les tableaux moyenne tension pour les blocs 200 MW et 500 MW sont équipés de disjoncteurs Merlin Gerin depuis 1971. Au rythme des modernisations de tableaux de moyenne tension, Schneider Electric prévoit également, en 2000, la fourniture de 16 disjoncteurs LF2.

## 2 Etats-Unis

### McDonald's

Schneider Electric fournit des équipements basse tension spécialement conçus pour les restaurants McDonald's dans le monde entier. Livrés aux normes NEMA ou CEI en fonction des pays d'implantation, ces nouveaux produits offrent un encombrement réduit et des gains majeurs en matière de sécurité et de performances, tout en permettant à la chaîne de rationaliser la conception de ses restaurants. Une équipe basée aux Etats-Unis coordonne la gestion de ce grand compte au niveau mondial.

## 3 France

### Bateau Mistral Saint-Nazaire

Sorti des Chantiers de l'Atlantique en juin 1999, le paquebot "Le Mistral" peut accueillir 12 000 passagers. Le bateau mesure 216 mètres de long et est équipé de 4 moteurs Diesel de 5 650 KW/h qui fournissent le courant. Les produits et appareillages pour la distribution électrique du navire sont signés Schneider Electric. Parmi les produits utilisés : pour Merlin Gerin, deux tableaux électriques basse tension Masterbloc MB300, des disjoncteurs Masterpact et Compact NS, mais aussi des produits de contrôle industriel Telemecanique comme des canalisations multi-départs AK3 pour les départs-moteurs.



#### 4 Syrie

PEEGT

Pour renforcer le système d'alimentation de la ville de Damas, PEEGT, la régie d'électricité publique syrienne, a choisi Schneider Electric pour fournir des sous-stations et des transformateurs pour trois niveaux de tension : 230 kV, 66 kV et 20 kV. Les précédentes réalisations de Schneider Electric dans ce pays, notamment les sous-stations des centrales électriques de Jandar et Alep, ont motivé ce choix ainsi que l'excellent rapport qualité/prix et le respect des délais.

#### 5 Argentine

Aluar (Pechiney)

Dans le cadre de la modernisation de son usine de production de Puerto Madryn, la société Aluar, producteur d'aluminium primaire, a signé deux contrats importants avec Schneider Electric. L'un concerne la fourniture des équipements électriques nécessaires pour mettre à niveau les 400 cuves du secteur électrolyse de l'usine et la réalisation de la gestion technique par calculateurs DEC Alpha. Le second contrat, pris en consortium avec Cegelec, porte sur la mise en œuvre des automatismes de pilotage d'une ligne de 144 nouvelles cuves et sur la gestion technique de la série. Schneider Electric a également fourni les cellules moyenne tension, les transformateurs moyenne tension/basse tension et les condensateurs de la sous-station.



#### 6 Grande-Bretagne

Jaguar

Depuis 1996, Jaguar a choisi Schneider Electric comme partenaire unique. Pour équiper, dans son usine de Birmingham, les lignes de fabrication destinées à produire 60 000 unités par an du nouveau modèle "S"-Type (nouvelle berline de luxe), Jaguar a notamment sélectionné des produits d'automatismes industriels comme les automates programmables Quantum Modicon / Telemecanique, ou encore du matériel de distribution électrique Square D. Une confiance que le prestigieux constructeur anglais a renouvelée pour son dernier modèle, la X400.



#### 7 Arabie Saoudite

Kingdom Centre

Culminant à 300 mètres, le Kingdom Centre de Riyad, dont l'ouverture est prévue en 2001, sera la plus haute tour du Moyen-Orient. Il abritera un centre d'affaires, un hôtel de luxe et un centre commercial. Pour ce projet à l'architecture grandiose, où la sécurité et la fiabilité des équipements doivent être optimales, Schneider Electric a été retenue pour fournir l'ensemble des équipements de distribution électrique moyenne tension/basse tension.





## 8 Chine

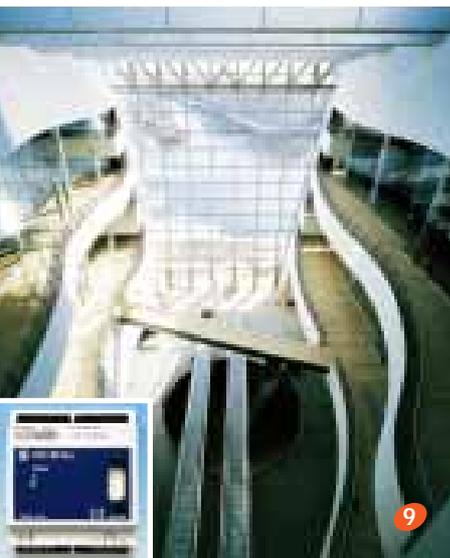
### Baosteel

Les aciéries chinoises BaoShan Iron & Steel Corporation ont choisi les produits et équipements de Schneider Electric pour équiper leur nouvelle usine de métallurgie de Shanghai, dont le process sera l'un des plus automatisés du pays. L'offre de Schneider Electric associe des produits de distribution électrique (disjoncteurs Masterpact, Compact NS, C45 Merlin Gerin...), de contrôle industriel (variateurs de vitesse, contacteurs, relais LT6, boutons-poussoirs Telemecanique...) et d'automates programmables comme les plates-formes d'automatisme Quantum et Momentum Modicon/Telemecanique.

## 9 Danemark

### La bibliothèque royale de Copenhague

Construite aux abords du port de Copenhague, la nouvelle bibliothèque royale, appelée communément le "Diamant noir", est l'un des plus prestigieux projets d'architecture réalisés au Danemark ces dernières années. C'est également, à ce jour, la plus importante installation de système IHC-BUSlink de Lexel, portant sur un ensemble de 35 contrôleurs IHC. L'excellente réputation du système IHC Lexel, sa très grande convivialité et son intelligence fonctionnelle ont été des facteurs déterminants dans le choix de l'équipement pour ce projet.



## 10 Canada

### Cimenterie Lafarge

L'usine Lafarge de Richmond, en Colombie Britannique, produit 500 000 tonnes de ciment par an. Le Groupe a décidé de doubler sa capacité, en utilisant un procédé de type "voie sèche" qui utilise deux fois moins d'énergie que l'ancien système de production en voie humide. Pour gérer ce process complexe sur un site étendu, Lafarge a choisi les automates programmables Quantum Modicon/Telemecanique associés à un réseau Modbus+, au logiciel Concept, des tableaux de départs moteurs Model 6 Square D intégrant des relais LT6. Ce choix, qui a permis de tenir les délais de démarrage des nouvelles installations, présente de nombreux avantages : modularité, accès aux informations, facilité d'utilisation et de maintenance.

## 11 Espagne

### World Trade Center

Situé dans la zone portuaire de Barcelone, le World Trade Center est un centre d'affaires de 135 000 m<sup>2</sup>, qui comporte notamment 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux, un auditorium de 430 places et 30 salles de visioconférence et de réunion. Schneider Electric s'est vue confier l'équipement en distribution électrique du centre. L'éclairage des bureaux est géré grâce à la solution K-System Telemecanique qui permet d'obtenir des économies d'énergie allant jusqu'à 30 %.



## 12 Egypte

### Bibliothèque d'Alexandrie

Construite au début du troisième siècle avant notre ère, sous Alexandre le Grand, et détruite par un incendie quelque six siècles plus tard, la bibliothèque d'Alexandrie représentait le centre culturel le plus important de son époque. Dans le cadre de sa renaissance financée en partie par l'UNESCO, Schneider Electric a fourni l'ensemble des équipements de distribution électrique du bâtiment d'avant-garde qui l'abritera désormais (tableaux d'arrivée moyenne tension, tableaux de distribution basse tension, coffrets d'éclairage, transformateurs moyenne tension/basse tension) et les études associées.



## 13 Brésil

### Projet Intelig

Intelig, nouvel opérateur privé de télécommunications brésilien, a choisi le matériel de distribution électrique Schneider Electric pour équiper une quarantaine de ses centres relais dans tout le pays. Pour faire face aux besoins d'un marché en pleine expansion, l'opérateur recherchait une grande fiabilité dans la disponibilité de l'énergie et une garantie de continuité du service, ainsi que des équipements très compacts. Le matériel retenu ? Des cellules moyenne tension SM6 Merlin Gerin et des tableaux débrochables basse tension Blokset, équipés de disjoncteurs Merlin Gerin et de contacteurs Telemecanique.



## 14 Australie

### CityLink Project

Le programme CityLink lancé par l'état de Victoria est un ambitieux projet d'infrastructure routière qui a nécessité la construction de 22 kilomètres de voies rapides, la création de nombreux péages et l'ouverture de deux nouveaux tunnels. Associée à la société de construction Transfield, Schneider Electric a remporté le contrat de conception et de fourniture de l'appareillage basse et moyenne tension, des transformateurs, des onduleurs, et d'un système de contrôle complet. Cette intervention a nécessité plus de 4 000 schémas de conception, 20 rapports ou spécifications techniques et 11 schémas de réseaux de câbles.





Rapport annuel édité  
par la Direction de la Communication  
de Schneider Electric  
Tél. : +33 (0)1 41 29 70 76

Communication Financière  
Tél. : +33 (0)1 41 29 70 42  
Fax : +33 (0)1 41 29 71 42

Crédit photos  
Photographes : Francis Demoulin, Philippe Guignard, Véronique Vedrenne,  
Marc Tulane, Montizambert Photography Inc.  
Agences : Gettyone Stone, REA : Marta Nascimento, Jean-Claude Moschetti, Benoit Decout,  
Saba/REA : Peter Charlesworth, Studio Pons  
Photo Alstom (Chantiers de l'Atlantique), Ray Reiss (McDonald's),  
Rick Altman (Courtesty Transfied-Obayashi Joint Venture)  
Photothèque Schneider Electric

Conseil en Création : Gérard Guerre

Création : Printel – Laurent Borderie ; Réalisation : Printel ; Editeur – Conseil à Paris  
Tél. : +33 (0)1 42 61 50 86

# Schneider Electric

## interactif

### Schneider Electric en temps réel

[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

- Actualités
- A la découverte de Schneider Electric
- Voyage au cœur de nos savoir-faire
- Travailler chez Schneider Electric
- Le rendez-vous des experts
- Schneider Electric en chiffres

### Tout savoir sur Schneider Electric

CD-Rom des applications et services

- Schneider Electric en bref
- 160 ans d'histoire
- Un savoir-faire dans de nombreux secteurs d'activités
- Une expertise, des services en ligne
- Des succès
- Des témoignages

**Schneider Electric SA**

Siège social :  
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt  
F-92500 Rueil-Malmaison (France)  
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00  
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00  
Internet : <http://www.schneider-electric.com>

Société anonyme  
au capital : 1 291 388 624 euros  
542 048 574 R.C.S. Nanterre  
Siret : 542 048 574 01775

# *Rapport Annuel 1999*



Merlin Gerin

Modicon

Square D

Telemecanique

**Schneider**  
 **Electric**

*Get more with the world's Power & Control specialist\**

# Renseignements sur la société

- **Forme :**

société anonyme régie par la loi sur les sociétés du 24 juillet 1966.

- **Nationalité :**

française.

- **Siège social :**

43/45, boulevard Franklin-Roosevelt  
92500 Rueil-Malmaison.

- **542 048 574 RCS** Nanterre.

- **Activité principale exercée (code APE) :**

741J.

- **Date de constitution :**

1871. (Cette société, dont la dénomination sociale a été Spie Batignolles, est devenue Schneider SA lors de la fusion avec la société Schneider SA, ex-SPEP, intervenue en 1995, puis Schneider Electric SA en mai 1999).

- **Durée :**

jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2031.

- **Objet social (résumé) :**

en France et à l'étranger, exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts).

- **Exercice social :**

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

- **Capital social au 31 décembre 1999 :**

il s'élevait à 8 071 178 900 francs divisé en 161 423 578 actions de 50 francs nominal chacune. Le capital a été converti à l'euro le 14 janvier 2000 par arrondissement de la valeur nominale de l'action à l'euro immédiatement supérieur. Le capital de la société est ainsi de 1 291 388 624 euros divisé en 161 423 578 actions de 8 euros nominal chacune.

- **Nombre total de droits de vote :**

163 779 689 (BALO du 19 mai 1999).

- Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43/45 boulevard Franklin-Roosevelt 92500 Rueil-Malmaison, Service des relations avec les actionnaires.

# Rapport annuel 1999

## Sommaire

<b>Présentation générale de Schneider Electric SA</b> .....	2
Historique .....	2
Activité actuelle.....	2
Capital .....	3
Actionnariat .....	6
Schémas d'intéressement du personnel - Actionnariat salarié - Plans d'options .....	6
Rachat d'actions.....	8
Bourse .....	8
Politique d'information.....	10
Gouvernement d'entreprise .....	10
Litiges et autres faits exceptionnels .....	14
Contrôle.....	15
Droits et obligations des actionnaires .....	15
<b>Rapport d'activité</b> .....	17
<b>Comptes consolidés</b> .....	22
Compte de résultat consolidé .....	22
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	23
Bilan consolidé.....	24
Variation des capitaux propres consolidés .....	26
Annexe aux comptes consolidés .....	27
<b>Comptes résumés de la société</b> .....	49
<b>Rapports des Commissaires aux comptes</b> .....	53
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	53
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	54
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	55
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les projets de réduction de capital et d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au PEE.....	57
<b>Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires</b> .....	60
<b>Résolutions</b> .....	63
<b>Responsable du document de référence et attestation des Commissaires aux comptes</b> .....	71
<b>Tableau de concordance (règlement COB 98-01)</b> .....	72

# Présentation générale de Schneider Electric SA

## Historique

### Historique industriel

Schneider Electric SA est une société anonyme constituée les 2 et 4 décembre 1871. Cependant, son histoire débute en France dans l'industrie lourde en 1836 lorsque Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies en difficulté au Creusot et qu'ils créent Schneider & Cie en 1838.

A partir de cette époque et jusqu'au milieu du vingtième siècle, l'entreprise connaît un développement ininterrompu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels...). Elle est également présente dans le domaine de l'électricité dès la fin du siècle dernier.

Mais, progressivement, Schneider Electric est devenu un vaste conglomérat sans stratégie.

Aussi, de 1981 à 1997, Schneider Electric se recentre sur les métiers de l'électricité en se désengageant de divers secteurs : sidérurgie, machine outil, chantiers navals, ferroviaire, téléphonie privée, ingénierie... et en procédant à des acquisitions dans le domaine électrique dont Telemecanique en 1988 et Square D en 1991.

En 1997, la vente de Spie Batignolles constitue la fin du processus de recentrage de Schneider Electric sur les métiers de l'électricité.

Schneider Electric est alors devenu un Groupe spécialisé dans la production et la vente de produits et d'équipements dans les domaines de la distribution électrique et du contrôle industriel établi dans 130 pays à travers le monde.

### Historique capitalistique

En 1981, la structure capitalistique du Groupe, mise en place au cours de la décennie précédente, est caractérisée par des cascades de holdings entre la SPEP (maison mère) et ses filiales industrielles, avec de nombreuses boucles d'autocontrôle.

Les diverses holdings sont fusionnées entre 1981 et 1995, date à laquelle il ne subsiste qu'une seule société, Schneider SA qui en 1999 prend le nom de Schneider Electric SA, qui détient 100 % de Schneider Electric Industries SA.

## Activité actuelle

Schneider Electric intervient comme spécialiste tout au long de la filière production – transport-distribution de l'énergie électrique en haute, moyenne, basse tension terminale et ultraterminale ainsi que dans le domaine du contrôle industriel et des automates programmables.

Schneider Electric est constructeur d'appareillages et fournitures électriques sous les marques Merlin Gerin, Modicon, Square D, Telemecanique et, depuis 1999, Lexel.

Schneider Electric évolue dans deux métiers, la distribution électrique et les automatismes industriels, qui sont déjà largement concentrés dans le monde.

Aucun brevet, licence, contrat d'approvisionnement n'est de nature à créer une situation de dépendance pour le Groupe.

Le Groupe bénéficie de positions de 1<sup>er</sup> rang mondial pour environ 60 % de son chiffre d'affaires et d'un second et troisième rang pour environ 20 %.

La concurrence peut se répartir en deux catégories :

- de très grands groupes généralistes et diversifiés dans des métiers avec peu ou pas de synergie industrielle entre eux : ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens...

- et des groupes de moindre dimension spécialisés :

• distribution électrique : Alstom, Eaton, Hager, Legrand,

• automatismes industriels : Omron, Rockwell.

Schneider Electric est l'acteur le plus important de cette catégorie.

Chiffres clés (évolution sur trois ans)	1999		1998		1997
<b>Investissements</b>	(en Md€)	(en MdF)	(en Md€)	(en MdF)	(en MdF)
Investissements totaux	1,54	10,1	0,48	3,1	1,9
<i>dont investissements</i>					
<i>industriels bruts</i>	0,44	2,9	0,38	2,5	1,9
Recherche et Développement	0,44	2,9	0,40	2,6	2,5
Effectifs (moyenne annuelle)	67 500		60 800		61 500

### Chiffre d'affaires consolidé

Evolution par pôle	(en Md€)	(en MdF)	(en Md€)	(en MdF)	(en MdF)
Distribution électrique	5,9	39,0	5,11	33,5	31,8
Contrôle industriel et automates	2,5	16,0	2,42	15,9	15,2
Divers et écritures de consolidation	-	-	0,10	0,6	0,4
	<b>8,4</b>	<b>55,0</b>	<b>7,63</b>	<b>50,0</b>	<b>47,4</b>

### Répartition

par zone géographique	(en Md€)	(en MdF)	(en Md€)	(en MdF)	(en MdF)
France	1,5	9,7	1,50	9,8	9,9
Europe Occidentale	2,9	19,0	2,31	15,2	14,4
Amérique du Nord	2,6	16,9	2,28	15,0	13,9
Moyen-Orient	0,3	2,0	0,29	1,9	1,7
Asie	0,7	4,4	0,53	3,4	3,7
Afrique et Amérique Latine	0,4	3,0	0,60	3,9	3,0
Autres	-	-	0,12	0,8	0,8
	<b>8,4</b>	<b>55,0</b>	<b>7,63</b>	<b>50,0</b>	<b>47,4</b>

## Capital

### Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 1999 est de 1 291 388 624 euros représenté par 161 423 578 actions de 8 euros nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote totaux attachés aux 156 849 593 actions composant le capital au 6 mai 1999 est de 163 779 689 (BALO du 19 mai 1999).

### Evolution du capital

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du capital de Schneider Electric SA, compte tenu de la fusion avec Spie Batignolles (intervenue en 1995) et de l'exercice ou de la conversion des produits donnant accès à son capital, étant précisé qu'avant son absorption par Spie Batignolles, Schneider SA (ex-SPEP) avait un capital de 1 251 920 140 francs représenté par 62 596 007 actions.

	Nombre d'actions	Capital (en F)
Nombre de titres Spie Batignolles avant fusion intervenue en 1995	5 108 704	255 435 200
Augmentation brute de capital due à la fusion : 62 596 007 x 2 =	125 192 014	6 259 600 700
Annulation des titres Spie Batignolles détenus par Schneider SA	(3 016 056)	(150 802 800)
<b>Situation après fusion</b>	<b>127 284 662</b>	<b>6 364 233 100</b>

Depuis la fusion, les exercices de bons et d'options, les conversions d'obligations, les souscriptions au Plan d'Epargne d'Entreprise, le

paiement du dividende en actions et la fusion absorption de Telemecanique (juin 1997) ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

**Tableau d'évolution du capital depuis la fusion avec Spie Batignolles**

	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
<b>Situation après fusion</b>		<b>127 284 662</b>	<b>970 221 081 euros</b> soit 6 364 233 100 francs
Conversion d'obligations	1 367		
Conversion d'obligations Square D	984 909		
Exercice de bons	2 994 664		
Exercice d'options	1 445 740		
PEE	260 344		
<b>Capital au 31.12.1995 (1)</b>		132 971 686	<b>1 013 570 142 euros</b> <b>soit 6 648 584 300 francs</b>
Conversion d'obligations	67 021		
Conversion d'obligations Square D	567 894		
Exercice de bons	12 794		
Exercice d'options	308 360		
Paiement du dividende	1 744 414		
PEE	1 250 000		
<b>Capital au 31.12.1996 (2)</b>		136 922 169	<b>1 043 682 505 euros</b> <b>soit 6 846 108 450 francs</b>
Conversion d'obligations	2 615 808		
Conversion d'obligations Square D	1 220 770		
Exercice de bons	8 562 022		
Exercice d'options	56 740		
Fusion Schneider SA/ Telemecanique	117 840		
PEE	2 672 748		
<b>Capital au 31.12.1997 (3)</b>		<b>152 168 097</b>	<b>1 159 893 842 euros</b> <b>soit 7 608 404 850 francs</b>
Conversion d'obligations	759 848		
Conversion d'obligations Square D	247 273		
Exercice d'options	241 900		
<b>Capital au 31.12.1998 (4)</b>		<b>153 417 118</b>	<b>1 169 414 443 euros</b> <b>soit 7 670 855 900 francs</b>
Conversion d'obligations	3 495 796		
Conversion d'obligations Square D	2 272 282		
Exercice d'options	704 300		
PEE	1 534 082		
<b>Capital au 31.12.1999* (5)</b>		<b>161 423 578</b>	<b>1 291 388 624 euros</b> <b>soit 8 071 178 900 francs</b>

\*Le capital social de la société a été converti en euros le 14 janvier 2000. L'écart de 399,8 MF constaté à l'occasion de cette conversion a été prélevé sur la prime d'émission.

(1) Augmentation du nominal 43,35 M€ des primes 90,75 M€.

(2) Augmentation du nominal 30,11 M€ des primes 82,33 M€.

(3) Augmentation du nominal 116,21 M€ des primes 320,82 M€.

(4) Augmentation du nominal 9,52 M€ des primes 33,72 M€.

(5) Augmentation du nominal 121,97 M€ des primes 252,72 M€.

## Capital potentiel

La deuxième et dernière tranche de l'emprunt convertible 6,5 % juin 1990 a fait l'objet d'un remboursement anticipé en juillet 1999.

### Tableau des produits pouvant donner accès au capital et restant en circulation au 31.12.99 autres que les options de souscription d'actions

Produits	Date d'amortissement	Taux %	Nombre de titres restant en circulation	Parité de conversion	Nombre d'actions pouvant être créées	Prix de conversion \$
OC Square D						
novembre 1992	02/01/2003	2	1 474	232,84	343 206	(1) 10 000

(1) A l'échéance 2003. La valeur de remboursement est croissante dans le temps, la différence de taux entre le taux interne des obligations : 7 % et le taux réellement payé (2 %) étant capitalisée.

## Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à réaliser des augmentations de capital en faveur des salariés du Groupe adhérent au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 1% du capital par an.

L'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 1999 a accordé au Conseil des délégations pour augmenter le capital, régies notamment par l'article 180 III de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que pour attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital autorisée (en millions d'euros)	Date d'autorisation	Date limite de validité
<b>I - Autorisation avec droit préférentiel</b>			
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	750 (1)	6 mai 1999	6 juillet 2001
<b>II - Autorisation sans droit préférentiel</b>			
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital, y compris les titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société	750 (1)	6 mai 1999	6 juillet 2001
<b>III - Autorisations en faveur des salariés</b>			
Actions réservées aux salariés (ordonnance de 1986) (2)	1 % du capital par an	10 juin 1997	10 juin 2002
Options de souscription d'actions	5 % du capital	6 mai 1999	6 mai 2004

(1) dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 750 millions d'euros, soit 4,919 milliards de francs.

(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2000 de renouveler la délégation pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérent au Plan d'Epargne d'Entreprise et de prévoir une limite de 5 % du capital sur cinq ans.

Seules les autorisations en faveur des salariés ont été à ce jour partiellement utilisées.

## Actionnariat

	31.12.99				31.12.98		31.12.97	
	Capital %	Nombre d'actions	Droits de vote %	Nombre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Groupe AGF	1,99	3 216 115	3,59	5 887 716	2,77	4,37	2,10*	2,12*
Groupe Axa	6,24	10 078 512	10,55	17 273 400	6,57	10,64	4,74*	8,78*
Groupe BNP-Paribas	2,79	4 496 875	5,37	8 789 920	2,85	5,38	2,87*	5,33*
Groupe Société Générale	1,91	3 076 295	2,12	3 468 419	1,70	2,37	1,55*	2,20*
Caisse des Dépôts et Consignations	4,61	7 436 586	4,54	7 436 586	4,85	4,58		
Salariés	4,50	7 265 270	5,98	9 800 895	4,18	4,79	4,30	4,33
Autocontrôle (1)	1,34	2 155 558	-	-	1,36	-	1,38	-
Autodétention	7,15	11 542 630	-	-	3,46	-	0,50	-
Public	69,47	112 155 737	67,85	111 122 753	72,26	67,87	82,56	77,24
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>161 423 578</b>	<b>100,00</b>	<b>163 779 689</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

\* Dans le cadre du pacte d'actionnaires.

(1) Via principalement Cofibel.

### Répartition du capital au 31 décembre 1999

• Actionnaires historiques	12,93 %
• Autodétention - Autocontrôle	8,49 %
• Salariés	4,50 %
• Public France	42,08 %
• Public hors France	32,00 %

Il existait à l'époque environ 120 000 actionnaires.

### Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux cités ci-dessus ne détient directement ou indirectement de participation dans son capital supérieure à 5 %, en application des articles 356-1 et 356-2 de la loi sur les sociétés.

### Pacte d'actionnaires

Une convention de préemption portant sur les titres Schneider Electric SA a été signée le 16 septembre 1993 entre les sociétés Axa, AGF, COMIPAR, Compagnie Financière de Paribas, Elf, Euris et Société Générale (avis SBF n° 93-3184 du 15 novembre 1993) puis amendée par un avenant du 19 octobre 1995 (avis SBF n° 95-3069 du 27 octobre 1995). Cette convention a été tacitement reconduite pour une durée de deux ans expirant le 16 septembre 2000, entre seulement trois des signataires initiaux, à savoir les sociétés AGF, Axa et Paribas (ex-Compagnie Financière de Paribas), les autres signataires ayant soit dénoncé le pacte, soit cédé leurs titres Schneider Electric SA.

La participation des membres du pacte dans le capital de Schneider Electric SA soumise à la préemption au 15 février 2000 est la suivante :

	% capital	% droits de vote
Groupe AGF	0,72	1,42
Groupe Axa	4,47	8,80
Groupe BNP-Paribas	2,03	4,00
<b>Total des actions pactées</b>	<b>7,22</b>	<b>14,22</b>

## Schémas d'intéressement du personnel - Actionnariat salarié - Plans d'options

### L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994.

Les sommes affectées ont été de :

29,1 millions d'euros en 1995

32,6 millions d'euros en 1996

32,6 millions d'euros en 1997

27,3 millions d'euros en 1998

24,8 millions d'euros en 1999.

### Le fonds commun de placement "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe.

Le Plan d'Epargne d'Entreprise a permis aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 1999 ; elle a été

ouverte dans 46 pays : 1,5 million d'actions ont été souscrites par 16 000 salariés environ, dont 3 000 résidant à l'étranger.

Au 31 décembre 1999, les salariés détiennent ainsi 7 265 270 actions Schneider Electric SA, soit 4,50 % du capital et 5,98 % des droits de vote.

### Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions en cours

#### Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations.

En 1999, deux plans d'options d'achat d'actions ont été décidés :

- le plan n° 16 dans le cadre de la politique du Groupe concernant l'attribution d'options sur actions liées aux résultats. Il porte sur 1 259 300 options d'achat d'actions. Les 337 bénéficiaires sont les principaux responsables du Groupe, tous pays confondus, les cadres à haut potentiel et les salariés ayant accompli une performance exceptionnelle en 1998.

Le nombre d'options attribuées à un bénéficiaire est fonction de son niveau hiérarchique et de sa performance individuelle.

Par rapport au nombre d'options attribuées, le nombre d'options qui pourra être effectivement exercé est fonction pour moitié d'atteinte d'un objectif de création de valeur cumulée sur les exercices 1999, 2000 et 2001.

- le plan n° 17 qui est un plan exceptionnel lié à l'atteinte des objectifs du programme Schneider 2000+. Il porte sur 2 123 100 options d'achat d'actions. Le nombre d'options exerçables pourra varier entre 0 % et 100 % des options attribuées selon le niveau en 2001 du chiffre d'affaires, des coûts de structure et du résultat d'exploitation. Les 542 bénéficiaires sont les salariés du Groupe dont le rôle est déterminant pour atteindre les objectifs de Schneider 2000+. Ces deux plans d'options ne comportent aucun rabais par rapport au cours moyen de l'action précédant l'attribution des options par le Conseil d'Administration.

Les options sont d'une durée de huit ans. Elles peuvent être levées à partir de la 3<sup>e</sup> année ou de la 5<sup>e</sup> année selon le cas.

#### Personnes concernées

Il s'agit du total des options accordées à l'ensemble du personnel, y compris celles accordées aux membres du Comité Exécutif.

### Renseignements relatifs aux options en cours

#### Situation au 31 décembre 1999

	Plan n° 7	Plan SB	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14*	Plan n° 15*	Plan n° 16*	Plan n° 17*
Date de l'Assemblée	03.02.88	26.06.90	29.06.93	29.06.93	29.06.93	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95	27.06.95
Date du Conseil d'Administration	07.10.92	21.12.92	01.10.93	07.04.95	07.04.95	13.06.96	24.01.97	10.06.97	28.01.98	22.12.98	01.04.99	01.04.99
Nombre d'actions pouvant être souscrites dont par l'équipe de Direction Générale en place lors de l'attribution	78 000 60 000	29 500 -	975 600 516 000	560 920 513 400	339 560 121 600	510 600 148 100	1 360 000 1 103 000	713 500 238 500	1 039 700 468 000	60 000 60 000	1 257 800 236 000	2 123 100 540 000
Nombre d'actions restant à souscrire dont par l'actuel Comité Exécutif	2 000 -	2 000 -	130 600 10 000	544 960 23 000	330 260 32 900	501 100 37 700	1 300 000 141 000	700 700 49 600	1 034 500 67 200	60 000 60 000	1 257 800 236 000	2 123 100 540 000
Point de départ d'exercice des options**	07.10.92	22.12.92	01.10.95	07.04.98	07.04.2000	13.06.2001	24.01.2002	10.06.2002	28.01.2003	22.12.2003	01.04.2004	01.04.2004
Prix de souscription (en euros)***	20,35	39,64	27,44	24,92	24,92	35,37	35,67	44,52	50,76	50,86	50,73	50,73
Nombre d'actions souscrites au 31.12.99	76 000	27 500	845 000	15 960	9 300	9 500	60 000	12 800	5 200	-	-	-

\* Les plans n°s 14 à 17 sont des plans d'achat d'actions.

\*\* Sauf cas de déblocage anticipé.

\*\*\* La décote de 5 % sur la moyenne des cours de bourse, accordée pour les plans n°s 7 à 13, a été supprimée pour les derniers plans.

Les modalités de levées ont été modifiées par le Conseil d'Administration du 25 mars 1997 et du 8 décembre 1999 ; toutes les options sont exerçables entre 5 et 8 ans.

L'exercice des options attribuées à partir du plan n° 11 est en partie fonction de l'atteinte d'objectifs de résultat ou de création de valeur.

Sur les 7 987 020 options de souscription ou d'achat en cours, 1 197 400 ont été attribuées aux 10 membres de l'actuel Comité Exécutif.

## Rachat d'actions

Les Assemblées Générales Mixtes des 12 juin 1998 et 6 mai 1999 ont autorisé la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social.

Sur la base de ces autorisations, la société a racheté en 1999 6 416 519 actions au prix unitaire moyen de 54,01 euros et en a revendu 180 143. Les frais de négociation se sont élevés à 524 805 euros. Au 31 décembre 1999, la société détenait 11 542 630 de ses propres actions.

Pour limiter l'effet dilutif des conversions d'obligations et de l'augmentation de capital réservée aux salariés, intervenues en 1999 et qui ont donné lieu à la création de 8 millions d'actions, il est proposé à l'Assemblée Générale d'annuler 6 millions d'actions.

Il lui est également demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, compte tenu des 6 millions d'actions annulées, et de poursuivre les opérations de rachat d'actions.

## Bourse

En France, les actions de la société sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au règlement mensuel. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur SICOVAM 12 197.

A l'étranger, elles sont cotées au SEAQ à Londres.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Parisbourse<sup>SBF</sup> SA.

### Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				plus haut	plus bas
1998	septembre	16 874	806,46	53,81	39,18
	octobre	11 950	557,96	52,59	39,10
	novembre	11 802	611,32	56,71	47,59
	décembre	11 255	560,56	52,59	47,03
1999	janvier	11 917	602,20	56,90	44,40
	février	12 851	691,85	57,90	50,70
	mars	15 118	763,26	53,40	47,73
	avril	12 637	705,86	62,20	49,71
	mai	9 380	546,82	63,00	55,35
	juin	12 319	687,78	59,85	53,80
	juillet	16 175	946,95	62,80	54,20
	août	9 938	609,88	66,00	56,40
	septembre	15 481	1 051,96	72,60	62,90
	octobre	11 692	801,94	74,40	64,65
	novembre	11 275	762,07	71,00	64,15
	décembre	11 718	794,50	78,00	65,65
<b>Total 1999</b>		<b>150 501</b>	<b>8 965,07</b>		
2000	janvier	10 830	821,50	81,00	68,40
	février	12 542	863,97	81,00	59,20

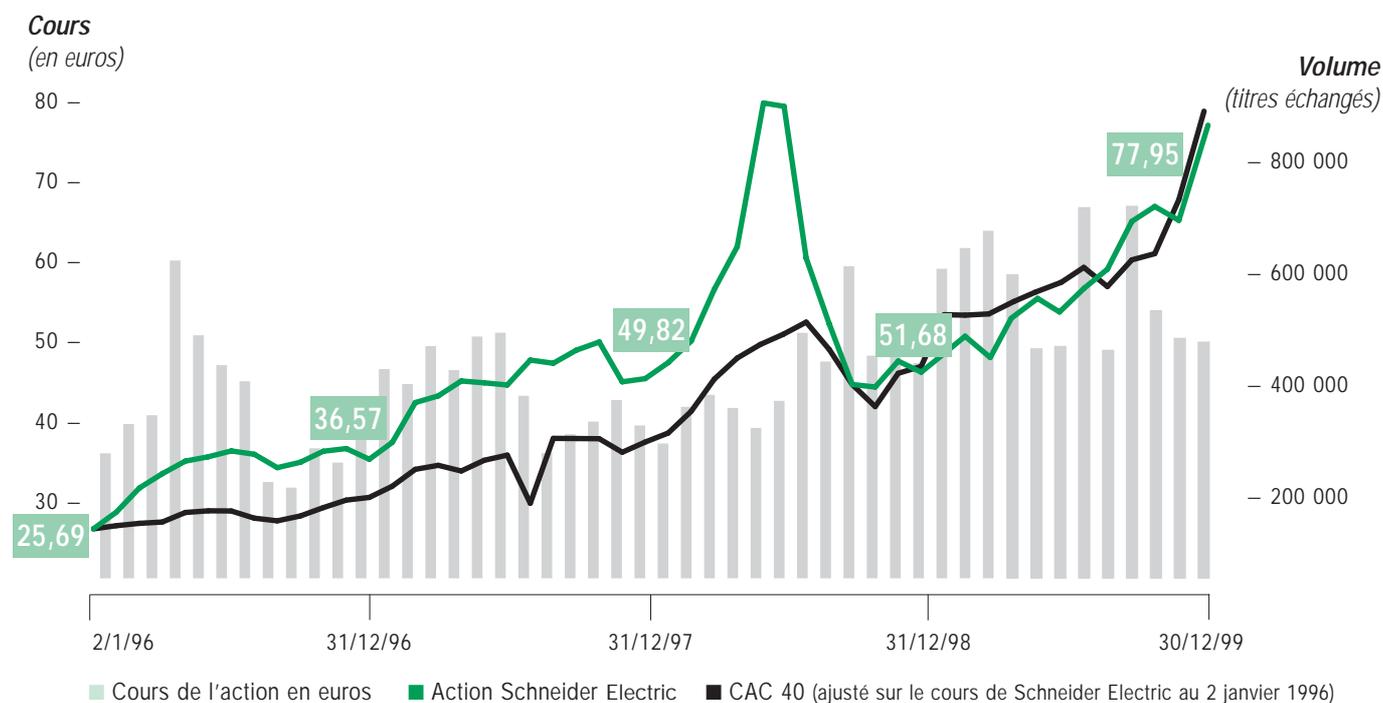
## Historique sur 5 ans

	1999	1998	1997	1996	1995
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	590,42	517,23	472,89	515,82	215,24
- en millions d'euros	35,31	30,09	22,67	18,54	8,22
Cours extrêmes en bourse (en euros) :					
- plus haut	78,00	80,65	59,15	41,22	66,77
- plus haut retraité (1)	-	-	-	-	33,39
- plus bas	44,40	39,10	35,67	25,34	49,16
- plus bas retraité (1)	-	-	-	-	24,58
Dernier cours de l'année (en euros)	77,95	51,68	49,82	36,57	51,04
Dernier cours de l'année retraité	-	-	-	-	25,52
<b>Rendement global de l'action (en %)</b>	<b>2,58</b>	<b>3,34</b>	<b>2,98</b>	<b>3,13</b>	<b>3,58</b>

(1) L'action Schneider SA a été échangée en 1995 contre deux actions Spie Batignolles devenue Schneider Electric SA.

## Historique sur 3 ans

### Cours de l'action Schneider Electric SA/CAC 40



## **MONEP**

L'action Schneider Electric SA a été admise au MONEP en date du 20 décembre 1996.

## **Obligations ne donnant pas accès au capital**

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. L'emprunt a été admis aux négociations des bourses de Paris et de Luxembourg.

## **Politique d'information**

### **Responsable de l'information**

Antoine Giscard d'Estaing  
43/45, boulevard Franklin-Roosevelt  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. 01 41 29 71 34

### **Contacts**

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à Sébastien Desarbres

*pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers :*

Tél. : 01 41 29 70 42  
Fax : 01 41 29 71 42

*Pour les actionnaires individuels :*

Numéro vert : 0 800 20 55 14  
Fax : 01 41 29 71 42

### **Documentation**

La société met à la disposition de ses actionnaires, outre le rapport annuel :

- un guide de l'actionnaire,
  - la lettre aux actionnaires (trois lettres par an),
  - des informations générales, économiques et financières sur le Groupe :
- sur un site internet <http://www.schneider-electric.com>  
- les communiqués de Schneider sont disponibles sur [www.prline.com](http://www.prline.com)

## **Gouvernement d'entreprise**

### **Conseil d'Administration (au 29 février 2000)**

#### **Président d'Honneur-Administrateur**

Didier Pineau-Valencienne

Entré en fonction : 1981

Expiration du mandat : 2001

69 ans.

*Principaux autres mandats :*

*Président de l'AFEP, Vice-Chairman du Credit Suisse First Boston, Administrateur de Booz Allen & Hamilton, de CGIP, de The Equitable, de Fondation de France, Sema Group Plc., Membre du Conseil de Surveillance d'Aventis, d'Axa, de Lagardère.*

*Diplômé d'H.E.C., Didier Pineau-Valencienne, après avoir été Directeur de la Banque Parisienne pour l'Industrie, puis Président de la C.E.C.A., entre en 1974 chez Rhône-Poulenc dont il devient Directeur Général de la chimie organique et Membre du Comité Exécutif. En 1981, il rejoint le Groupe Schneider comme Président-Directeur Général de Schneider SA. En 1999, il en devient Président d'Honneur. Il est également Président de la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des Jeunes.*

Didier Pineau-Valencienne possède 304 179 actions Schneider Electric SA.

#### **Président-Directeur Général**

Henri Lachmann

Entré en fonction : 1996

Expiration du mandat : 2005

61 ans.

*Principaux autres mandats :*

*Administrateur du CNRS, des Etablissements de Dietrich & Cie, de Facom, de Vivendi, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.*

*Diplômé d'HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient en 1971 Directeur Général puis Président-Directeur Général de 1981 à 1997 de la Financière Strafor devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999.*

Henri Lachmann possède 13 000 actions Schneider Electric SA.

#### **Vice-Président Directeur Général**

Jean-Paul Jacamon

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

52 ans.

*Principaux autres mandats :*

*Vice-Président Directeur Général de Schneider Electric Industries SA.*

*Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines, Jean-Paul JACAMON, après un début de carrière au Ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur Général de Spie-Trindel et de*

*Spie Enertrans puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995, il est nommé Directeur Général de la Division Europe de Schneider Electric Industries SA puis Vice-Président Directeur Général de cette société en 1996. Il est Vice-Président Directeur Général de Schneider Electric SA depuis Février 1999.*

Jean-Paul Jacamon possède 2 600 actions Schneider Electric SA.

## Administrateurs

Claude Bébéar

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2005

64 ans, Président du Directoire d'Axa.

Principaux autres mandats :

*Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Axa, Membre du Conseil de Surveillance de Paribas, Vice-Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Président de la Fondation pour le Mécénat Humanitaire.*

*Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Claude Bébéar entre au Groupe Ancienne Mutuelle en 1958, qui adoptera le nom de Mutuelles Unies puis Groupe Axa en 1984. En 1975 il en est nommé Président-Directeur Général. Depuis la fusion avec l'UAP, fin 1996, il assume les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe Axa.*

*Claude Bébéar est Président du Comité de Rémunérations et de Nominations de Schneider Electric SA.*

Claude Bébéar possède 142 actions Schneider Electric SA.

Daniel Bouton

Entré en fonction : 1995

Expiration du mandat : 2004

50 ans, Président-Directeur Général de la Société Générale.

Principaux autres mandats :

*Administrateur de Canal +, de Total-Fina.*

*Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et Inspecteur Général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au Ministère des Finances dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991. En 1991 il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur Général en 1993 puis Président en 1997.*

Daniel Bouton possède 250 actions Schneider Electric SA.

Jean-René Fourtou\*

Entré en fonction : 1991

Expiration du mandat : 2001

60 ans, Vice-Président Directeur Général du Directoire d'Aventis.

Principaux autres mandats :

*Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Axa, Administrateur de Pernod-Ricard, de The Equitable.*

*Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Jean-René Fourtou rejoint en 1963 l'organisation Bossard et*

*Michel et devient Directeur Général de Bossard Consultants en 1972 puis Président de 1977 à 1986. En 1986, il devient Président de Rhône-Poulenc et en 1999 Vice-Président Directeur Général du Directoire d'Aventis à la suite de la fusion Rhône-Poulenc Hoechst.*

Jean-René Fourtou possède 2 449 actions Schneider Electric SA.

Michel François-Poncet

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2000<sup>(1)</sup>

65 ans, Président du Conseil de Surveillance de Paribas.

Principaux autres mandats :

*Président de Paribas (Suisse) SA, Administrateur de Eridania Beghin-Say, de COMIT, de LVMH, de Total-Fina, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.*

*Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et de Harvard Business School, Michel François-Poncet entre en 1961 à la Banque Paribas et devient en 1986 Président de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, puis en 1990 Président du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas.*

Michel François-Poncet possède 282 actions Schneider Electric SA.

Hans Friderichs\*

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2001

68 ans, Administrateur de sociétés.

Principaux autres mandats :

*Président du Conseil de Surveillance de Goldman Sachs Investment Management GmbH, de Leica Camera AG, de Swatch Deutschland GmbH, Vice-Président du Directoire de Adidas-Salomon AG.*

*De nationalité allemande, diplômé en Droit et Docteur en Sciences Politiques, Hans Friderichs s'est très vite consacré à la politique au sein du F.D.P. (Parti démocratique libre) dont il sera le Président Adjoint de 1974 à 1977. Il est membre du Parlement Fédéral de 1965 à 1969 puis Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat et, en 1972, Ministre Fédéral de l'Economie. Il quitte le Cabinet fédéral en 1977 et entre au Directoire de la Dresdner Bank AG en 1978. En 1985, il devient consultant et Administrateur de sociétés.*

Hans Friderichs possède 50 actions Schneider Electric SA.

Jean Gandois\*

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2000

69 ans, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux.

Principaux autres mandats :

*Administrateur de Groupe Danone, Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel NV, de Paribas, de Peugeot SA, de Siemens AG, de Vallourec.*

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

(1) Son renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale de 2000.

*Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Ponts & Chaussées, Jean Gandois rejoint le Groupe de Wendel en 1961 puis en 1976 Rhône-Poulenc dont il devient Président-Directeur Général, fonction dont il démissionne en juillet 1982. Il est nommé Président-Directeur Général de Pêchiney en 1986 et de Cockerill Sambre en 1987. Il quitte Pêchiney en 1994.*

*Jean Gandois a été Président du CNPF de 1994 à 1997.*

Jean Gandois possède 400 actions Schneider Electric SA.

**James F. Hardymon\***

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

*65 ans, Administrateur de sociétés.*

*Principaux autres mandats :*

*Administrateur d'Air Products & Chemicals Inc., d'American Standard Inc., de Circuit City Stores Inc., de Fleet Financial Group, de Lexmark International Inc.*

*De nationalité américaine, James F. Hardymon, diplômé en ingénierie de l'université du Kentucky, a fait l'essentiel de sa carrière chez Emerson Electric Co., société au sein de laquelle il a occupé de nombreuses fonctions avant d'en être Administrateur et Directeur Général. En 1989 il rejoint la société américaine Textron Inc., de renommée mondiale dans l'aéronautique et les automatismes ; il en sera le Président-Directeur Général de janvier 1993 à janvier 1999.*

James F. Hardymon possède 394 actions Schneider Electric SA.

**Henri Hottinguer\***

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

*65 ans, Associé Gérant de Hottinguer & Cie Zurich.*

*Principaux autres mandats :*

*Président du Conseil de Surveillance de Crédit Suisse Hottinguer, Président-Directeur Général de SOFIBUS, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa, Administrateur de Finaxa.*

*Henri Hottinguer, diplômé de l'Ecole de Préparation aux Affaires, a rejoint en 1962 la banque familiale Hottinguer. Il en fut nommé Associé Gérant en 1965 et en devient, après la transformation de celle-ci en société anonyme, Président-Directeur Général en 1990 jusqu'à la cession de 70 % du capital de la Banque Hottinguer à la filiale française du Crédit Suisse en octobre 1997.*

Henri Hottinguer possède 4 037 actions Schneider Electric SA.

**Robert Jeanteur**

Entré en fonction : 1992

Expiration du mandat : 2000

*68 ans, Administrateur de sociétés.*

*Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Robert Jeanteur rejoint les Etablissements Jeanteur à Charleville Mézières dont il est nommé Président en 1968.*

*Parallèlement, il mène une carrière d'ingénieur conseil à la SEMA et devient en 1974 associé fondateur de GM2. En 1992, il rejoint le Groupe Schneider comme Directeur Général jusqu'en 1998. Robert Jeanteur possède 53 350 actions Schneider Electric SA.*

**Gérard de La Martinière**

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2000<sup>(1)</sup>

*56 ans, Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie du Groupe Axa.*

*Principaux autres mandats :*

*Membre du Directoire d'Axa, Directeur Général de Finaxa.*

*Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au Ministère des Finances puis a été Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des Bourses Françaises avant de rejoindre en 1989 le Groupe Axa dont il a été nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions Centrales en 1993 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000.*

Gérard de La Martinière possède 606 actions Schneider Electric SA.

**David de Pury\***

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

*56 ans, Président de de Pury Pictet Turrettini & Cie SA.*

*Principaux autres mandats :*

*Président et Editeur du quotidien suisse Le Temps, Président de Electrowatt Engineering, Administrateur du groupe Nestlé, du groupe Zurich Financial Services, du groupe Jaakko Pöyry (Helsinki).*

*De nationalité suisse, David de Pury a commencé sa carrière comme avocat puis comme diplomate. De 1986 à 1991 il a occupé le poste d'Ambassadeur Délégué du Gouvernement Suisse aux Accords Commerciaux, puis de 1991 à 1996 celui de Président du Conseil d'Administration de BBC Brown Boveri et de Co-Président du Groupe ABB Asea Brown Boveri. Actuellement il est Président de la société financière de Pury Pictet Turrettini & Cie SA, Président et Editeur du quotidien "Le Temps" et Administrateur de plusieurs sociétés multinationales.*

David de Pury est Président du Comité d'Audit de Schneider Electric SA.

David de Pury possède 1 600 actions Schneider Electric SA.

**James Ross\***

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

*61 ans, Président de The National Grid Group.*

*Principaux autres mandats :*

*Président de The Littlewoods Organisation, Administrateur de MC Graw-Hill Inc., de Datacard Inc.*

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

(1) Son renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale de 2000.

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel il occupera diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, un *Managing Director*. De 1992 à 1995, il est *Directeur Général* de Cable & Wireless Plc.

James Ross possède 300 actions Schneider Electric SA.

Amaury-Daniel de Seze

Entré en fonction : 1994

Expiration du mandat : 2001

53 ans, Membre du *Directoire* de Paribas.

Principaux autres mandats :

Administrateur de Eiffage, de Groupe Bruxelles Lambert, de Groupe Industriel Marcel Dassault, de La Poste, de Sema Group Plc, Membre du *Conseil de Surveillance* d'Atos, de Gras Savoye et de Publicis.

Diplômé de Stanford, Amaury-Daniel de Seze rejoint en 1978 le Groupe Volvo. *Directeur Général*, il devient en 1986 *Président* de Volvo France puis *Président* de Volvo Europe et Membre du *Comité Exécutif* du Groupe Volvo en 1990. En 1993, il entre au *Directoire* de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, en charge des participations et des affaires industrielles.

Amaury-Daniel de Seze possède 51 actions Schneider Electric SA.

Piero Sierra\*

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2003

65 ans, *Conseiller d'Administration* des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan).

De nationalité italienne, diplômé es lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le Groupe Pirelli au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction tant en Italie qu'à l'étranger avant de devenir de 1991 à 1995 *Administrateur Délégué* et *Directeur Général* de Pirelli SpA.

Piero Sierra possède 1 000 actions Schneider Electric SA.

Le Secrétaire du Conseil est Philippe Bougon.

### Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le nombre de réunions programmées du Conseil d'Administration est de 5. Le nombre effectif de réunions est supérieur ; il a été de 6 en 1999 et le taux de participation de 89 %.

Le Conseil d'Administration a défini dans un règlement le fonctionnement et les missions du Comité d'Audit ainsi que ceux du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Conformément à la recommandation fondamentale du rapport Viénot, le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA examine régulièrement son organisation et son fonctionnement.

Les Administrateurs et mandataires sociaux

détiennent 0,24 % du capital de la société et 0,24 % des droits de vote.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la société.

### Comités du Conseil d'Administration

#### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de :

MM. David de Pury, *Président*

Michel François-Poncet,

Gérard de La Martinière,

Didier Pineau-Valencienne,

Piero Sierra.

Le Comité d'Audit a pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de procéder à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications ;
- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne retenu et la synthèse globale des rapports produits à l'issue des audits effectués ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le *Président* du Conseil d'Administration ;
- de présenter au Conseil le résultat de ces missions et des suites que le Comité propose de leur donner.

En 1999, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 87 % ; ses travaux ont porté sur l'examen des comptes annuels et des résultats semestriels, l'état des risques et leur provisionnement, l'impact de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés, l'activité et le champ d'interventions de l'audit interne et externe ainsi que les honoraires d'audit externe, le passage à l'an 2000. Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux au Conseil le 25 février, le 8 septembre et le 8 décembre 1999.

#### Comité de Rémunérations et de Nominations

Le Comité de Rémunérations et de Nominations est composé de :

MM. Claude Bébéar, *Président*

Jean-René Fourtou,

Michel François-Poncet,

Henri Lachmann,

Didier Pineau-Valencienne.

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants, examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans

\* Administrateur indépendant au sens du rapport Viénot.

d'actionnariat salarié qui sont arrêtés par le Conseil, fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération des mandataires sociaux, les nominations d'Administrateurs et de membres des Comités et étudie les solutions susceptibles de préparer la relève des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à deux reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 90 % ; il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration le 25 février et le 1er avril 1999.

### Intérêt et rémunération des dirigeants

La Direction du Groupe est constituée des 10 membres du Comité Exécutif.

Leur rémunération est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

Pour chacun des membres du Comité Exécutif, le total de sa rémunération est déterminé pour être compétitif par rapport aux rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables de leur pays. Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Elle a ainsi un caractère aléatoire marqué ; elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs.

Ces objectifs sont des données issues des comptes consolidés (chiffres d'affaires) ou de nature financière ou boursière (BNPA, cours de l'action), mais ils comprennent également des éléments quantitatifs relatifs à l'entité dont le bénéficiaire a la responsabilité ou des éléments qualitatifs individualisés.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Afin d'impliquer plus étroitement les dirigeants dans la croissance et le développement de Schneider Electric, la politique de rémunération des dirigeants est d'avoir, par rapport aux autres groupes industriels, une part variable représentant un pourcentage plus important de la rémunération globale.

Le montant total des rémunérations brutes perçues en 1999 des sociétés du Groupe par les

membres de la Direction du Groupe, s'est élevé à 27,5 millions de francs, dont 21,4 millions de francs constituant la part fixe et 6,1 millions de francs la part variable.

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 1997 a fixé à 2 700 000 francs le montant annuel maximum des jetons de présence ; le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer un demi-jeton de présence ;

- chacun des membres du Conseil appartenant à un ou plusieurs Comités se voit allouer un demi-jeton supplémentaire ;

- le solde des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration.

En application de ces règles, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 1999 se sont élevés à 2 554 840 francs.

### Conventions réglementées

Cf. rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 1999 ou depuis sa clôture.

### Litiges et autres faits exceptionnels

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques éventuels subsistants seront couverts au cas par cas ; Schneider Electric SA estimera le montant du litige et le provisionnera à cette hauteur.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connu à ce jour qui pourrait avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

## Contrôle

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>		
Barbier Frinault et Autres/Arthur Andersen, 41 rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Aldo Cardoso et Pierre Jouanne	1992	2004
Befec-Price Waterhouse, Tour AIG Cedex 105 92908 Paris La Défense 2 représenté par Mme. Pascale Chastaing-Doblin et M. Daniel Chauveau	1995	2004
<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>		
Jean de Gaulle, 6 rue de Buzenval 92210 Saint-Cloud	1995	2004
Dominique Paul, 5 rue Alfred de Vigny 75008 Paris	1995	2004

## Droits et obligations des actionnaires

### a) Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détienne, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte 5 jours au moins avant l'Assemblée ;
- si ses actions sont au porteur, en déposant au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard 5 jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions.

Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

### b) Droits de vote (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède :

1/ un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant

la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de 4 à 2 ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2/ en Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

## **c) Affectation du résultat (article 21 des statuts, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée du 5 mai 2000)\***

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10<sup>ème</sup> du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
  - réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;
  - distribution du solde sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.
- Les dividendes non réclamés dans les 5 ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

## **d) Franchissement de seuils statutaires (article 7.2 des statuts)\*\***

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article 356-1-2 de la loi sur les

sociétés commerciales, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995 et sont sous réserve de l'approbation de celle du 5 mai 2000.

## **e) Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)**

La société peut à tout moment demander à la SICOVAM l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote.

Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 1999.

\* Il est proposé à l'Assemblée Générale annuelle de modifier les statuts et de supprimer le dividende statutaire.

\*\* Il est proposé à l'Assemblée Générale annuelle 2000 de modifier les statuts et d'abaisser de 2,5 % à 0,5 % du capital ou des droits de vote le premier seuil de déclaration de franchissement de seuil et de réduire de 15 jours calendaires à 5 jours de bourse le délai des déclarations du franchissement de seuils statutaires.

# Rapport d'activité

## Introduction

### Panorama de l'économie mondiale en 1999

La croissance mondiale s'est accélérée à partir du 2<sup>e</sup> semestre 1999, sur un rythme supérieur à ce qui était anticipé. Les économies asiatiques et d'Amérique Latine se sont rapidement extraites de la récession, néanmoins sans retrouver encore leurs niveaux d'activité antérieurs, hormis pour la Corée.

La reprise du commerce mondial, accompagnée d'un assouplissement monétaire, a ranimé la production industrielle des pays occidentaux qui avait connu un fort ralentissement entre octobre 1998 et mars 1999. L'amélioration des perspectives a enclin les entreprises à de nouveau accélérer leurs investissements en équipements.

Le marché mondial du Bâtiment a été épargné par ces aléas conjoncturels et a connu en 1999 une croissance soutenue.

**Dans ce contexte conjoncturel, et exploitant les opportunités de croissance interne et externe, Schneider Electric a réalisé un chiffre d'affaires de 8,38 milliards d'euros (55 MdF), en progression de 11,3 % par rapport à 1998\*, conformément aux prévisions annoncées.**

Pour l'ensemble de l'année, les principales évolutions cumulées sont les suivantes

	Chiffre d'affaires au 31.12.99 (Md€)	Progression cumulée sur 12 mois à périmètre courant*
Europe	2,90	+ 25,4 %
France	1,48	+ 5,3 %
Amérique du Nord	2,57	+ 12,7 %
Reste du Monde	1,43	- 6,8 %
<b>Total</b>	<b>8,38</b>	<b>+ 11,3 %</b>

\* Retraité de l'immobilier cédé en 1999.

**En Europe**, la croissance du chiffre d'affaires est essentiellement attribuable à l'intégration de Lixel. A périmètre et changes constants, la progression des ventes atteint + 1,8 %. Les zones ibérique et Europe Centrale auront connu - à nouveau - une croissance forte en 1999. Les chiffres d'affaires en Grande-Bretagne, Italie et Allemagne ont été affectés par la situation conjoncturelle début 1999. Les enregistrements de commandes se sont accélérés à partir du 2<sup>e</sup> semestre, trop tardivement pour se traduire dans la croissance des facturations.

La progression du chiffre d'affaires **en France** s'élève à + 5,3 % (+ 1,3 % à périmètre constant, contre + 0,2 % à fin septembre 1999).

La croissance de l'activité en **Amérique du**

**Nord** reste très soutenue et atteint + 12,7 % (+ 6,6 % à périmètre et changes constants).

Dans le **Reste du Monde**, la variation du chiffre d'affaires est impactée par la baisse de la Haute Tension. En excluant ces activités, l'ensemble des zones enregistre une croissance positive, à l'exception de l'Amérique du Sud dont les ventes en début d'année ont été affectées par la crise monétaire. Le chiffre d'affaires en Asie du Nord progresse de + 14,5 % (à périmètre et changes constants).

L'évolution globale du chiffre d'affaires constatée au cours du 4<sup>e</sup> trimestre traduit **la reprise significative de l'activité commerciale** dans toutes les zones géographiques.

## Faits marquants en 1999

**Lancement du programme Schneider 2000+**  
Reprenant une partie des objectifs du programme Schneider 2000 lancé en 1996, le programme Schneider 2000+ donne au Groupe des **objectifs ambitieux en termes de croissance et de rentabilité.**

Il comprend également un volet portant sur les **comportements** (responsabilisation, réactivité, esprit entrepreneurial...).

"Faire de la **vitesse** un avantage concurrentiel" (H.Lachmann) est en quelque sorte le maître-mot de ce grand programme décliné en plans d'actions.

Très concrètement, Schneider Electric s'est fixé des objectifs de croissance interne (dépasser de 2 points par an la croissance de nos marchés) et externe (acquérir sur une période de 5 ans un volume additionnel d'activités représentant 1,5 Md€) ainsi qu'un objectif d'amélioration de sa marge d'exploitation (13,4 % en 2001).

Partant du constat que les frais généraux du Groupe étaient en 1998 plus élevés que la majorité de ses concurrents et de manière à poursuivre l'amélioration de sa rentabilité - condition préalable à la croissance - Schneider Electric s'est donné un objectif de réduction de ses coûts de structure : - 305 millions d'euros sur 3 ans (de 1999 à 2001). L'analyse des performances de Schneider Electric en 1999 permet de constater le **bon avancement des plans d'actions du programme Schneider 2000+.**

"**Placer le client au centre de l'entreprise**" est plus que jamais au centre des projets de Schneider Electric.

C'est ce renforcement de la prise en compte des besoins du client qui aura conduit Schneider

Electric à élargir son offre d'appareillages de basse tension aux produits dits de l'ultraterminal, activités dans lesquelles Schneider Electric n'avait auparavant qu'une position de marché très faible.

L'ultraterminal regroupe les appareillages de basse tension en contact direct avec l'utilisateur final : prises, interrupteurs, plinthes...

## Acquisition de Lexel

Schneider Electric a acquis le **groupe scandinave Lexel** en juin 1999. Cette acquisition a permis à Schneider Electric de devenir le n° 2 européen de la distribution électrique ultraterminale.

Lexel a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 570 millions d'euros avec un effectif d'environ 5 000 personnes en Europe.

Lexel est très majoritairement présent en Europe du Nord et dans les pays baltes mais aussi en Allemagne, en France et au Royaume Uni.

Schneider Electric souhaite poursuivre son développement dans les activités de basse tension et pour cela donner à Lexel un rôle de premier plan, incluant les opérations de croissance externe.

En 1999, plusieurs sociétés de taille moyenne ont été acquises dans les activités de basse tension ultraterminale. Ainsi, Lexel a acquis MITA Holdings Ltd au Royaume-Uni. MITA est leader sur le marché britannique des produits de câblage PVC et équipements composites.

## Déploiement des activités programmables

Avec un chiffre d'affaires de 530 millions d'euros en 1999, les activités d'automates programmables constituent avec les activités de contrôle industriel le métier "Automatismes industriels", qui représente 29 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Visant, d'une part, à élargir l'offre d'automates et à s'appuyer sur les complémentarités avec les autres activités du Groupe et, d'autre part, à restaurer la compétitivité, un plan de redéploiement industriel et commercial a été lancé en mai 1999. Par ces mesures, Schneider Electric a confirmé que son savoir-faire en matière d'automates programmables constitue un élément déterminant dans la stratégie du Groupe.

1999 aura été marqué pour ces activités par le succès du concept "**Transparent Factory™**" particulièrement innovant. Cette solution - primée lors du salon Automation Europe de Paris en octobre 1999 - illustre le leadership de Schneider Electric dans ce que l'on peut appeler la **Web Automation**.

## Déploiement d'une stratégie e-business ambitieuse

Schneider Electric est déterminé à être le leader dans ses métiers dans le domaine du e-business. Sa stratégie e-business est organisée autour des axes suivants :

- mettre en place et maintenir une infrastructure technique fiable et extensible ;
  - développer une culture interne appropriée ;
  - développer les transactions électroniques avec les partenaires distributeurs ;
  - mettre en place des sites Web offrant des services appropriés à chaque segment de clientèle (support technique, maintenance en ligne, abonnements logiciels, catalogue électronique...) ;
  - développer des services Extranet personnalisés pour ses clients ;
  - développer le « E-procurement » ;
  - développer de nouveaux services en ligne.
- 1999 a vu l'aboutissement de plans d'actions qui ont doté Schneider Electric des "fondations" lui permettant d'accélérer la mise en place de cette stratégie :
- après avoir investi 500 millions de francs sur deux ans, Schneider Electric dispose d'une infrastructure opérationnelle efficace ;
  - avec plus de 50 sites Intranet opérationnels, le fonctionnement interne de l'entreprise s'appuie largement sur les Nouvelles Technologies de L'Information et de la Communication. Cette évolution est fortement contributive des progrès réalisés dans le cadre de Schneider 2000+ en matière de réduction de coûts et de vitesse ;
  - 50 sites Internet sont opérationnels et offrent déjà des services en ligne à ses clients ;
  - 20 % du chiffre d'affaires a été réalisé entièrement électroniquement.

## Activité Haute Tension

Le marché des équipements électriques de Haute Tension aura été particulièrement difficile en 1999.

La baisse significative de la facturation sur l'exercice a conduit à la mise en place d'un **plan de restructuration**. Ce plan vise à adapter les structures propres à ces activités à un volume d'affaires plus réduit qu'en 1998.

A la fin de l'année 1999, un **accord de coopération** a été signé avec le groupe japonais Toshiba. Cet accord non-capitalistique comprend un volet commercial, un volet recherche et développement ainsi qu'un volet production. Il s'agit d'un cadre souple d'une coopération accrue avec Toshiba. Plusieurs autres coopérations - prenant souvent la forme d'une joint-venture - sont actuellement menées avec Toshiba dans d'autres domaines d'activités.

## Recherche et Développement

Les équipes de Recherche & Développement de Schneider Electric s'attachent à anticiper les ruptures technologiques, à réduire les coûts et délais de fabrication des produits, à poursuivre l'enrichissement fonctionnel des gammes leaders.

Avec plus de 3 500 ingénieurs et techniciens dans le monde et des sites de développement

implantés dans une vingtaine de pays, Schneider Electric est en mesure de développer une offre véritablement internationale. De plus, près de 400 collaborateurs se consacrent, dans les laboratoires de recherche, à des programmes de recherche prospective, menés en collaboration avec la communauté scientifique et avec des partenaires extérieurs.

Sur la période 1999-2000, douze familles de produits, représentant 20 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric, ont ainsi été entièrement renouvelées.

Schneider Electric a consacré 444 millions d'euros à la recherche et au développement de nouveaux produits, soit plus de 5 % de son chiffre d'affaires.

## L'environnement

Pour Schneider Electric, la protection de l'environnement est considérée comme une opportunité et non comme une contrainte.

Schneider Electric s'est doté, dès le début des années 90, d'une politique environnementale de développement durable et proactive qui englobe, partout dans le monde, ses activités industrielles et ses produits.

Aujourd'hui, les 2/3 de ses sites sont certifiés ISO 14 001.

Le processus de développement des produits intègre l'impact de l'environnement grâce à un logiciel d'aide à la décision l'E.I.M.E. qui guide le concepteur dans ses choix de matériaux ou de design.

## Perspectives 2000

L'année 2000 s'annonce sous de bons auspices. La croissance est au rendez-vous dans l'ensemble des zones de Schneider Electric.

En Amérique du Nord, au seuil de la dixième année de croissance, les prévisions des conjoncturistes d'un ralentissement appuyé ne sont plus de mise.

Les activités en France et en Europe devraient bénéficier d'une conjoncture toujours porteuse sur les marchés industriels et du bâtiment tertiaire.

La réelle mobilisation des équipes autour des objectifs de croissance et de compétitivité de Schneider 2000+, qui a porté ses fruits dès 1999, créera en 2000 les conditions d'une nouvelle progression des performances du Groupe.

## Comptes consolidés

### Comptes de Bilan

1) **Les capitaux propres du Groupe** s'élèvent au 31 décembre 1999, pour la part de Schneider Electric SA, à 4,26 milliards d'euros, contre 3,64 milliards d'euros au 31 décembre 1998. Cette augmentation provient du résultat de l'exercice, qui s'élève à 0,48 milliard d'euros (contre 0,41 Md€ en 1998), des augmentations de capital (conversions d'obligations convertibles, plan d'actionnariat salarié ou levées d'options) pour 0,31 milliard d'euros, de la variation des écarts de conversion pour 0,34 milliard d'euros, compensés par le montant du dividende payé en 1999 et des opérations de rachat d'actions, respectivement 0,17 et 0,34 milliard d'euros.

Les intérêts des minoritaires représentent 0,06 milliard d'euros, y inclus la part de résultat 1999.

2) **L'endettement net du Groupe** (dettes financières moins trésorerie) ressort, à fin décembre 1999, à 1,17 milliard d'euros contre 0,24 milliard d'euros à fin 1998.

La trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) ressort à 1,05 milliard d'euros au 31 décembre 1999 contre 0,86 milliard d'euros à fin 1998 et ce, malgré des opérations importantes de rachat d'actions (0,34 Md€).

Cette situation résulte des diverses opérations de l'exercice : résultat de l'activité, augmentation des émissions de billets de trésorerie, produit des augmentations de capital.

Les dettes financières à plus d'un an augmentent de 1,03 milliard d'euros, résultat, pour l'essentiel, de l'émission d'un emprunt obligataire d'1 milliard d'euros pour financer l'acquisition du groupe Lexel.

Les dettes financières à moins d'un an (découverts bancaires et part court terme des dettes à long terme) augmentent de 0,09 milliard d'euros, conséquence de la croissance d'activité.

La trésorerie nette (disponibilités moins découverts bancaires) s'améliore très significativement à 0,95 milliard d'euros (+ 0,74 Md€ au 31 décembre 1998).

3) **Le besoin en fonds de roulement du Groupe** à fin 1999 atteint 1,14 milliard d'euros, pour 0,90 milliard d'euros à fin 1998. L'augmentation de 0,24 milliard d'euros ressort des effets de l'acquisition du groupe Lexel (0,04 Md€), des impacts des taux de conversion, en particulier la forte hausse du dollar américain (0,06 Md€). Le solde relève de l'accroissement dû à la bonne activité de l'exercice 1999, en particulier la forte activité du quatrième trimestre.

4) Le fonds de roulement du Groupe s'établit à + 1,49 milliard d'euros au 31 décembre 1999 contre + 1,14 milliard d'euros à fin 1998. L'accroissement de 0,35 milliard d'euros s'analyse de la manière suivante :

(en milliards de francs)	1999/1998
<b>Variation du fonds de roulement</b>	
Variation des immobilisations corporelles nettes d'amortissements et de cessions	+ 0,30
Variation des survaleurs nettes et immobilisations incorporelles	+ 1,27
Variation des titres non consolidés et des immobilisations financières	- 0,17
<b>Total des variations de l'Actif à long terme</b>	<b>+ 1,40</b>
Variation des dettes financières à long terme	+ 1,03
Variation des provisions pour risques (y inclus provisions pour retraites)	+ 0,08
<b>Variation de l'actif net</b>	
- augmentation de capital	+ 0,31
- distribution de dividendes de l'ensemble du Groupe	- 0,17
- Variation des réserves consolidées (y inclus le résultat de l'exercice)	+ 0,50
Variation des intérêts minoritaires	-
<b>Total des variations du Passif à long terme</b>	<b>+ 1,75</b>
<b>Variation nette de l'exercice du fonds de roulement</b>	<b>+ 0,35</b>

## Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'est élevé en 1999 à 8,38 milliards d'euros contre 7,63 milliards d'euros en 1998, soit une augmentation de 10 % résultant, pour l'essentiel, de l'accroissement de périmètre du

Groupe (0,57 Md€), pour la seule part de Lexel. La progression des activités industrielles, appuyée par des effets de change favorables, contribue également à cette croissance. A périmètre constant, la croissance a été de 2,6 %.

## Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1999	1998	Variation 99/98
Schneider Electric	8 378,3	7 528,2	+ 11,3 %
Divers, éliminations et retraitements	-	97,3	- 1,3 %
<b>Total</b>	<b>8 378,3</b>	<b>7 625,5</b>	<b>+ 10,0 %</b>

Le résultat d'exploitation de l'exercice, de 1,06 milliard d'euros, marque une progression de + 23,8 % par rapport à 1998 (+ 13,6 % à périmètre constant). Cette progression traduit une

amélioration générale des performances du Groupe dans toutes les zones ainsi que l'impact de l'acquisition de Lexel.

## Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	1999	1998	Variation 99/98
Schneider Electric	1 056,5	870,0	+ 21,4 %
Divers, éliminations et retraitements	-	(16,8)	+ 2,4 %
<b>Total</b>	<b>1 056,5</b>	<b>853,2</b>	<b>+ 23,8 %</b>

Le résultat financier représente une charge nette de 86,1 millions d'euros contre 58,1 millions d'euros en 1998. Il prend en compte l'impact de l'acquisition de Lexel (emprunt de 1 Md€) et des frais financiers propres de ce sous-groupe, soit au total 44,2 millions d'euros. Le solde des variations résulte de l'optimisation continue de la gestion des flux et positions, compensée par une très médiocre performance de change.

970,4 millions d'euros, contre 795,1 millions d'euros pour l'exercice 1998 (+ 22 %).

Le résultat exceptionnel s'établit à - 34,6 millions d'euros (- 20,3 M€ en 1998). Il comporte des plus et moins-values de cessions directes et indirectes, d'une part, et, d'autre part, la prise en compte de pertes et de provisions pour certains risques spécifiques.

Le résultat courant, solde du résultat d'exploitation et du résultat financier, ressort à

Le résultat des sociétés intégrées, avant amortissement des écarts d'acquisition, se détaille comme suit par rapport à 1998 :

(en millions d'euros)	1999	1998
Schneider Electric	618,1	497,8
Divers, éliminations et retraitements	-	13,7
<b>Total</b>	<b>618,1</b>	<b>511,5</b>

L'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à 121,9 millions d'euros contre 88,9 millions d'euros en 1998. La ventilation de cet amortissement par sous-groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	1999	1998
Schneider Electric	121,9	86,6
Divers	-	2,3
<b>Total</b>	<b>121,9</b>	<b>88,9</b>

La variation découle principalement des acquisitions de l'exercice (Lexel 25,0 M€) et des effets de variation du dollar sur l'amortissement de l'écart d'acquisition de Square D.

**La charge d'impôts**, y compris l'incidence des impôts différés, s'élève à 317,7 millions d'euros en 1999 contre 263,3 millions d'euros en 1998. Les principales composantes de cette charge sont :

(en millions d'euros)	1999	1998
Schneider Electric	317,7	274,4
Divers	-	(11,1)
<b>Total</b>	<b>317,7</b>	<b>263,3</b>

**Le résultat net de l'ensemble consolidé** est bénéficiaire de 496,2 millions d'euros contre 421,8 millions d'euros en 1998. Après déduction de la part des tiers, le bénéfice consolidé (part de Schneider Electric SA) s'élève à 481 millions d'euros en 1999, contre 408,6 millions d'euros en 1998.

## Comptes sociaux

Le total des revenus du portefeuille encaissés par Schneider Electric SA s'est élevé à 248,2 millions d'euros contre 211,7 millions d'euros l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 248,8 millions d'euros contre 217,1 millions d'euros en 1998.

Le résultat exceptionnel représente un produit net de 16,7 millions d'euros composé, dans sa quasi-totalité, par le dénouement final d'opérations financières exceptionnelles, la sortie défi-

nitive du pôle immobilier ex-Spie Batignolles n'ayant eu aucun impact car comptabilisée dans les comptes de l'exercice 1998.

L'impôt prend en compte les effets de l'intégration fiscale et s'établit globalement en produit pour 50,9 millions d'euros (43,1 M€ en 1998). Le résultat net s'élève à 316,6 millions d'euros contre 187 millions d'euros en 1998.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 1999 à un total de 3 331,9 millions d'euros contre 2 876,4 millions d'euros au 31 décembre 1998, conséquence de l'évolution du résultat 1999 par rapport à celui de 1998 et des augmentations de capital intervenues dans le courant de l'exercice.

## Participations

### Schneider Electric Industries SA

1999 a été marqué par la filialisation de l'activité haute tension, ce qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires partiellement compensée par l'augmentation des autres activités.

Ainsi, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2,77 milliards d'euros contre 3 milliards d'euros en 1998.

Le résultat d'exploitation est de 155,2 millions d'euros contre 135,8 millions d'euros en 1998, en hausse de 14 %. Il représente 5,6 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 294,6 millions d'euros contre 291,8 millions d'euros.

### Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Au cours de l'année, la société a vendu le solde de sa participation dans Electrafina dégageant ainsi une plus-value nette de 271 millions de francs belges.

Le bénéfice courant a atteint 244 millions de francs belges en 1999 contre 233 millions de francs belges en 1998.

Le résultat après impôt s'élève à 419 millions de francs belges.

### COFIMINES

Le bénéfice courant de l'exercice 1999 a atteint 47 millions de francs belges contre 28 millions de francs belges en 1998.

Compte tenu de l'impôt et des résultats exceptionnels, le résultat net est de 40 millions de francs belges contre 36 millions de francs belges en 1998.

# Comptes consolidés

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31.12.99 (2)	Impact Lexel	31.12.99 (1)	31.12.98	31.12.97
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 378,3</b>	<b>566,2</b>	<b>7 812,1</b>	<b>7 625,5</b>	<b>7 225,8</b>
Coûts des ventes	(4 766,0)	(338,1)	(4 427,9)	(4 344,8)	(4 081,9)
Recherche et développement	(443,5)	(17,9)	(425,6)	(401,5)	(375,3)
Frais généraux et commerciaux (3)	(2 112,3)	(123,2)	(1 989,1)	(2 026,0)	(2 010,8)
<b>Total</b>	<b>(7 321,8)</b>	<b>(479,2)</b>	<b>(6 842,6)</b>	<b>(6 772,3)</b>	<b>(6 468,0)</b>
dont amortissements	(263,9)	(26,5)	(237,4)	(211,3)	(212,8)
<b>Résultat d'exploitation (3)</b>	<b>1 056,5</b>	<b>87,0</b>	<b>969,5</b>	<b>853,2</b>	<b>757,8</b>
<b>Résultat financier (note 18)</b>	<b>(86,1)</b>	<b>(35,8)</b>	<b>(50,3)</b>	<b>(58,1)</b>	<b>(93,4)</b>
<b>Résultat courant avant impôts (3)</b>	<b>970,4</b>	<b>51,2</b>	<b>919,2</b>	<b>795,1</b>	<b>664,4</b>
<b>Résultat exceptionnel (note 19)</b>	<b>(34,6)</b>	<b>-</b>	<b>(34,6)</b>	<b>(20,3)</b>	<b>7,7</b>
<b>Impôts sur les sociétés (note 10)</b>	<b>(317,7)</b>	<b>(15,2)</b>	<b>(302,5)</b>	<b>(263,3)</b>	<b>(239,3)</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>618,1</b>	<b>36,0</b>	<b>582,1</b>	<b>511,5</b>	<b>432,8</b>
<b>Amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>(121,9)</b>	<b>(25,0)</b>	<b>(96,9)</b>	<b>(88,9)</b>	<b>(89,3)</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>496,2</b>	<b>11,0</b>	<b>485,2</b>	<b>422,6</b>	<b>343,5</b>
<b>Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(1,4)</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>496,2</b>	<b>11,0</b>	<b>485,2</b>	<b>421,8</b>	<b>342,1</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>(15,2)</b>	<b>0,6</b>	<b>(15,8)</b>	<b>(13,2)</b>	<b>(6,9)</b>
<b>Résultat net (part de Schneider Electric SA)</b>	<b>481,0</b>	<b>11,6</b>	<b>469,4</b>	<b>408,6</b>	<b>335,2</b>
<b>Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (note 20) (en euros/action)</b>	<b>3,23</b>		<b>3,15</b>	<b>2,71</b>	<b>2,30</b>
<b>Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (note 20) (en euros/action)</b>	<b>3,19</b>		<b>3,12</b>	<b>2,63</b>	<b>2,24</b>

(1) A périmètre constant.

(2) Y inclus l'acquisition de Lexel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

(3) Incluant la participation des salariés renseignée sur une ligne spécifique les années antérieures.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.99 (b)	Impact Lexel	31.12.99 (a)	31.12.98	31.12.97
<b>I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :</b>					
Résultat net consolidé	496,2	11,0	485,2	421,8	342,1
Perte (profit) des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	2,8	-	2,8	2,4	1,4
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :					
Dépréciations, amortissements et provisions	400,8	49,5	351,3	368,5	323,8
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	30,2	(0,4)	30,6	(51,4)	1,5
Autres éléments	(1,2)	-	(1,2)	(0,6)	(2,4)
<b>Autofinancement d'exploitation</b>	<b>928,8</b>	<b>60,1</b>	<b>868,7</b>	<b>740,7</b>	<b>666,4</b>
Clients et autres débiteurs (augmentation) diminution	(107,6)	(11,3)	(96,3)	(154,0)	(311,3)
Stocks et travaux en cours (augmentation) diminution	(48,3)	(8,7)	(39,6)	153,4	(38,4)
Fournisseurs et autres créditeurs					
augmentation (diminution)	29,7	(1,7)	31,4	(42,2)	(6,7)
Autres actifs et passifs courants	(73,9)	(11,7)	(62,2)	49,1	36,7
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(200,1)</b>	<b>(33,4)</b>	<b>(166,7)</b>	<b>6,3</b>	<b>(319,7)</b>
<b>Total I</b>	<b>728,7</b>	<b>26,7</b>	<b>702,0</b>	<b>747,0</b>	<b>346,7</b>
<b>II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :</b>					
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	47,4	24,2	23,2	57,9	26,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	(442,9)	(52,0)	(390,9)	(381,3)	(285,1)
<b>Investissement net d'exploitation</b>	<b>(395,5)</b>	<b>(27,8)</b>	<b>(367,7)</b>	<b>(323,4)</b>	<b>(258,9)</b>
Investissement financier net	(851,0)	(865,1)	14,1	54,4	21,9
Autres opérations financières à long terme	(295,3) (c)	-	(295,3) (c)	(206,4) (c)	(52,6)
<b>Sous-total</b>	<b>(1 146,3)</b>	<b>(865,1)</b>	<b>(281,2)</b>	<b>(152,0)</b>	<b>(30,7)</b>
<b>Total II</b>	<b>(1 541,8)</b>	<b>(892,9)</b>	<b>(648,9)</b>	<b>(475,4)</b>	<b>(289,6)</b>
<b>III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :</b>					
Remboursement d'emprunts et nouveaux emprunts et crédits	1 077,3	924,5	152,8	(125,0)	(149,1)
Augmentation de capital	85,2	-	85,2	6,9	336,7
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(164,0)	-	(164,0)	(148,2)	(104,4)
Minoritaires	(17,8)	-	(17,8)	(11,9)	(5,9)
<b>Total III</b>	<b>980,7</b>	<b>924,5</b>	<b>56,2</b>	<b>(278,2)</b>	<b>77,3</b>
<b>IV - Effet net des conversions et divers : Total IV</b>	<b>46,3</b>	<b>-</b>	<b>46,3</b>	<b>30,8</b>	<b>39,0</b>
<b>Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV</b>	<b>213,9</b>	<b>58,3</b>	<b>155,6</b>	<b>24,2</b>	<b>173,4</b>
Trésorerie en début de période	738,9	-	738,9	714,7	541,3
Variation de trésorerie	213,9	58,3	155,6	24,2	173,4
<b>Trésorerie en fin de période</b>	<b>952,8</b>	<b>58,3</b>	<b>894,5</b>	<b>738,9</b>	<b>714,7</b>

(a) A périmètre constant.

(b) Y inclus l'acquisition de Lexel.

(c) Y inclus les rachats d'actions Schneider Electric SA pour 335,7 M€ en 1999 et 225,6 M€ en 1998.

# Bilan consolidé

## Actif

(en millions d'euros)	31.12.99	31.12.98 (1)	Impact Lexel	31.12.98	31.12.97
<b>Actif immobilisé :</b>					
Immobilisations incorporelles, net (note 3)	85,5	44,2	2,1	42,1	23,0
Ecart d'acquisition, net (note 4)	3 374,6	3 132,4	986,3	2 146,1	2 334,0
Immobilisations corporelles, brut (note 3)	3 627,1	3 278,6	344,7	2 933,9	2 830,4
Moins : Amortissements	(2 085,2)	(1 911,9)	(222,6)	(1 689,3)	(1 649,5)
Immobilisations corporelles nettes	1 541,9	1 366,7	122,1	1 244,6	1 180,9
<b>Immobilisations financières :</b>					
Titres de participation mis en équivalence (note 5)	2,7	8,1	-	8,1	9,9
Autres titres de participation (note 6)	112,5	154,6	5,2	149,4	214,0
Autres immobilisations financières (note 7)	80,2	214,3	2,7	211,6	182,2
Total immobilisations financières	195,4	377,0	7,9	369,1	406,1
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>5 197,4</b>	<b>4 920,3</b>	<b>1 118,4</b>	<b>3 801,9</b>	<b>3 944,0</b>
<b>Actif circulant :</b>					
Stocks et encours (notes 1 et 8)	1 090,2	1 086,6	95,3	991,3	1 178,0
Clients et effets à recevoir	1 933,1	1 709,0	62,7	1 646,3	1 489,7
Autres débiteurs et frais payés d'avance (note 9)	730,2	726,6	29,7	696,9	860,1
Impôts différés actifs	291,1	280,6	4,9	275,7	297,6
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (note 11)	1 050,5	924,6	68,7	855,9	849,0
<b>Total actif circulant</b>	<b>5 095,1</b>	<b>4 727,4</b>	<b>261,3</b>	<b>4 466,1</b>	<b>4 674,4</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>10 292,5</b>	<b>9 647,7</b>	<b>1 379,7</b>	<b>8 268,0</b>	<b>8 618,4</b>

(1) Y inclus bilan d'ouverture de Lexel au 1<sup>er</sup> janvier 1999.  
Les notes en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

## Passif

(en millions d'euros)	31.12.99	31.12.98 (1)	Impact Lexel	31.12.98	31.12.97
<b>Capitaux propres (note 12) :</b>					
Capital social	1 230,4	1 169,4	-	1 169,4	1 160,0
Réserves consolidées	3 030,0	2 467,7	-	2 467,7	2 485,0
<b>Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)</b>	<b>4 260,4</b>	<b>3 637,1</b>	<b>-</b>	<b>3 637,1</b>	<b>3 645,0</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>60,8</b>	<b>61,4</b>	<b>2,9</b>	<b>58,5</b>	<b>72,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>					
Provisions pour retraites et engagements assimilés (note 13)	569,5	510,2	8,7	501,5	463,0
Autres provisions pour risques et charges (note 14)	274,4	272,6	12,2	260,4	275,9
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>843,9</b>	<b>782,8</b>	<b>20,9</b>	<b>761,9</b>	<b>738,9</b>
<b>Dettes à long terme :</b>					
Titres à durée indéterminée (note 15)	202,1	224,2	-	224,2	244,8
Dettes financières à plus d'un an (note 15)	1 320,0	1 376,5	1 112,2	264,3	681,7
dont : obligations ordinaires et convertibles	1 020,8	1 014,5	929,5	85,0	335,7
<b>Total dettes à long terme</b>	<b>1 522,1</b>	<b>1 600,7</b>	<b>1 112,2</b>	<b>488,5</b>	<b>926,5</b>
<b>Dettes à court terme :</b>					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (note 1)	107,3	147,1	-	147,1	234,3
Fournisseurs et effets à payer	1 348,6	1 186,8	36,4	1 150,4	1 096,1
Dettes fiscales et sociales	749,7	686,0	29,6	656,4	683,9
Autres créanciers et charges à payer	699,3	845,4	87,5	757,9	855,8
Dettes financières à court terme (note 15)	700,4	700,4	90,2	610,2	365,1
<b>Total dettes à court terme</b>	<b>3 605,3</b>	<b>3 565,7</b>	<b>243,7</b>	<b>3 322,0</b>	<b>3 235,2</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>10 292,5</b>	<b>9 647,7</b>	<b>1 379,7</b>	<b>8 268,0</b>	<b>8 618,4</b>

(1) Y inclus bilan d'ouverture de Lexel au 1<sup>er</sup> janvier 1999.  
Les notes en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

# Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Nombre d'actions (milliers) (1)	Capital (M€)	Primes d'émission de fusion d'apport (M€)	Réserves conso- lidées (2) (M€)	Différence de conversion (M€)	Capitaux propres (M€)	Intérêts mino- ritaires (M€)	Total (M€)
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier 1997</b>	<b>136 922</b>	<b>1 043,8</b>	<b>766,8</b>	<b>1 138,2</b>	<b>(128,9)</b>	<b>2 819,9</b>	<b>59,0</b>	<b>2 878,9</b>
Exercice de bons de souscription	8 562	65,3	192,5			257,8		257,8
Plans de souscription d'actions	2 729	20,7	58,2			78,9		78,9
Conversion d'obligations	3 837	29,3	106,7			136,0		136,0
Dotation à la réserve légale			(2,8)	2,8		-		-
Distribution de dividendes				(104,4)		(104,4)	(5,9)	(110,3)
Variation de l'autodétention				(36,9)		(36,9)		(36,9)
Différence de conversion				(11,8)	157,6	145,8	0,1	145,9
Variation de périmètre et divers	118	0,9	12,7	(0,9)		12,7	12,7	25,4
Résultat 1997				335,2		335,2	6,9	342,1
<b>Au 31 décembre 1997</b>	<b>152 168</b>	<b>1 160,0</b>	<b>1 134,1</b>	<b>1 322,2</b>	<b>28,7</b>	<b>3 645,0</b>	<b>72,8</b>	<b>3 717,8</b>
Plans de souscription d'actions	242	1,7	5,0			6,7		6,7
Conversion d'obligations	1 007	7,7	28,7			36,4		36,4
Dotation à la réserve légale			(11,6)	11,6		-		-
Distribution de dividendes				(148,2)		(148,2)	(11,9)	(160,1)
Variation de l'autodétention				(175,9)		(175,9)		(175,9)
Différence de conversion				(13,1)	(122,4)	(135,5)	(2,4)	(137,9)
Variation de périmètre et divers						-	(13,3)	(13,3)
Résultat 1998				408,6		408,6	13,3	421,9
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>153 417</b>	<b>1 169,4</b>	<b>1 156,2</b>	<b>1 405,2</b>	<b>(93,7)</b>	<b>3 637,1</b>	<b>58,5</b>	<b>3 695,6</b>
Plans de souscription d'actions	2 239	17,1	68,1			85,2		85,2
Conversion d'obligations	5 768	43,9	184,6			228,5		228,5
Dotation à la réserve légale			(0,9)	0,9		-		-
Distribution de dividendes				(173,2)		(173,2)		(173,2)
Variation de l'autodétention				(337,2)		(337,2)	(17,8)	(355,0)
Différence de conversion				(13,6)	352,6	339,0	7,0	346,0
Variation de périmètre et divers						-	(2,1)	(2,1)
Résultat 1999				481,0		481,0	15,2	496,2
<b>Au 31 décembre 1999</b>	<b>161 424</b>	<b>1 230,4</b>	<b>1 408,0</b>	<b>1 363,1</b>	<b>258,9</b>	<b>4 260,4</b>	<b>60,8</b>	<b>4 321,2</b>

(1) Avant élimination des actions autodétenues.

(2) Y inclus 592,7 M€ d'autodétention/autocontrôle annulé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

# Annexe

## aux comptes consolidés

### 1. Principes comptables

Les comptes consolidés de Schneider Electric SA sont établis conformément à la loi du 3 janvier 1985 et son décret d'application, étant précisé que l'option retenue de présentation des postes du bilan est celle du classement long terme et court terme (plus d'un an/moins d'un an). Lorsque les principes édictés ci-dessus ne proposent pas de solution précise à des situations particulières, les principes comptables américains sont appliqués.

La mise en application de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés arrêtée par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable sera effectuée comme prévu par le texte au titre de l'exercice 2000 et ne fera donc pas l'objet d'une mise en œuvre anticipée. Compte tenu des principes actuellement retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe, cette mise en œuvre n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles et options de comptabilité sociale en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'appliquer les principes et options retenus par le Groupe.

#### a) Consolidation

Les états financiers des sociétés opérationnelles que Schneider Electric SA contrôle directement ou indirectement sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles Schneider Electric SA exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint (société en participation) sont prises en compte conformément aux règles retenues par les normes françaises : lorsque le Groupe est gérant de telles sociétés, celles-ci sont intégrées dans les comptes du gérant pour l'ensemble de leurs états financiers, la part de résultat revenant aux coassociés leur étant affectée ; lorsque le Groupe n'est pas gérant, seule la quote-part de résultat affectée est retenue, à l'exception d'un contrat traité par intégration proportionnelle.

Les écarts non affectés (positifs ou négatifs) résultant des acquisitions de titres sont rapportés linéairement au résultat sur une période maximale de 40 ans, découlant, pour chaque acquisition, de l'estimation de la durée de vie

utile desdits écarts faite à la date d'acquisition et révisée lorsque la situation le rend nécessaire.

#### b) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique "*Différence de conversion*" pour la part du Groupe et dans la rubrique "*Intérêts minoritaires*" pour la part des minoritaires.

#### c) Comptabilisation des opérations en devises

A l'exception des transactions décrites dans le paragraphe suivant, les dettes et créances en devises sont converties en francs sur la base du cours de change à la clôture. Conformément à l'option offerte par le décret du 17 février 1986, les écarts de conversion sont portés dans le compte de résultat sur la ligne "*résultat de change*".

Les gains de change ainsi que les reports et dépôts relatifs à des contrats de change à terme destinés à couvrir des engagements commerciaux du Groupe sont différés jusqu'à la date de réalisation de ces engagements.

Les gains et pertes sur opérations de change à terme ne faisant pas l'objet d'une couverture sont pris en résultat ; ce résultat correspond à la différence entre le cours du terme du contrat et le cours de clôture des devises concernées pour le même terme.

Lorsque les intérêts futurs sur swaps de devises taux fixe contre taux variable, déterminent une position de change spéculative, ils sont actualisés sur la base du taux fixe et évalués au cours de change comptant de clôture. La différence de conversion est portée en résultat.

#### d) Instruments financiers de taux

Le Groupe utilise les instruments financiers de taux (*note 16*). Lorsque les caractéristiques de ces instruments conduisent à les considérer comme spéculatifs, leur valeur de marché est déterminée, compte tenu de la volatilité des taux d'intérêts, à la date d'arrêt des comptes et une provision pour risques est constituée dans le cas

où cette valeur est négative par rapport à leur valeur historique.

## e) Valeurs mobilières de placement

Ce sont, dans la presque totalité des cas, des instruments de placement à court terme classiques (Bons de Caisse, SICAV et FCP ou titres assimilables).

Elles sont évaluées au coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si elle est inférieure, augmenté des intérêts courus non échus dans le cas des obligations et des titres de créances.

## f) Valeurs immobilisées

Les terrains, bâtiments et équipements figurent à leurs coûts d'acquisition dans les comptes sociaux, sous réserve du maintien des réévaluations légales pratiquées dans certains pays. Lorsque de telles réévaluations existent, elles sont présentées dans les réserves consolidées de l'ensemble ou, dans le cas de l'entité, dans la rubrique "réserve de réévaluation". Cet écart est repris au rythme des amortissements et des cessations des immobilisations concernées. Il reste donc sans incidence sur le résultat.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire permettant de prendre en compte la dépréciation des immobilisations selon les durées d'utilisations suivantes :

Constructions	de 20 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 12 ans

Les immobilisations louées en crédit-bail selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, sont comptabilisées à l'actif pour leur coût de revient et amorties selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

## g) Titres de participation non consolidés (note 6) et autres immobilisations financières

Ils sont valorisés au coût historique d'acquisition. Chaque année, le coût est comparé à la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque participation. Les provisions tiennent compte de la rentabilité et des perspectives d'évolution des participations concernées. Pour les titres cotés, les cours de bourse sont également pris en considération.

## h) Stocks et encours

Les stocks et les travaux en cours sont évalués à leur coût de revient (par la méthode FIFO) et dépréciés lorsque celui-ci devient supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les travaux en cours, produits semi-finis et produits finis, sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'oeuvre de production et des achats de sous-traitance consom-

més au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux de production.

## i) Contrats de longue durée

Les produits sur contrats de longue durée sont enregistrés selon la méthode de l'avancement mesuré par la règle de l'avancement financier de l'exécution du contrat.

Toute perte probable sur contrat en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les coûts inclus dans le montant des travaux en cours figurant au bilan comprennent les coûts directement rattachables aux contrats et une quote-part de frais généraux.

## j) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice.

## k) Imposition différée

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporaires entre les valeurs comptables après retraitements de consolidation et les bases fiscales des actifs et des passifs, sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Lorsqu'ils sont considérés comme récupérables dans un délai court, les impôts différés actifs sont conservés dans leur intégralité. A défaut, des provisions sont constituées pour tenir compte de la valeur temps.

L'enregistrement dans les comptes consolidés d'un crédit d'impôt au titre de déficits fiscaux, que ceux-ci soient des déficits fiscaux courants ou résultent d'amortissements réputés différés, n'est effectué que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans des délais courts.

## l) Provisions pour indemnités de fin de carrière

La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Elle est conforme aux règles définies par le SFAS 87 et le SFAS 88, complétées par le SFAS 132.

Le Groupe retient deux méthodes de couverture des indemnités de fin de carrière :

- la couverture par provision. Cette provision calculée sur la population concernée est actualisée et indexée chaque année.

- la couverture par des primes versées auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas spécifique, il est procédé à une évaluation de la valeur liquidative des sommes détenues par la compagnie d'assurance pour assurer le service de cette dette. Des provisions complémentaires sont constituées pour pallier, le cas échéant, l'insuffisance estimée de la couverture.

La politique de Schneider Electric en matière d'enregistrement des variations des provisions pour indemnités de fin de carrière est la suivante :

- l'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvements de personnel...) est constaté en résultat à 100 % ;
- l'effet sur le calcul de la provision de la modification significative des hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel ...) est étalé sur la durée résiduelle moyenne de présence des employés au sein du Groupe.

#### m) Provision pour frais médicaux postérieurs au départ en retraite

Le SFAS 106 requiert des sociétés la prise en compte de provisions pour couvrir la charge des frais médicaux des personnels en retraite ou appelés à la prendre ainsi que la présentation du détail des éléments de calcul.

#### n) Titres à durée indéterminée (TDI) (note 15)

Les TDI, successeurs des TSDI émis en 1991 par Merlin Gerin, sont traités comme des emprunts amortissables sur 15 ans.

Les conditions de subordination ayant été levées par les prêteurs, ces titres sont devenus en 1996 des TDI (titres à durée indéterminée), les conditions générales de l'emprunt demeurant par ailleurs inchangées.

#### o) Tableau des flux de trésorerie consolidés

La "méthode indirecte" (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie inclut les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les actifs financiers considérés comme leurs équivalents (valeurs mobilières de placement notamment).

Enfin, les variations des actifs et passifs à court terme ne peuvent se déduire de la simple variation bilantielle : en effet, les effets de conversion ne sont pas pris en compte à ce niveau mais globalement dans une rubrique spécifique.

#### p) Unités de comptes

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'Euros, sauf exceptions signalées.

## 2. Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Schneider Electric SA et de ses filiales, établis au 31 décembre 1999, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 24. Le périmètre retenu au 31 décembre 1999 peut se résumer de la façon suivante :

Nombre de Sociétés	31.12.99		31.12.98	
	France	Étranger	France	Étranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	47	210	75	120
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-	2	1	2
Sous-total par zone géographique	47	212	76	122
<b>Total</b>	<b>259</b>		<b>198</b>	

Les principaux mouvements intervenus en 1999 sont les suivants :

#### Variations de périmètre\*

	Entrées	Sorties
<b>France :</b>	Schneider Electric High Voltage (1) Mafelec SA (2) Materlignes SA (2)	Washington Immobilier-Ex-Schneider Capital Management et ses filiales (Cession)
<b>Europe :</b>	Groupe Lexel (Danemark) (2) SAIP (Italie) (2) Schyller (Italie) (2) Schneider Electric Romania SRL (Roumanie) (1) Schneider Electric Slovakia Spol Sro (Slovaquie) (1) Mita Holding SA Ltd (Grande-Bretagne) (2)	
<b>Amérique du Nord :</b>	Veris Company (USA) (2)	Unahl Inc et ses filiales (Canada) (Cession)
<b>Reste du Monde :</b>	Schneider Electric Alta Tensao (Brésil) (1) Schneider Electric High Voltage Sae (Egypte) (1) Toshiba Schneider Electric Ltd (Japon) (1) Plasnavi (Argentine) (2)	

\* L'impact de variation de périmètre sur les comptes (hors l'acquisition du Groupe Lexel) n'est pas significatif.

(1) Création par voie d'apport en nature ou en numéraire.

(2) Entrée dans le périmètre par voie d'acquisition.

## 3. Immobilisations

Les variations s'analysent de la manière suivante :

### Immobilisations incorporelles

	31.12.98	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Écarts de conversion	Divers (a)	31.12.99
Valeurs brutes	114,9	56,9	(3,8)	5,0	2,4	175,4
Amortissements	(72,9)	(19,5)	3,2	(2,7)	2,0	(89,9)
Valeurs nettes	42,0	37,4	(0,6)	2,3	4,4	85,5

### Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31.12.98	Acquisitions	Cessions	Écarts de conversion	Divers (a)	31.12.99
Terrains et constructions	788,5	47,1	(48,6)	41,8	104,8	933,6
Installations techniques matériels et outillages	1 553,9	212,4	(80,5)	93,3	279,6	2 058,7
Autres	591,5	126,5	(57,9)	45,6	(70,9)	634,8
<b>Total</b>	<b>2 933,9</b>	<b>386,0</b>	<b>(187,0)</b>	<b>180,7</b>	<b>313,5</b>	<b>3 627,1</b>

*Dont immobilisations  
prises en crédit-bail*

	147,9	5,0	(12,7)	-	-	140,2
--	-------	-----	--------	---	---	-------

Amortissements	31.12.98	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	Divers (a)	31.12.99
Terrains et constructions	(366,3)	(34,8)	27,3	(12,9)	(23,1)	(409,8)
Installations techniques matériels et outillages	(1 044,2)	(160,8)	65,2	(51,7)	(151,4)	(1 342,9)
Autres	(278,8)	(48,8)	41,0	(22,3)	(23,6)	(332,5)
<b>Total</b>	<b>(1 689,3)</b>	<b>(244,4)</b>	<b>133,5</b>	<b>(86,9)</b>	<b>(198,1)</b>	<b>(2 085,2)</b>

*Dont immobilisations  
prises en crédit-bail*

	(81,4)	(6,7)	9,9	-	-	78,2
--	--------	-------	-----	---	---	------

<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 244,6</b>	<b>141,6</b>	<b>(53,5)</b>	<b>93,8</b>	<b>115,4</b>	<b>1 541,9</b>
-----------------------	----------------	--------------	---------------	-------------	--------------	----------------

(a) y inclus variations de périmètre et reclassements.

## 4. Écarts d'acquisition

	Durée de Vie	Brut	Amortis.	31.12.99 Net	31.12.98 Net
Square D Company	40 ans	1 925,4	(406,9)	1 518,5	1 347,5
Groupe Lexel	40 ans	986,3	(24,5)	961,8	-
Telemecanique	40 ans	802,0	(259,2)	542,8	562,8
Federal Pioneer Ltd	40 ans	89,6	(23,0)	66,6	55,6
Merlin Gerin	30 ans	160,7	(52,0)	108,7	114,0
Mita Holding Ltd	20 ans	58,1	(0,2)	57,9	-
Schneider Automation	10 ans	35,4	(14,2)	21,2	24,7
Autres (a)	5-20 ans	235,3	(138,2)	97,1	41,5
<b>Total</b>		<b>4 292,8</b>	<b>(918,2)</b>	<b>3 374,6</b>	<b>2 146,1</b>

(a) Concerne environ 25 sociétés.

La variation entre les montants nets aux 31 décembre 1998 et 1999 s'explique notamment par l'amortissement courant de l'exercice (- 121,9 M€), l'effet des variations des cours des devises (+ 234,5 M€) et les effets d'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés (Groupe Lexel : + 1 044 M€, sociétés américaines : + 36,0 M€, sociétés européennes : + 18,6 M€).

## 5. Titres de participation mis en équivalence

La part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence est de 2,7 millions d'euros. La Société pour l'Équipement des Industries Chimiques (SPEI) est consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter de l'exercice 1999.

## 6. Autres titres de participation

	Brut	Dépréciation	31.12.99 Net	31.12.98 Net
<b>I - Titres cotés</b>				
Finaxa	51,1	-	51,1	48,2
Electrafina	-	-	-	14,9
<b>Total titres cotés (1)</b>	<b>51,1</b>	<b>-</b>	<b>51,1</b>	<b>63,1</b>
<b>II - Titres non cotés (2)</b>				
COMIPAR	16,3	(16,3)	-	-
SIAP	8,1	-	8,1	8,1
Mafelec (2)	-	-	-	7,9
Schyller (2)	-	-	-	10,4
Autres titres non cotés (3)	62,5	(9,2)	53,3	59,9
<b>Total titres non cotés</b>	<b>86,9</b>	<b>(25,5)</b>	<b>61,4</b>	<b>86,3</b>
<b>Total autres titres</b>	<b>138,0</b>	<b>(25,5)</b>	<b>112,5</b>	<b>149,4</b>

(1) Valeur estimative à la date de clôture des titres cotés :

190,7 M€

181,6 M€

(2) Il s'agit principalement de titres de participation dans des filiales du Groupe, soit n'atteignant pas les seuils requis de consolidation, soit entrant dans le périmètre de consolidation en 1999.

(3) Valeur unitaire nette inférieure à 1,5 M€.

## 7. Autres immobilisations financières

	Brut	Dépréciation	31.12.99 Net	31.12.98 Net
Créances rattachées à des participations et prêts	23,8	(3,7)	20,1	(1) 99,7
Autres	109,8	(49,7)	60,1	111,9
<b>Total</b>	<b>133,6</b>	<b>(53,4)</b>	<b>80,2</b>	<b>211,6</b>

(1) Dont pôle immobilier à fin 1998.

## 8. Stocks et encours

	31.12.99	31.12.98
Matières premières	464,2	386,2
Encours	336,2	405,4
Produits intermédiaires et finis	361,3	295,0
Marchandises	101,4	74,3
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>1 263,1</b>	<b>1 160,9</b>
Moins provisions pour dépréciation	(172,9)	(169,6)
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>1 090,2</b>	<b>991,3</b>

## 9. Autres débiteurs et frais payés d'avance

	Brut	Dépréciation	31.12.99 Net	31.12.98 Net
Créances d'exploitation, créances sur l'État et hors exploitation	560,1	(31,1)	529,0	524,6
Charges constatées d'avance	181,1	-	181,1	149,6
Autres	45,9	(25,8)	20,1	22,7
<b>Total</b>	<b>787,1</b>	<b>(56,9)</b>	<b>730,2</b>	<b>696,9</b>

## 10. Impôts sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement, ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SA.

Analyse de la charge d'impôt	1999
<b>Impôt courant</b>	
France	71,7
Étranger	238,9
Utilisation des reports déficitaires	(14,2)
Net	296,4
Impôts différés	21,3
<b>Total</b>	<b>317,7</b>

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se présente comme suit :

	1999
Résultat net (part du Groupe)	481,0
Charge d'impôt	317,7
Intérêts minoritaires	15,2
Moins : Résultat des sociétés mises en équivalence	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>813,9</b>
<b>Charge d'impôt théorique (40 %)</b>	<b>325,6</b>

### Éléments en rapprochement :

Amortissement des écarts d'acquisition	42,8
Autres différences permanentes	20,0
Crédit d'impôt	(6,9)
Écart de taux France/Étranger	(44,8)
Produits taxables à taux réduits	(5,3)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice	4,1
Incidence de l'intégration fiscale	(5,6)
Utilisation dans l'exercice de reports fiscaux déficitaires	(14,2)
Divers	2,0
<b>Charge nette d'impôt réelle</b>	<b>317,7</b>

La charge d'impôt réelle, relative à l'exercice 1999, continue à bénéficier de la prise en compte de reports fiscaux déficitaires. Par contre, la non-déductibilité de l'amortissement des survaleurs génère et générera un alourdissement de l'impôt apparent, alourdissement partiellement compensé par les crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires.

Les principales sources d'impôts différés sont les suivantes :	1999
Déficits et crédit d'impôts reportables	14,4
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	99,7
Autres provisions	150,7
Autres impôts différés Actifs	126,7
<b>Total des impôts différés Actifs</b>	<b>391,5</b>
Amortissement fiscal accéléré	66,2
Provisions réglementées	43,7
Autres impôts différés Passifs	126,7
<b>Total des impôts différés Passifs</b>	<b>236,6</b>

### Les impôts différés sont présentés de la manière suivante dans le bilan au 31 décembre 1999 :

Impôts différés Actifs	291,1
Provision pour impôts différés (inclus dans dettes fiscales et sociales)	(136,2)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>154,9</b>

## 11. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se composent, pour l'essentiel, de valeurs à fort coefficient de liquidité (SICAV et fonds communs de placement). Pour les placements en obligations, la fraction courue non échue des coupons est prise en compte.

Ces titres sont valorisés au coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions lorsque la valeur de cotation est inférieure au coût d'acquisition.

L'ensemble se décompose de la manière suivante :

	1999	1998
Fonds Communs de Placement et SICAV	280,5	300,6
Autres	60,7	53,1
<b>Total brut</b>	<b>341,2</b>	<b>353,7</b>
Provision	-	-
<b>Valeurs mobilières de placement, net</b>	<b>341,2</b>	<b>353,7</b>
<b>Actions propres (plans d'options d'achat d'actions)</b>	<b>50,9</b>	<b>51,2</b>
Titres de créances négociables et dépôts court terme	177,4	95,0
Autres disponibilités	481,0	356,0
<b>Total disponibilités</b>	<b>658,4</b>	<b>451,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 050,5</b>	<b>855,9</b>

## 12. Capitaux propres

Évolution du capital :

	Nombre d'actions
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>153 417 118</b>
Actions émises en raison de :	
• Plan d'Épargne d'Entreprise	1 534 082
• plans de souscription d'actions	704 300
• conversions d'obligations convertibles	3 495 796
• conversions d'obligations convertibles Square D	2 272 282
<b>Au 31 décembre 1999</b>	<b>161 423 578</b>

### Obligations Square D convertibles en actions Schneider Electric SA

La société Square D a émis, en novembre 1992, 25 000 obligations convertibles en actions ex-Schneider, d'une valeur nominale de 10 000 dollars américains chacune.

Le rapport de conversion fixé à l'origine à 58,21 actions ex-Schneider pour une obligation de 10 000 dollars américains a été porté en septembre 1993 à 116,42 actions Schneider SA (ex-SPEP) pour une obligation et en juillet 1995, du fait de la fusion Schneider SA (ex-SPEP)/

Schneider SA (ex-Spie Batignolles) à 232,84 actions pour une obligation.

Le taux de rendement interne des obligations s'établit à 7 % l'an (dont 5 % capitalisés).

Toutes les obligations restant en circulation seront remboursées au pair par l'émetteur le 2 janvier 2003.

Au cours de l'exercice, 9 759 obligations ont été converties entraînant la création de 2 272 282 actions Schneider Electric SA. Il restait en circulation, au 31 décembre 1999, 1 474 obligations.

### 13. Provisions pour retraites et engagements assimilés

	31.12.99	31.12.98
Provisions pour retraites et engagements assimilés	316,8	293,3
Provisions pour frais médicaux postérieurs à la retraite (SFAS 106)	252,7	208,2
	<b>569,5</b>	<b>501,5</b>

Les indemnités conventionnelles, telles que les indemnités de fin de carrière, sont payables lors du départ en retraite de l'employé, s'il fait encore partie de l'entité concernée à cette date. La charge nette pour la période de ce type de coût s'élève à 43,9 millions d'euros. La couverture de l'engagement est essentiellement faite par provision.

Square D a pris l'engagement de couvrir les frais médicaux postérieurs à la retraite du personnel : cet engagement est intégralement couvert par voie

de provision pour un montant de 252,8 millions d'euros au 31 décembre 1999 (208,2 M€ au 31 décembre 1998) et affecte le résultat d'exploitation 1999 de 10,8 millions d'euros (charges).

En outre, pour Square D, l'engagement relatif aux provisions de retraites représente une dette future de 708,6 millions d'euros. Cet engagement est garanti par des instruments de couverture détenus et gérés par des tiers et représentés au 31 décembre 1999 par des actifs évalués à 831,2 millions d'euros.

#### Analyse des engagements et couvertures :

	31.12.99	31.12.98
<b>Dette future</b>		
Indemnité de fin de carrière et engagements assimilés hors Square D	316,5	293,3
Frais médicaux postérieurs à la retraite (SFAS 106)	252,8	208,2
Engagements de retraites	796,2	621,9
<b>Total dette future</b>	<b>1 365,5</b>	<b>1 123,4</b>
<b>Éléments de couverture</b>		
Provisions pour retraites et engagements assimilés	316,8	293,3
Provisions pour frais médicaux postérieurs à la retraite (SFAS 106)	252,7	208,2
Actifs détenus et gérés par des tiers en couverture des retraites	935,4	717,8
<b>Total éléments de couverture</b>	<b>1 504,9</b>	<b>1 219,3</b>

#### Hypothèses actuarielles :

	31.12.99	31.12.98
Taux d'actualisation (1)	5,33 %	4,07 %
Taux d'augmentation des salaires	2,0-4,5 %	2,0-4,5 %
Taux de rendement des placements (2)	TV	TV

(1) Le taux d'actualisation de la dette correspond au taux des OAT TEC 10 ans au 30 novembre des exercices correspondants.

(2) Le taux retenu est spécifique à chaque zone géographique d'activité du Groupe.

### 14. Autres provisions pour risques et charges

	31.12.98	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31.12.99
Risques économiques	86,1	-	-	-	86,1
Risques financiers	7,6	-	-	-	7,6
Risques clients	52,1	-	(1,6)	8,4	58,9
Risques techniques	53,1	-	(1,1)	-	52,0
Autres	61,5	1,6	-	6,7	69,8
<b>Total</b>	<b>260,4</b>	<b>1,6</b>	<b>(2,7)</b>	<b>15,1</b>	<b>274,4</b>

## 15. Dettes financières (court et long terme)

Catégorie de dettes	31.12.99	31.12.98
Emprunts obligataires	1 012,9	294,2
Titres à durée indéterminée	224,4	243,6
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	247,5	136,3
Billets de trésorerie	415,0	152,4
Financement des immobilisations prises en crédit-bail (note 17)	49,9	52,6
Découverts et encours bancaires	207,0	182,6
<b>Total dettes bancaires et assimilées</b>	<b>2 156,7</b>	<b>1 061,7</b>
Intérêts courus non échus	5,2	20,0
Participation des salariés	8,2	7,0
Dettes financières diverses	52,4	10,0
<b>Total</b>	<b>2 222,5</b>	<b>1 098,7</b>

Répartition par échéance	31.12.99	31.12.98
1999		610,1
2000	(1) 700,4	43,1
2001	79,4	38,3
2002	108,1	47,4
2003	149,5	125,6
2004	1 056,2	234,2
2005 et au-delà	128,9	
<b>Total</b>	<b>2 222,5</b>	<b>1 098,7</b>

(1) dont découverts (97,6 M€) et encours bancaires (109,4 M€).

Endettement par devise	31.12.99	31.12.98
Euro	1 864,3	863,6
Dollar américain (1)	55,6	175,3
Dollar canadien (1)	5,2	4,1
Livre sterling	10,7	25,8
Couronne suédoise (1)	195,6	-
Autres	91,1	29,9
<b>Total</b>	<b>2 222,5</b>	<b>1 098,7</b>

(1) Endettement local pour la plus grande part.

Les principaux emprunts consolidés, hors découverts et encours bancaires à court terme, s'analysent de la manière suivante :

	Montant 31.12.99	Intérêt	Échéance
<b>a) Titres à durée indéterminée</b>			
Schneider Electric SA (ex-Merlin Gerin) (1)	224,4	Pibor + 0,7% swapé TF	mars 2006
<b>b) Emprunts obligataires</b>			
Square D 1992 convertible (voir note 12)	12,9	2% + 5% capitalisés	janvier 2003
Schneider Electric SA	1 000,0	3,75% TF	avril 2004
<b>Total</b>	<b>1 012,9</b>		
<b>c) Autres emprunts auprès d'établissements de crédit</b>			
Pool bancaire (Groupe Lexel)	209,0	TV swapé	septembre 2003
Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	20,7	Divers	Divers 2020
Autres emprunts (valeur unitaire inférieure à 20 MF)	17,8	Divers	
<b>Total</b>	<b>247,5</b>		
<b>d) Billets de trésorerie (2)</b>	<b>415,0</b>	<b>TF</b>	<b>Refinancement au jour le jour</b>
<b>e) Financement des crédits-bails immobiliers</b>	<b>49,9</b>	<b>Divers</b>	<b>sur une période de l'ordre de 15 à 20 ans</b>

Le solde des emprunts, soit 17,8 millions d'euros, se répartit sur plus de 100 sociétés pour des montants le plus souvent inférieurs à 3 millions d'euros par société concernée.

TV = Taux variable

TF = Taux fixe

(1) Les titres à durée indéterminée correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée émis en 1991 par Merlin Gerin pour lesquels les porteurs ont renoncé au caractère subordonné. Le montant subordonné initial était de 0,457 milliard d'euros (3 MdF), le montant net disponible pour l'emprunteur étant de 0,335 milliard d'euros (2,2 MdF). La majeure partie de l'émission a été swapée à taux fixe à l'origine.

(2) Depuis janvier 1991, Schneider Electric SA est émetteur de billets de trésorerie pour le compte de l'ensemble du Groupe. Ces émissions sont adossées pour leurs plus grandes parties à des lignes de crédit confirmées disponibles.

### Emprunt obligataire ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

L'emprunt a été admis aux négociations des bourses de Paris et de Luxembourg.

## 16. Engagements hors bilan

## a) Engagements donnés :

	31.12.99	31.12.98
Cautions de contre-garantie sur marchés	398,7	381,0
Créances cédées non échues (1)	55,2	56,7
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	23,9	23,2
Avals, cautions et garanties données	3,2	49,1
Autres engagements donnés	16,9	26,2
<b>Total</b>	<b>497,9</b>	<b>536,2</b>

(1) Créances cédées non échues :

Certaines filiales du Groupe optimisent leur gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances sans recours auprès d'organismes financiers. L'encours de ces opérations, pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 1999, peut être évalué à 55,2 millions d'euros (1998 : 56,7 M€).

(2) Nantissements :

Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

## b) Engagements reçus :

	31.12.99	31.12.98
Avals, cautions et garanties	29,6	35,8
<b>Total</b>	<b>29,6</b>	<b>35,8</b>

## c) Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe :

Le Groupe a recours à des instruments financiers pour se prémunir contre une variation défavorable des taux ou des cours de change. Cette politique de couverture exclut toutefois l'intervention sur des marchés à terme d'instruments financiers.

	31.12.99	31.12.98
Swaps de taux long terme	316,0	304,7
Swaps de taux court terme	290,0	-
Contrats de cap/floors	159,8	81,6
Contrats à terme sur devises	449,4	238,0
Options de change	3,4	2,7
Couvertures sur métaux boursiers	103,6	60,0
<b>Total</b>	<b>1 322,2</b>	<b>727,0</b>

Les principales opérations de taux concernent les opérations suivantes :

- Merlin Gerin : contrat de swap sur les TDI (315 M€ au 31 décembre 1999).

- Groupe Lexel : contrats de swap et de cap/floor concernant l'acquisition en 1998 de Thorsman (155 M€ au 31 décembre 1999).

- Schneider Electric SA : émission de billets de trésorerie à taux fixe transformés en taux variable par le biais de swaps de taux court terme (290 M€ au 31 décembre 1999).

La répartition de la dette moyen/long terme : 1 600 M€ par niveau de taux en 1999 est la suivante :

- 1 404 M€ < 7 %

- 196 M€ entre 7 et 11 %.

Le Groupe procède à des couvertures de change sur ses opérations commerciales, soit par des achats et ventes à terme de devises, soit par des achats d'options de change, pour l'essentiel au titre de l'ensemble consolidé Schneider Electric Industrie SA. De plus, la prise de contrôle du groupe Lexel A/S a introduit une couverture de change au titre des investissements de ce groupe dans certains pays nordiques ; ces couvertures viennent à échéance en février 2000.

Les contrats à terme et les options de change sont sélectifs en fonction des monnaies et couvrent entre 6 et 12 mois de flux commerciaux, à concurrence de 30 à 100 %.

#### d) Détail des couvertures à terme par devise :

Devises	Achats	Ventes
USD	54,0	175,9
AUD	-	11,3
CHF	1,1	0,9
SEK	21,3	24,9
GBP	0,2	110,7
SAR	-	17,7
JPY	-	7,9
HKD	1,2	12,5
NOK	-	47,5
CAD	-	14,0
EURO	6,8	75,9
Autres	-	34,8
<b>Total</b>	<b>84,6</b>	<b>534,0</b>

#### e) Autres engagements :

En 1998, Schneider Electric Industries SA a acquis auprès de Schneider Electric Holdings Inc. des actions préférentielles, émises par Square D, pour 250 millions de US dollars dans le cadre d'une restructuration dont l'objectif vise à l'optimisation de la gestion des marques du Groupe en Amérique du Nord. Ces actions préférentielles font également l'objet d'une option d'achat au bénéfice de Schneider Electric Holdings Inc. exécutable entre les mois d'octobre 2003 et octobre 2008. Cette option ne peut être levée à un prix inférieur à 250 millions de US dollars sans que ce prix puisse excéder 516 millions de US dollars.

### 17. Crédit-bail

Le Groupe détient à bail des ensembles immobiliers et des installations techniques. Les loyers payables dans le cadre de ces baux sont susceptibles de nouvelles négociations selon des rythmes variables prévus par contrat.

#### Engagements de crédit-bail au 31 décembre 1999 :

Année	Crédit-bail
2000	10,2
2001	9,8
2002	7,6
2003	6,1
2004	5,8
2005 et au-delà	33,5
<b>Sous-total</b>	<b>73,0</b>
Intérêts capitalisés	(23,1)
<b>Engagements de crédit-bail</b>	<b>49,9</b>

### 18. Résultat financier

	1999	1998
Intérêts et produits financiers assimilés	40,6	25,0
Intérêts et charges financières	(119,1)	(85,2)
Autres produits et charges financiers nets	(7,6)	2,1
<b>Total</b>	<b>(86,1)</b>	<b>(58,1)</b>

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme). Les autres produits et charges financiers nets se décomposent comme suit :

	1999	1998
Résultat de change	(13,4)	(1,7)
Dividendes encaissés	9,5	7,2
Plus ou moins-values sur cessions de titres de placement	10,2	11,9
Autres	(13,9)	(15,1)
<b>Total</b>	<b>(7,6)</b>	<b>2,1</b>

### 19. Résultat exceptionnel

	1999
Plus et moins-values nettes de reprises de provisions sur cessions d'actifs et produits assimilés	6,9
Autres (1)	(41,5)
<b>Total</b>	<b>(34,6)</b>

(1) dont principaux éléments :

- Provisions pour restructurations	(28,4)
------------------------------------	--------

### 20. Résultat par action

Comme indiqué dans la note 12, le capital de Schneider Electric SA peut faire l'objet de dilution. Le calcul du résultat net par action a été effectué en suivant les méthodes préconisées par la norme SFAS 128.

Le résultat par action, après dilution, est calculé en divisant le résultat net, corrigé de la rémunération des autres fonds propres, par le total constitué de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions ordinaires, sous déduction des actions rachetées, et du nombre d'actions correspondant à la conversion des obligations existant à la clôture, pour autant que cette conversion apparaisse probable. La dilution ressortissant à l'exercice des options de souscription est déterminée par la méthode de la trésorerie.

## Résultat par action :

(en euros par action)	1999		1998	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant opérations exceptionnelles	6,52	6,45	5,27	5,09
Résultat exceptionnel	(0,23)	(0,23)	(0,13)	(0,12)
IS	(2,14)	(2,11)	(1,75)	(1,70)
Amortissement des survaleurs	(0,82)	(0,81)	(0,59)	(0,56)
Résultat net des sociétés intégrées	3,33	3,19	2,71	2,71

## Résultat net

<b>part de Schneider Electric SA</b>	<b>3,23</b>	<b>3,19</b>	<b>2,71</b>	<b>2,63</b>
--------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

## Calcul du résultat net corrigé :

(en millions d'euros)	1999		1998	
	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric SA	Résultat avant opérations exceptionnelles	Résultat net part de Schneider Electric SA
Avant correction	970,3	480,8	795,0	408,6
Rémunération des autres fonds propres, net d'impôt (OC)	0,8	0,5	19,4	11,2
<b>Après correction</b>	<b>971,1</b>	<b>481,3</b>	<b>814,4</b>	<b>419,8</b>

## Calcul du nombre d'actions retenues :

(en milliers d'actions)	1999		1998	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires (1)	148 759	148 759	150 819	150 819
Obligations convertibles, options de souscription	-	1 844	-	9 043
<b>Nombre d'actions retenues</b>	<b>148 759</b>	<b>150 603</b>	<b>150 819</b>	<b>159 862</b>

(1) sous déduction des actions autodétenues.

## 21. Informations sectorielles

### a) par zones géographiques :

Chiffre d'affaires	% 1999	% 1998
France	18	19
Europe (hors France)	35	31
Amérique du Nord	30	30
International	17	20
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Taux de marge d'exploitation	% 1999	% 1998
France	14,9	13,7
Europe (hors France)	12,8	11,6
Amérique du Nord	13,8	13,2
International	7,7	6,0
<b>Taux moyen</b>	<b>12,6</b>	<b>11,2</b>

Nota : le taux de marge d'exploitation est obtenu en divisant le résultat d'exploitation par le chiffre d'affaires (taux moyen : 1 056,5 M€ / 8 378,3 M€ = 12,6%).

### b) par secteurs d'activité :

Chiffre d'affaires	% 1999	% 1998
Distribution électrique	71	67
Automatismes industriels	29	32
Activités non électriques	-	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Taux de marge d'exploitation	% 1999	% 1998
Distribution électrique	13,1	11,8
Automatismes industriels	11,5	10,0
Activités non électriques	-	NS
<b>Taux moyen</b>	<b>12,6</b>	<b>11,2</b>

## 22. Relations avec le groupe

Les principales opérations de Schneider Electric SA avec ses filiales sont les suivantes :

- I • Facturation de redevances pour prestations de services d'un montant de 3,5 M€
- Dividendes perçus des filiales consolidées 243,5 M€
- Intérêts nets sur prêts et créances à diverses filiales consolidées 59,5 M€

II • Crédit à vue à Boissière Finance pour un montant de 1 595,4 millions d'euros.

## 23. Effectifs

Effectifs moyens pondérés :	1999	1998
Production	31 823	27 452
Structures	35 687	33 328
<b>Total</b>	<b>67 510</b>	<b>60 780</b>
France	22 150	22 144
Étranger	45 360	38 636

**24. Liste des sociétés consolidées**
**SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SA**

	% d'intérêt 31.12.99	% d'intérêt 31.12.98
<b>Sociétés en France</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Schneider Electric SA (Société mère)	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SA	100,00	100,00
Boissière Finance SNC	100,00	100,00
SIFIR	100,00	100,00
Num SA	100,00	100,00
Normabarre SA	100,00	100,00
Manumeric	Cession	100,00
Auxibati SCI	100,00	100,00
Citef SA	100,00	100,00
Distrelec SA	100,00	100,00
Egic SA	100,00	100,00
Electro Porcelaine SA	100,00	100,00
Elkron France SARL	100,00	100,00
France Transfo SA	100,00	100,00
Jeumont-Schneider Transformateurs SA	100,00	100,00
Le Moule Métallique SARL	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès SA	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes SA	100,00	100,00
SETBT SA	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire SA	100,00	100,00
Modicon SA (Absorbée par Schneider Electric Industries SA)	Fusion	100,00
Pré Blanc SCI	100,00	100,00
Prodipact SA	100,00	100,00
SAE Gardy SA	100,00	100,00
Saem SA	100,00	100,00
Sapem SA	100,00	100,00
Sarel SA	99,00	99,00
SFCME SA	100,00	100,00
Société Dauphinoise Electrique SA	100,00	100,00
Société Electrique d'Aubenas SA	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	100,00	100,00
Sorhodel	100,00	100,00
SREP SA	100,00	100,00
Transformateurs BC SA	100,00	100,00
Transfo Services	100,00	100,00
Usibati SCI	100,00	100,00
Rectiphase SA	100,00	100,00
Schneider Automation SA	100,00	100,00
SIMELECTRO	100,00	100,00
ACEG	100,00	-
Materlignes SA	100,00	-
Schneider Electric High Voltage SA	100,00	-
Mafelec SA	100,00	-
<b>Sociétés en Europe</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Bub GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Num Guttinger GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Sarel GmbH (Allemagne)	99,00	99,00
Schneider Electric GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH (Allemagne)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.99	% d'intérêt 31.12.98
Schneider Automation GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Austria GmbH (Autriche)	100,00	100,00
Schneider Electric Belgique NV (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric Bulgaria (Bulgarie)	100,00	100,00
Schneider Electric AS Danmark (Danemark)	100,00	100,00
Himel SA (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Espana (Espagne)	100,00	100,00
Mesa SA (Espagne)	100,00	100,00
Telenum (Espagne)	100,00	-
Nokian Capacitors Oy (Finlande)	100,00	100,00
Schneider Electric Oy (Finlande)	100,00	100,00
Capacitors Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Sarel Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Ajax (Grande Bretagne)	51,00	51,00
Num UK (Grande Bretagne)	100,00	-
Schneider Electric UK Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Westinghouse Systems Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric AE (Grèce)	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT (Hongrie)	100,00	100,00
Merlin Gerin Zala (Hongrie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland (Irlande)	100,00	100,00
Square D Ireland (Irlande)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge (Irlande)	100,00	100,00
Schneider Italia SPA (Italie)	100,00	100,00
Num SPA (Italie)	100,00	100,00
Nuova Magrini Galileo SPA (Italie)	100,00	100,00
Nuova Magrini Meridionale SPA (Italie)	100,00	100,00
SAIP (Italie)	90,00	-
Schyller SRL (Italie)	100,00	-
Stem Trento SPA (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric SPA (Italie)	100,00	100,00
Square D Italia (Italie)	100,00	100,00
Vanossi Sud SPA (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric Norge A/S (Norvège)	100,00	100,00
Schneider Electric BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Electric Polska (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Bukowno (Pologne)	100,00	-
Schneider Electric Portugal (Portugal)	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL (Roumanie)	100,00	-
Schneider Electric AS (République Tchèque)	100,00	100,00
Schneider Electric SRO (République Tchèque)	100,00	-
ZAO Schneider Electric (Russie)	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO (Slovaquie)	100,00	-
Delta Elektriska AB (Suède)	100,00	100,00
KL Industri AB (Suède)	100,00	100,00
Num Norden (Suède)	100,00	-
Schneider Electric AB (Suède)	100,00	100,00
Feller AG (Suisse)	83,70	83,70
Schneider Electric Finances (ex-GMGH SA) (Suisse)	100,00	100,00
Num Guttinger AG (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric AG (Suisse)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.99	% d'intérêt 31.12.98
<b>Sociétés en Amérique du Nord</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Schneider Canada Inc. (Canada)	100,00	100,00
FPE de Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Industrias Electronias Pacifico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Num Corporation (USA)	100,00	-
Power Distribution Services Inc. (USA)	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Schneider Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Palatine Hills Leasing Inc. (USA)	80,00	80,00
Schneider Automation Inc. (USA)	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00
SNA Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00
Square D Company (USA)	100,00	100,00
Veris Company (USA)	100,00	-
<b>Reste du Monde</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Schneider Automation Pty Ltd (Afrique du Sud)	94,22	45,22
Schneider Electric South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	88,19	88,19
EPS Ltd (Arabie Saoudite)	49,00	49,00
Meepco (Arabie Saoudite)	49,00	49,00
Schneider Electric Argentina (Argentine)	100,00	100,00
Plasnavi SA (Argentine)	100,00	-
Online Control Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00
Schneider Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00
Schneider Electric Brasil S/A (Brésil)	100,00	100,00
SEEP (Brésil)	Fusion	100,00
Schneider Electric Alta Tensao (Brésil)	100,00	-
Schneider Beijing Low Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Electric China Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd (Chine)	100,00	-
Schneider Shanghai Power Distribution Electric (Chine)	80,00	60,00
Schneider Shanghai Low Voltage Apparatus (Chine)	60,00	60,00
Schneider Shanghai Industrial Control (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Supply Components Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Swire Guangzhou Electrical Equipment Ltd (Chine)	48,94	48,94
Tianjin Merlin Gerin Ltd (Chine)	60,00	50,10
Schneider Electric Chile SA (Chili)	99,00	99,00
Schneider de Colombia (Colombie)	79,98	79,98
Schneider Control Product (Corée)	Liquidation	100,00
Schneider Electric Korea Ltd (Corée)	100,00	100,00
Square D Centro America SA (Costa Rica)	100,00	100,00
Schneider Electric Egypt (Egypte)	80,80	80,00
Schneider Electric High Voltage SAE (Egypte)	100,00	-
Schneider Electric (Hong Kong)	100,00	100,00
Schneider Swire Ltd (Hong Kong)	51,00	51,00
Schneider Electric India Ltd (Inde)	100,00	100,00
Schneider Electric Indonésia (Indonésie)	51,00	51,00
Schneider Electric Manufacturing Batam (Indonésie)	80,00	80,00
Telemecanique Iran (Iran)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.99	% d'intérêt 31.12.98
Schneider Electric Japan (Japon)	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd (Japon)	60,00	–
Schneider Electric Maroc (Maroc)	100,00	100,00
Schneider Pty Ltd (Nouvelle Zélande)	100,00	100,00
Schneider Philippines (Philippines)	100,00	100,00
Haydenvale Pte Ltd (Singapour)	99,66	99,66
Schneider Electric Export Services Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia HQ Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Taiwan Co Ltd (Taiwan)	100,00	100,00
Schneider Electric Thaïland Ltd (Thaïlande)	94,88	94,88
Schneider Electric High Voltage Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Square D Company Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Elektrik SA (Turquie)	100,00	100,00
Schneider MG SD TE SA (Vénézuéla)	91,58	91,58
Schneider Electric Vietnam (Vietnam)	100,00	100,00
<i>Sociétés mises en équivalence</i>		
Schneider Malaysia (Malaisie)	30,00	30,00
Schneider Scott & English Electric (Malaisie)	14,70	14,70
<b>Groupe Lexel A/S</b>		
ELSO GmbH (Allemagne)	100,00	–
LK Elektrotechnik GmbH (Allemagne)	100,00	–
Sandas Germany (Allemagne)	100,00	–
Thorsman GmbH (Allemagne)	100,00	–
Elmat ApS (Danemark)	100,00	–
JO JO A/S (Danemark)	100,00	–
Lexel A/S (Danemark)	100,00	–
Lexel Holding A/S (Danemark)	100,00	–
Lexinvest A/S (Danemark)	100,00	–
LK A/S (Danemark)	100,00	–
LK Engineering A/S (Danemark)	100,00	–
Polam Holding Danmark A/S (Danemark)	100,00	–
Thorsman & Co A/S (Danemark)	100,00	–
Wibe A/S (Danemark)	100,00	–
Lexel Elektrimaterjalid AS (Estonie)	100,00	–
Ahlström Sähkötarvikkeet Oy (Finlande)	100,00	–
Elari Oy (Finlande)	100,00	–
Oy Esmi AB (Finlande)	100,00	–
Oy Lexel Finland AB (Finlande)	100,00	–
Oy Thorsman & Co AB (Finlande)	100,00	–
Oy Wibe AB (Finlande)	100,00	–
Alombard Finance SA (France)	100,00	–
Ets Alombard SA (France)	100,00	–
Scanelec SA (France)	100,00	–
Foxford Eurofast Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	–
JO JO Products Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	–
JO JO (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	–

	% d'intérêt 31.12.99	% d'intérêt 31.12.98
Lexel Holding Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	-
MITA Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	-
Thorsman & Co (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	-
Walker Mainstay Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	-
LK India Private Ltd (Inde)	77,00	-
Thorsman Ireland Ltd (Irlande)	100,00	-
Ahlstrom – Remlr Elektra SIA (Lettonie)	60,00	-
Lexel Elektropreces SIA (Lettonie)	100,00	-
Eltra Baltic UAB (Lituanie)	100,00	-
Lexel Elektros Prekes UaB (Lituanie)	100,00	-
A/S Elektrokontakt (Norvège)	90,00	-
Elko Holding AS (Norvège)	100,00	-
ESMI AS (Norvège)	100,00	-
Norwesco AS (Norvège)	100,00	-
Thorsman & Co A/S (Norvège)	100,00	-
Wibe A/S (Norvège)	100,00	-
Polam Holding BV (Pays-Bas)	100,00	-
Polinsta Holding B.V. (Pays-Bas)	100,00	-
Sandas Montage BV (Pays-Bas)	100,00	-
Stago BV (Pays-Bas)	100,00	-
Stago Production BV (Pays-Bas)	100,00	-
Stago Thorsman BV (Pays-Bas)	100,00	-
Aktywa Sp.zo.o (Pologne)	100,00	-
B.A.P.Z. Sp.zo.o (Pologne)	100,00	-
ELDA Szczecinek SA (Pologne)	99,00	-
El. Grand Sp.zo.o (Pologne)	100,00	-
EI-Handel Sp.zo.o (Pologne)	100,00	-
Eltra S.A. (Pologne)	100,00	-
NEW.CO Poland (Pologne)	100,00	-
Thorsman Polska S.z.p.o.o (Pologne)	100,00	-
Lexel Amperie (République Tchèque)	51,00	-
Eltra Kaliningrad Sp.zo.o (Russie)	100,00	-
Lexel Elektromaterialy (SPB) (Russie)	100,00	-
ZAO Ahlstrom Elektromaterialy (Russie)	100,00	-
ZAO Ahlstrom Elektromaterialy (MOW) (Russie)	100,00	-
AB Elektrokontakt (Suède)	100,00	-
AB Stockholms Brandskydds-konsulenter (Suède)	100,00	-
ELJO AB (Suède)	100,00	-
ELJO Forsäljning AB (Suède)	100,00	-
Elmerks AB (Suède)	100,00	-
ESMI AB (Suède)	100,00	-
Exportvärden (Suède)	100,00	-
Hebo-Verken AB (Suède)	100,00	-
JO JO AB (Suède)	100,00	-
Multisignal AB (Suède)	100,00	-
Scanmast International AB (Suède)	100,00	-
Thorsman & Co AB (Suède)	100,00	-
Thorsman Industri AB (Suède)	100,00	-
Thorsman Marknad Sverige AB (Suède)	100,00	-
Thorsman Växjö AB (Suède)	100,00	-
Wibe AB (Suède)	100,00	-
Wibe Holding AB (Suède)	100,00	-
Wibe Stegar AB (Suède)	100,00	-
Wibe Stegar Holding AB (Suède)	100,00	-

**SCHNEIDER ELECTRIC SA (société mère)**

	% d'intérêt 31.12.99	% d'intérêt 31.12.98
<b>Secteur ex-Empain Schneider</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Muller & Cie	100,00	100,00
Unahl Inc. et ses filiales (Canada)	Cession	100,00
Sovalmo	100,00	100,00
Compagnie Financière SGTE	99,98	98,39
Société Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre	Cession	100,00
Gardel	Cession	19,90
Sis Patrimoine	Cession	100,00
Société Agricole de la Guadeloupe	Cession	100,00
SOFRATEP	Cession	100,00
Compagnie Française pour l'Industrie	Cession	100,00
SNC Claire Fontaine	Cession	100,00
Société Industrielle Commerciale et Artisanale	Cession	80,00
Cofibel	99,50	99,45
COFIMINES	99,76	99,71
Cofimines Overseas Corporation	99,76	99,71
Paramer	98,45	98,39
SHL	99,76	99,71
Simak	99,76	99,71
<b>Secteur ex-Spie Batignolles</b>		
<b>Immobilier</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Schneider Capital Management	Cession	100,00
Clément Gestion	Cession	100,00
Spie Loisirs	Cession	100,00
SNC Clément Foncier	Cession	100,00
Clément Aménagement	Cession	100,00
Clément Tourisme	Cession	100,00
Sofin Valmorel	Cession	100,00
SNC Financière de Promotion	Cession	55,50
Domaine Skiable Valmorel (ex-SRMV)	Cession	100,00
SAF de Valmorel	Cession	100,00
Sogeval SA	Cession	100,00
SNC Immo Valmorel	Cession	100,00
Semi Monaco	Cession	100,00
SNC Clément Immo	Cession	100,00
SCI Saint-Denis Ornano	Cession	53,75
SCI Les Revoires Monaco	Cession	98,57
SNC Buirette Jeanne-d'Arc	Cession	100,00
SCI B1 Monaco	Cession	100,00
SCI B2 Monaco	Cession	100,00
SCI RCA Monaco	Cession	100,00
SCI RCB Monaco	Cession	100,00
SCI Port Azur II Bis	Cession	100,00
SCI Port Azur Investissements IV	Cession	100,00
SCI Villa Ostende Monaco	Cession	100,00
<b>Divers</b>		
<i>En intégration globale</i>		
Spie-Capag	100,00	100,00
SPEI (mise en équivalence en 1998)	100,00	99,82



# Comptes résumés de Schneider Electric SA

Seuls les comptes consolidés donnent une image complète des activités et des résultats et reflètent la réalité économique et financière du Groupe. Les comptes sociaux de la société Schneider Electric SA ne donnent qu'une image très partielle de cette réalité.

C'est le résultat net social de la holding qui est soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire. C'est à partir de ce résultat, majoré des réserves et du report à nouveau de l'exercice précédent, que l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende distribué aux actionnaires.

## Bilan au 31 décembre 1999

### Actif

<i>en millions d'euros</i>	1999	1998	1997
Actif immobilisé	3 125	2 203	2 140
Autres actifs	1 888	1 276	1 283
<b>Total Actif</b>	<b>5 013</b>	<b>3 479</b>	<b>3 423</b>

### Passif

<i>en millions d'euros</i>	1999	1998	1997
Fonds propres	3 332	2 877	2 796
Provisions	49	52	51
Dettes financières	1 539	465	377
Autres dettes	93	85	199
<b>Total Passif</b>	<b>5 013</b>	<b>3 479</b>	<b>3 423</b>

## Résultats au 31 décembre 1999

<i>(en millions d'euros)</i>	1999	1998	1997
Produits nets des participations	251	212	201
(Frais financiers) / Produits financiers nets	12	25	(37)
Charges d'exploitation	(14)	(20)	(43)
Résultat exceptionnel	68	(30)	(1)
<b>Résultat net social</b>	<b>317</b>	<b>187</b>	<b>120</b>

# Filiales et participations

## Sociétés

(en milliers d'unités monétaires)

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
--	---------	---	------------------------------------

### I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA

#### A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)

<i>Schneider Electric Industries SA</i>			
40, avenue André Morizet 92643 Boulogne Billancourt Cedex	411 637,3	1 237 205,3	100,00
<i>Compagnie Financière SGTE</i>			
40, avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt	1 239,7	84 133,3	99,98
<i>Cofibel</i>			
18/20, avenue Winston Churchill 1180 Bruxelles	FB 2 233 306	FB 3 487 587	99,50
<i>COFIMINES</i>			
18/20, avenue Winston Churchill 1180 Bruxelles	FB 1 675 000	FB 1 010 581	99,76
<i>SIFIR</i>			
40, avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt	9 423,2	27 803,6	99,98

#### B. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

NEANT

### II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

#### A. Filiales non reprises au paragraphe I :

- Filiales françaises (ensemble)
- Filiales étrangères (ensemble)

#### B. Participations non reprises au paragraphe I :

- Dans les sociétés françaises (ensemble)
- Dans les sociétés étrangères (ensemble)

\* y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte(-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
1 497 150,7	1 497 150,7	-	-	2 775 389,3	294 649,3	214 051,4	
57 205,7	57 205,7	-	-	société de portefeuille	2 490,4	7 611,3	
136 702,2	136 702,2	-	-	société de portefeuille	FB 419 163	18 934,6	
82 569,6	82 569,6	-	-	société de portefeuille	FB 39 847	-	
34 836,4	34 836,4	-	-	7 644,1	1 970,2	2 543,8	
75 392,1	21 770,9	448,7	-			2 977,6	
6,9	-	-	-			13,3	
46 127,1	43 557,1	2 724,3	-			1 456,8	
810,4	430,7	-	-			-	

# Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	1 013 570,0	1 043 682,4	1 159 893,8	1 169 414,4	1 230 443,3
Nombre d'actions émises	132 971 686	136 922 169	152 168 097	153 417 118	161 423 578
Nombre d'obligations convertibles en actions (en milliers)	2 720	2 521	1 566	1 315	1
Nombre maximal d'actions futures à créer (en milliers) :					
• par conversion d'obligations	13 680	12 597	8 682	7 668	343
• par exercice de droits de souscription	12 692	14 497	4 767	4 281	3 512
<b>Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 708,0	17 095,0	11 946,4	3 946,1	3 865,3
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	226 890,2	198 757,1	246 491,9	264 164,6	312 575,4
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	127 978,8	153 685,8	184 350,8	106 320,8	255 739,0
Impôts sur les bénéfices (IFA)	1,4	-	-	15,2	3,8
Résultat après impôts, amortissements et provisions	98 931,8	114 323,5	120 035,0	187 043,9	316 704,3
Résultat distribué	81 085,6	104 368,3	150 025,8	168 429,7	(1) 270 272,7
<b>Résultat des opérations réduit à une action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,97	1,12	1,66	0,94	1,40
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,74	0,84	0,79	1,22	1,96
Dividende attribué à chaque action (net)	0,61	0,76	0,99	1,15	1,34
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	12	9	8
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	2 561,6	3 157,7	3 578,6	3 128,6	3 198,2
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc ...) (en milliers d'euros)	782,7	1 353,6	1 291,5	1 699,3	1 736,8

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant seront affectés au report à nouveau.

# Rapports des Commissaires aux comptes

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric SA établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par son-

dages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> mars 2000

Les Commissaires aux comptes,

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
MEMBRE DE PRICEWATERHOUSECOOPERS

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999 sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric SA établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> mars 2000

Les Commissaires aux comptes,

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
MEMBRE DE PRICEWATERHOUSECOOPERS

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## Conventions avec Square D Company

- Schneider Electric SA assure le cautionnement non rémunéré des engagements de Square D Company vis-à-vis de l'Employee Stock Saving Ownership Plan (ESOP), fonds de retraite des employés de Square D Company, pour 24,7 millions de US dollars au 31 décembre 1999.

- A la suite de la cession par Square D Company de sa participation dans la Société Générale Semiconductor Industries Inc, les accords entre Square D Company et l'acquéreur, General Instrument Corporation, prévoient un certain nombre d'engagements techniques, notamment au titre de l'environnement. Schneider Electric SA couvre ces engagements par une caution de 5 millions de US dollars non rémunérée. Cette garantie a pris fin au 31 décembre 1999.

- Square D Company a émis pour un montant nominal de 250 millions de US dollars d'obligations convertibles en actions Schneider Electric SA, à taux réduit de 2 %. Cette émission a été garantie par Schneider Electric SA. En outre, une convention définit les relations entre Schneider Electric SA et Square D Company pendant la durée de l'emprunt et, en particulier, à la suite des demandes de conversions d'obligations Square D Company en actions Schneider Electric SA. Après les conversions intervenues au 31 décembre 1999, le montant garanti est de 14,7 millions de US dollars en principal.

- Square D Company, Schneider Canada Inc et Schneider Mexico SA de CV ont sollicité du groupe American International Group (AIG) une garantie au bénéfice des clients de ces entreprises dans le cadre des marchés passés par celles-ci. AIG a demandé à être contre-garanti par Schneider Electric SA. Dans ce cadre, votre société a donné une garantie en faveur d'AIG d'un montant maximum de 45 millions d'US dollars. L'encours au 31 décembre 1999 s'élève à 0,9 million de US dollars.

## Convention avec Schneider Electric Industries SA

Votre Conseil a autorisé votre société à sous-louer à Schneider Electric Industries SA 83,55 % d'un ensemble immobilier aux 64-70, avenue Jean-Baptiste Clément et 3 et 5, rue Anna Jacquin à Boulogne-Billancourt, pour un loyer annuel de 8 355 000 francs (1 273 712 €), majoré de la quote-part de charges et des coûts de fonctionnement. Le bail a été signé le 29 août 1995.

A ce titre, votre société a enregistré en 1999 un produit de 8 658 072 francs (1 319 915 €).

## Conventions avec Spie Batignolles

- Une convention de gestion déléguée a été conclue entre votre société et Spie Batignolles (devenue Spie SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion. Pour l'exécution de sa mission, votre société verse à Spie Batignolles une rémunération annuelle forfaitaire de 0,75 % de la valeur des actifs nets gérés pour le compte de Schneider Electric SA et comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice.

Cette convention n'a pas été suivie d'effet en 1999.

- En outre, votre société avait donné certaines garanties d'usage sur les comptes 1995 de Spie Batignolles et Spie Trindel et a garanti des risques relevant de certaines affaires passées de Spie Batignolles et/ou ses filiales, notamment Spie Trindel et Spie Enertrans.

## Convention avec Schneider Capital Management (devenue Washington Groupe)

Dans le cadre d'un ensemble d'opérations visant à rassembler, sous une structure placée sous Schneider Electric SA, dénommée Schneider Capital Management, l'ensemble des actifs et des structures non industriels de Schneider,

hérités de l'ex-Groupe Empain Schneider et de Spie Batignolles, le Conseil d'Administration du 23 mars 1998 avait autorisé Schneider Electric SA à consentir des avances conditionnées à cette société, à hauteur de 250 millions de francs (38,11 M€), ou des avances de trésorerie.

Votre société avait effectivement consenti le 28 mai 1998 des avances conditionnées à hauteur de 250 millions de francs (38,11 M€), ainsi que des avances de trésorerie pour 150 millions de francs (22,87 M€).

Les avances de trésorerie ont été remboursées en totalité le 22 avril 1999.

Le remboursement des avances conditionnées a été renégocié dans le cadre de la cession du pôle immobilier. Ainsi, Washington Groupe les a remboursées à hauteur de 161,0 millions de

francs (24,54 M€), les 22 avril et 1er octobre 1999, et s'est engagée à rembourser 14,1 millions de francs (2,15 M€) au plus tard le 31 décembre 2001, cette somme portant intérêt au taux de 3,5 % l'an.

Le solde de la créance soit 74,9 millions de francs (11,42 M€) a été cédé pour 10 millions de francs (1,52 M€) au repreneur de Washington Groupe.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> mars 2000

**Les Commissaires aux comptes,**

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
MEMBRE DE PRICEWATERHOUSECOOPERS

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les projets de réduction et d'augmentation de capital

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles 186 et 215 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur les projets suivants qui sont soumis à votre approbation:

- réduction du capital social par annulation d'actions décrite à la treizième résolution;
- autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions décrite à la quatorzième résolution;
- autorisation d'émission ou d'achat d'actions réservées aux salariés décrite à la quinzième résolution.

## 1. Décision prévue dans la treizième résolution (réduction du capital)

La treizième résolution porte sur la réduction du capital social d'un montant de 48 millions d'euros (314,86 MF) par annulation de 6 millions d'actions autodétenues. Ces actions ont été acquises en vertu des autorisations données par les Assemblées Générales Mixtes des 12 juin 1998 et 6 mai 1999.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous nous sommes assurés notamment que la réduction ne ramenait pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et que l'opération ne pouvait porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 1 291 388 624 euros (8 470 954 076 F) à 1 243 388 624 euros (8 156 094 716 F).

## 2. Autorisation prévue dans la quatorzième résolution (réduction du capital)

La quatorzième résolution porte sur l'autorisation donnée à votre Conseil d'Administration d'annuler, le cas échéant, des actions achetées en vertu de l'autorisation donnée, soit par l'Assemblée Générale du 6 mai 1999, soit dans la dixième résolution de la présente Assemblée. Cette résolution précise que le Conseil est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou

plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachats des actions propres de la société dans la limite de 6,3 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée, et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 24 mois à compter de cette date.

Nous avons analysé l'opération de réduction de capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle que prévue par la dixième résolution de la présente Assemblée.

## 3. Autorisation prévue dans la quinzième résolution (Plan d'Épargne d'Entreprise)

La quinzième résolution porte sur l'autorisation, pour une durée de cinq ans, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et dans la limite de 5 % du capital, au profit des salariés de Schneider Electric SA ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966 qui, au choix du Conseil, auront ou bien adhéré à un Plan d'Épargne d'Entreprise, ou bien dans ce cadre, souscrit à ces augmentations de capital au travers d'un fonds commun de placement dont le portefeuille comprendra exclusivement des actions Schneider Electric SA.

Cette résolution prévoit la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit desdits salariés.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités des opérations mentionnées au paragraphe ci-dessus en renonçant à votre droit préférentiel de souscription. Nous avons examiné le projet décrit ci-dessus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de réalisation de ces opérations, nous

n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est

faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions de valeurs mobilières qui viendraient à être réalisées conformément aux autorisations accordées à votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> mars 2000

**Les Commissaires aux comptes,**

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
MEMBRE DE PRICEWATERHOUSECOOPERS

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau



# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires

## Rapport du Conseil d'Administration sur la partie ordinaire de l'Assemblée Générale

### Approbation des comptes annuels - 1<sup>re</sup> résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés.

### Affectation à la réserve légale - 2<sup>e</sup> résolution -

Au cours de l'exercice, le capital social a augmenté à la suite de conversions d'obligations et de levées d'options de 400 323 000 francs. En conséquence, la loi prévoit la constitution d'une réserve légale égale au moins à 10 % du capital social.

Nous vous demandons d'ajuster la réserve légale au montant du capital au 31 décembre 1999 par prélèvement sur le compte "Prime de fusion" de 40 032 300 francs.

### Affectation du résultat et fixation du dividende - 3<sup>e</sup> résolution -

Nous vous proposons de répartir le bénéfice de l'exercice 2 077 444 261,10 francs augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 788 933 253,53 francs auquel il vous est proposé d'ajouter la quote-part du précompte, décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 1999 dans sa 3<sup>e</sup> résolution, qui n'a pas eu à être versée au Trésor Public, soit un montant de 43 222 338 francs ce qui portera le report à nouveau à 832 155 591,53 francs

Soit un total  
distribuable de 2 909 599 852,63 F

Soit 443 565 638,00 €

de la manière suivante :

Dividende aux actions	208 267 594,52 €
Précompte	62 005 133,80 €
Report à nouveau	173 292 909,68 €

Après cette affectation, les capitaux propres de Schneider Electric SA s'élèveraient à 3,06 milliards d'euros contre 2,71 milliards d'euros (après répartition) au 31 décembre 1998.

Si vous approuvez cette répartition, le dividende net alloué aux actions ayant droit au dividende de

l'exercice 1999 serait de 1,34 euro (8,79 F), soit, en y ajoutant un avoir fiscal à 50 % de 0,67 euro (4,39 F), un revenu global de 2,01 euros, soit 13,18 francs.

Il vous est précisé que le nombre d'actions retenues pour déterminer le montant du dividende tient compte de l'annulation d'actions qu'il vous est proposé de décider aux termes de la 13<sup>e</sup> résolution.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	Dividende net		Avoir fiscal à 50 %		Revenu global	
	€	F	€	F	€	F
1996	0,76	5,00	0,38	2,50	1,14	7,50
1997	0,99	6,50	0,50	3,25	1,49	9,75
1998	1,15	7,54	0,575	3,77	1,725	11,31

Le dividende sera mis en paiement en numéraire le 9 juin 2000.

### Composition du Conseil d'Administration - 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> résolution -

Le Conseil d'Administration a pris acte de la demande de MM. Jean Gandois et Robert Jeanteur de ne pas demander le renouvellement de leur mandat qui arrive à échéance ainsi que de la démission de MM. Henri Hottinguer et Amaury-Daniel de Seze.

Votre Conseil d'Administration tient à souligner toute la reconnaissance que la société doit à ces quatre personnalités qui l'ont accompagnée au cours des moments difficiles et importants de la reconstruction du Groupe Schneider Electric.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations a suggéré au Conseil de ne remplacer que partiellement ces Administrateurs, afin de se conformer à l'objectif que s'est fixé le Conseil de réduire le nombre de ses membres, et lui a proposé les projets suivants de nomination et de renouvellement d'Administrateurs qu'il a adoptés et qui vous sont soumis : la nomination de M. Thierry Breton, Président-Directeur Général de Thomson multimedia, la nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires salariés, M. Alain Burq Président du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise investi en actions Schneider Electric SA, le renouvellement du mandat de M. Michel François-Poncet et de M. Gérard de La Martinière.

Votre Conseil d'Administration, conformément à la recommandation fondamentale du rapport Viénot, a été amené à s'interroger sur son mode d'organisation et de fonctionnement. Il vous propose un certain nombre de modifications statutaires, qui vous seront présentées ci-après, au nombre desquelles la réduction à quatre ans de la durée du mandat des Administrateurs. En conséquence, les quatre mandats seront conférés pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2004.

Vous trouverez, ci-dessous, la notice biographique des nouveaux candidats Administrateurs, étant précisé que celle de MM. François-Poncet et de La Martinière vous est donnée dans la présentation du Conseil d'Administration.

Thierry Breton

45 ans, Président-Directeur Général de Thomson S.A. et de Thomson multimedia.

Diplômé de SUPELEC, Thierry Breton, après avoir été Président-Directeur Général de Forma Systèmes : 1981-1986, Conseiller auprès du Ministre de l'Education Nationale, chargé de l'informatique et des technologies nouvelles, 1986-1988, Directeur Général du Téléport du Futuroscope de Poitiers : 1986-1990, Directeur Général du groupe CGI : 1990-1993, devient Président Exécutif du groupe Bull avant d'être nommé en mars 1997 Président-Directeur Général de Thomson S.A. et de Thomson multimedia.

Thierry Breton est Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Alain Burq

47 ans, Président du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat".

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Pennsylvanie), Alain Burq rejoint le Groupe Schneider en 1982. Au sein de plusieurs sous-filiales, il est successivement responsable informatique, chargé du montage de financements internationaux, directeur administratif et financier et Président de filiale en 1992 (de la station de ski de Valle Nevado au Chili). Depuis 1998, il est chargé de missions à la Direction Finances-Contrôle de Schneider Electric.

#### **Conventions article 101 - 9<sup>e</sup> résolution -**

Aucune convention nouvelle, visée aux articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, n'a été conclue au cours de l'exercice. Il vous est demandé de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, des conventions article 101 conclues au titre d'exercices antérieurs.

#### **Rachat d'actions - 10<sup>e</sup> résolution -**

Il vous est proposé de permettre à la société de racheter ses propres actions, par tous moyens, y

compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : il pourra s'agir d'opérations de régularisation de cours ou de rachat d'actions en vue de réduire la dilution ou l'optimisation de la gestion des fonds propres de la société.

Les actions rachetées pourront être cédées, conformément à la loi, par tous moyens ; leur cession pourra ainsi intervenir en complément ou au lieu et place d'une augmentation de capital, notamment si une opportunité de croissance externe se présentait.

Elles pourront également être utilisées à servir les programmes de plans d'options d'achat d'actions ou d'actionnariat salarial que votre société pourra mettre en place.

Enfin, elle pourront être annulées conformément à la 14<sup>e</sup> résolution qu'il vous est proposé d'adopter.

L'autorisation que vous aviez donnée en 1999 a été mise en œuvre ; il vous en est rendu compte à la page 8 du rapport annuel.

En application du règlement 98-02 de la Commission des Opérations de Bourse, la société a établi et publié une note d'information visée par la Commission qui est tenue à votre disposition.

#### **Transfert du siège social**

##### **- 11<sup>e</sup> résolution -**

Afin de rapprocher la Direction Générale du Groupe des directions opérationnelles situées en région parisienne, votre Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social à Rueil Malmaison. Il vous est demandé de ratifier cette décision.

## **Rapport du Conseil d'Administration sur la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale**

#### **Modification des statuts**

##### **- 12<sup>e</sup> résolution -**

Dans un souci d'amélioration du fonctionnement du Conseil d'Administration, il vous est proposé une modification des statuts.

Celle-ci prévoit de réduire le nombre maximum d'Administrateurs de 24 à 16 et de limiter, pour l'avenir, la durée maximum du mandat des Administrateurs à 4 ans.

Elle relève à 250 le nombre minimum d'actions qui doit être détenu par chacun des Administrateurs de manière à manifester leur engagement personnel dans la société.

Elle supprime la limitation à un an du mandat du Président et des Vice-Présidents.

Par ailleurs, afin d'assurer une plus grande transparence de l'actionnariat, elle prévoit un

abaissement des seuils de déclaration des franchissements de seuils statutaires, une réduction des délais de déclaration ainsi qu'une extension du régime du titre au porteur identifiable aux titres donnant accès au capital.

De même, elle propose de supprimer le dividende statutaire dans un souci de simplification.

## **Annulation d'actions**

### **- 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolution -**

Sur la base des autorisations données les années passées, votre société détient au 31 décembre 1999 11 542 630 actions représentant 7,15 % du capital à cette date.

Afin de contrecarrer l'effet dilutif des augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice 1999, à la suite de levées d'options, de conversions d'obligations et de l'émission réservée aux salariés adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise, qui ont donné lieu à la création de 8 millions d'actions, il vous est proposé de décider l'annulation de 6 millions d'actions.

Il vous est également demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des annulations complémentaires dans la limite de 10 % du capital, compte tenu des actions annulées par décision de votre Assemblée, d'ici à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

## **Plan d'Épargne d'Entreprise**

### **- 15<sup>e</sup> résolution -**

L'Assemblée Générale du 10 juin 1997 a autorisé, par sa 32<sup>e</sup> résolution, votre Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi sur les sociétés commerciales et adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise.

Cette autorisation limite à 1 % le montant de l'augmentation de capital qui peut être ainsi réalisée chaque année.

Votre Conseil d'Administration ayant décidé de développer les opérations d'actionnariat salarié à l'échelle du Groupe, cette limitation apparaît très contraignante pour la réalisation d'opérations mondiales.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser l'émission de titres donnant accès, immédiat ou à terme, au capital dans une limite maximale de 5 % du capital sur 5 ans.

## **Augmentation de capital en période d'offre publique**

### **- 16<sup>e</sup> résolution -**

Il vous est demandé d'autoriser votre Conseil d'Administration, conformément à l'article 180-IV de la loi sur les sociétés commerciales, à utiliser les autorisations données par les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 1999, pour procéder à des émissions de titres de capital ou donnant accès au capital non réservées à des bénéficiaires dénommés, en période d'offre publique sur les titres Schneider Electric SA, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice.

## **Fusion absorption de la Compagnie**

### **Financière, SGTE - 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> résolution -**

Cette opération de restructuration interne est destinée à simplifier et améliorer la structure de Schneider Electric SA.

La Compagnie Financière SGTE est une société, anciennement cotée, sur laquelle Schneider Electric SA a réalisé un retrait obligatoire des actionnaires minoritaires au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1999.

Schneider Electric SA détenant ainsi la totalité de ses actions, la fusion, qu'il vous est proposé d'approuver, est placée sous le régime simplifié de l'article 378-1 de la loi sur les sociétés commerciales ; elle ne donnera donc lieu ni à augmentation de capital, ni à approbation d'une parité d'échange.

Les apports étant effectués sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 1999, il est prévu que la fusion ait un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Les actifs apportés sont essentiellement, en valeur comptable :

- des liquidités pour	392 714 998,25 F
- une participation dans Finaxa pour	167 555 991,54 F

L'actif net apporté ressort à 560 010 921,64 francs. Il est prévu par la 18<sup>e</sup> résolution, d'imputer sur le poste "Prime de fusion" les sommes nécessaires à la reprise, par Schneider Electric SA, de la réserve spéciale des plus-values à long terme de la Compagnie Financière SGTE ainsi que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération.

Si les propositions et opérations que nous venons d'exposer vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir voter les diverses résolutions qui vous sont soumises.

# Résolutions

## De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### Première résolution

(Comptes de l'exercice 1999)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes de l'exercice 1999, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration, et prend acte de la présentation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

### Deuxième résolution

(Affectation à la réserve légale)

L'Assemblée Générale décide de prélever sur le compte "Prime de fusion" une somme de 40 032 300 francs afin de porter la réserve légale à un montant égal à 10 % du nouveau capital au 31 décembre 1999.

### Troisième résolution

(Affectation du bénéfice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale approuve l'intégration dans le report à nouveau de la quote-part non due du précompte fixé par la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 1999, soit la somme de 43 222 338 francs, et décide de répartir le solde bénéficiaire qui s'élève, compte tenu du report à nouveau ainsi augmenté, à 2 909 599 852,63 francs, soit 443 565 638 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	208 267 594,52 €
Précompte	62 005 133,80 €
Report à nouveau	173 292 909,68 €
	<b>443 565 638,00 €</b>

Elle décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 1,34 euro par action de 8 euros, formant, avec un avoir fiscal à 50 %, un revenu global de 2,01 euros.

Les dividendes mis en paiement chez Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents, et les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende net		Avoir fiscal à 50 %		Revenu global	
	F	€	F	€	F	€
1996	5,00	0,76	2,50	0,38	7,50	1,14
1997	6,50	0,99	3,25	0,50	9,75	1,49
1998	7,54	1,15	3,77	0,575	11,31	1,725

Le dividende sera mis en paiement en numéraire le 9 juin 2000.

### Quatrième résolution

(Démission d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Amaury-Daniel de Seze de son mandat d'Administrateur.

### Cinquième résolution

(Démission et nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Henri Hottinguer de son mandat d'Administrateur et nomme Administrateur pour le remplacer, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003, M. Thierry Breton.

### Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Michel François-Poncet pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

### Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Gérard Machet de La Martinière pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

### Huitième résolution

(Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires salariés)

L'Assemblée Générale nomme Administrateur, M. Alain Burq, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise investi en actions Schneider Electric SA, pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2004 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

### Neuvième résolution

(Conventions de l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des prescrip-

tions de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966 sur les conventions visées par l'article 101 de ladite loi, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

## Dixième résolution

(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information établie par la société et visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise, conformément à l'article 217-2 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration, afin de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des fonds propres de la société et réaliser des opérations de croissance externe, ou de régulariser le cours de bourse, à acquérir, par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, des actions de la société.

Elle fixe à 15 542 357 actions, soit 10 % du capital tel qu'il résultera de l'approbation de la treizième résolution, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises en exécution de la présente autorisation.

- Le prix maximum d'achat est fixé à **120 euros**, le prix minimum de vente à **50 euros**. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions. Le montant maximum des rachats d'actions ne pourra excéder 1,8 milliard d'euros.
- Les actions acquises en application de la présente résolution pourront en tout ou partie, soit être cédées ou transférées par tous moyens, notamment par échange de titres, exercice de bons ou droits, soit être annulées dans les conditions prévues aux articles 215 et 216 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Les opérations d'acquisitions ou de cessions pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.
- En cas d'opérations financières, le Conseil d'Administration pourra procéder à un ajustement du nombre et/ou des prix maximum et minimum de vente des actions.
- L'autorisation est valable pour une durée maximale de **18 mois**.

## Onzième résolution

(Ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée Générale ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration du 8 septembre

1999 de transférer, à compter du 1er décembre 1999, le siège social de la société du 64-70 avenue Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne Billancourt aux 43-45 boulevard Franklin Roosevelt 92500 Rueil Malmaison et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la façon suivante :

*“Le siège social est à 92500 RUEIL MALMAISON, 43-45 boulevard Franklin Roosevelt.”*

## De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### Douzième résolution

(Cette résolution a pour objet d'abaisser le seuil minimum de déclaration des franchissements de seuils statutaires, de réduire le délai de notification des franchissements de seuils, d'étendre le régime du titre au porteur identifiable à l'ensemble des titres de capital ou donnant accès au capital, de ramener à quatre ans la durée maximum du mandat des Administrateurs, de réduire le nombre maximum d'Administrateurs à seize, d'augmenter le nombre minimum d'actions détenues par chacun d'eux, de supprimer la limitation à un an du mandat du Président et des Vice-Présidents, de supprimer le dividende statutaire)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- d'abaisser le seuil de déclaration de franchissement de seuil à 0,5 % et à tout multiple de cette fraction,
  - de réduire de quinze jours calendaires à cinq jours de bourse le délai de notification des franchissements de seuils,
  - d'étendre le régime du titre au porteur identifiable à l'ensemble des titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote,
  - de ramener à quatre ans la durée maximum du mandat des Administrateurs,
  - de réduire de vingt-quatre à seize le nombre maximum d'Administrateurs qui composent le Conseil d'Administration,
  - de porter à deux cent cinquante au moins le nombre d'actions dont doit être propriétaire chaque Administrateur,
  - de supprimer la limitation à un an du mandat du Président et des Vice-Présidents,
  - de supprimer le dividende statutaire
- et, en conséquence, de modifier les statuts comme suit :

## Nouvelle rédaction

### Article 7

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Leur propriété, qu'elles soient nominatives ou au porteur, résulte de l'inscription en compte de leurs titulaires, effectuée dans les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article 356-1-2 de la loi sur les sociétés commerciales, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la société égal ou supérieur à **0,5 %** du nombre total des actions ou des droits de vote, **ou un multiple de cette fraction**, doit, dans le délai de **cinq jours de bourse** à compter du franchissement de seuil de participation, informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la société du nombre total d'actions, de droits de vote **et** de titres donnant accès à terme au capital, **qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou de concert**. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

La société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires **ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote**, leur identité et le nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Article 11

La société est administrée par un Conseil d'Administration qui est composé de trois membres au moins et de **seize** membres au plus. En cas de fusion, **ce nombre pourra être augmenté dans les limites et conditions fixées par** la loi.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de **deux cent cinquante** actions au moins pendant toute la durée de son mandat.

Sauf l'effet des dispositions ci-après, la durée des fonctions des Administrateurs, **nommés postérieurement au 1er janvier 2000**, est de quatre années au plus, ces fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'an-

## Ancienne rédaction

### Article 7

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Leur propriété, qu'elles soient nominatives ou au porteur, résulte de l'inscription en compte de leurs titulaires, effectuée dans les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article 356-1-2 de la loi sur les sociétés commerciales, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la société égal ou supérieur à 2,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote, ou à toute fraction du capital ou des droits de vote de la société égale à 2,5 % plus un multiple de 0,5 % doit, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil de participation, informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que du nombre de titres donnant accès à terme au capital. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

La société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires, leur identité et le nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Article 11

La société est administrée par un Conseil d'Administration qui est composé de trois membres au moins et de vingt quatre membres au plus. En cas de fusion, le nombre d'Administrateurs est fixé conformément à la loi.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions au moins pendant toute la durée de son mandat.

Sauf l'effet des dispositions ci-après, la durée des fonctions des Administrateurs est de six années au plus, ces fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat des-

née au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs, et tout Administrateur est indéfiniment rééligible.

Aucun mandat d'Administrateur ne peut être conféré à une personne physique ayant atteint ou dépassé l'âge de 70 ans, sous les réserves suivantes :

Lorsqu'un mandat d'Administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 70 ans avant l'expiration de son mandat, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle cet Administrateur atteint l'âge de 70 ans.

Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire à l'issue de laquelle prend fin, normalement ou par effet de l'alinéa précédent, le mandat de l'Administrateur qui atteint 70 ans au cours de l'année peut, sur proposition du Conseil d'Administration, réélire cet Administrateur pour **une seule et nouvelle période de 4 ans au plus**, étant précisé qu'à aucun moment le nombre des Administrateurs dont le mandat aura été renouvelé dans ces conditions particulières ne pourra être supérieur à la moitié arrondie le cas échéant au nombre entier supérieur, des Administrateurs en fonction. En conséquence, si, du fait d'un tel renouvellement, le nombre d'Administrateurs âgés de plus de 70 ans devenait supérieur à la moitié ainsi définie du nombre des Administrateurs en fonction, le plus âgé d'entre ces Administrateurs serait réputé démissionnaire d'office à la date dudit renouvellement. Dans le cas où, par suite de la diminution du nombre des Administrateurs en fonction, le pourcentage ci-dessus fixé, arrondi le cas échéant au nombre entier supérieur, viendrait à être dépassé, ce dépassement resterait sans effet s'il était procédé, dans un délai de trois mois, aux remplacements nécessaires pour que le nombre d'Administrateurs en fonction ayant dépassé la limite d'âge puisse être maintenu. A défaut, le ou les Administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires d'office.

Une personne morale Administrateur ne peut, pour l'exercice de ses fonctions au sein de la société, conférer ou maintenir un mandat de représentant permanent à une personne physique âgée de plus de **74 ans** ; à défaut pour la personne morale Administrateur d'avoir en temps opportun notifié à la société la cessation de fonctions de son représentant, celui-ci est réputé démissionnaire d'office le jour où il atteint l'âge précité.

### Article 14

Le Conseil d'Administration **nomme parmi ses membres un Président dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de son mandat d'Administrateur. Le Président** assume

des fonctions d'Administrateur, et tout Administrateur est indéfiniment rééligible.

Aucun mandat d'Administrateur ne peut être conféré à une personne physique ayant atteint ou dépassé l'âge de 70 ans, sous les réserves suivantes :

Lorsqu'un mandat d'Administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 70 ans avant l'expiration de son mandat, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle cet Administrateur atteint l'âge de 70 ans.

Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire à l'issue de laquelle prend fin, normalement ou par effet de l'alinéa précédent, le mandat de l'Administrateur qui atteint 70 ans au cours de l'année peut, sur proposition du Conseil d'Administration, réélire cet Administrateur pour une seule et nouvelle période de 6 ans au plus, étant précisé qu'à aucun moment le nombre des Administrateurs dont le mandat aura été renouvelé dans ces conditions particulières ne pourra être supérieur à la moitié arrondie le cas échéant au nombre entier supérieur, des Administrateurs en fonction. En conséquence, si, du fait d'un tel renouvellement, le nombre d'Administrateurs âgés de plus de 70 ans devenait supérieur à la moitié ainsi définie du nombre des Administrateurs en fonction, le plus âgé d'entre ces Administrateurs serait réputé démissionnaire d'office à la date dudit renouvellement. Dans le cas où, par suite de la diminution du nombre des Administrateurs en fonction, le pourcentage ci-dessus fixé, arrondi le cas échéant au nombre entier supérieur, viendrait à être dépassé, ce dépassement resterait sans effet s'il était procédé, dans un délai de trois mois, aux remplacements nécessaires pour que le nombre d'Administrateurs en fonction ayant dépassé la limite d'âge puisse être maintenu. A défaut, le ou les Administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires d'office.

Une personne morale Administrateur ne peut, pour l'exercice de ses fonctions au sein de la société, conférer ou maintenir un mandat de représentant permanent à une personne physique âgée de plus de 76 ans ; à défaut pour la personne morale Administrateur d'avoir en temps opportun notifié à la société la cessation de fonctions de son représentant, celui-ci est réputé démissionnaire d'office le jour où il atteint l'âge précité.

### Article 14

Le Conseil d'Administration élit chaque année, à la séance suivant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, parmi ses membres, un Président qui doit être une personne physique et

sous sa responsabilité la direction générale de la société, avec les pouvoirs les plus étendus et dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales ou au Conseil d'Administration. Toute limitation des pouvoirs ainsi définis est inopposable aux tiers, sauf l'effet des dispositions légales en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties.

Le Président du Conseil d'Administration est toujours rééligible mais ses fonctions ne pourront être renouvelées au-delà de la séance suivant l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle il atteindra l'âge de 68 ans.

Aucun Administrateur ne peut être élu Président, s'il n'exerçait précédemment ces fonctions, dès lors qu'il a atteint l'âge de 65 ans. En outre, **le Conseil nomme, s'il le juge utile, parmi ses membres, un ou plusieurs Vice-Présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'Administrateur.**

Le Conseil désigne la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors des actionnaires.

#### Article 21

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

**Le bénéfice distribuable constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.**

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le

qui assume sous sa responsabilité la direction générale de la société, avec les pouvoirs les plus étendus et dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales ou au Conseil d'Administration. Toute limitation des pouvoirs ainsi définis est inopposable aux tiers, sauf l'effet des dispositions légales en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties.

Le Président du Conseil d'Administration est toujours rééligible mais ses fonctions ne pourront être renouvelées au-delà de la séance suivant l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle il atteindra l'âge de 68 ans.

Aucun Administrateur ne peut être élu Président, s'il n'exerçait précédemment ces fonctions, dès lors qu'il a atteint l'âge de 65 ans. En outre, lors de la séance suivant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil nomme parmi ses membres, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le ou les Vice-Présidents sont toujours rééligibles.

Le Conseil désigne la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors des actionnaires.

#### Article 21

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Ce dividende n'est pas cumulatif d'un exercice aux suivants.

Sur le surplus, l'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

Le solde, s'il en existe un, est attribué aux actionnaires à titre de deuxième dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou

paiement du dividende en actions ou en numéraire dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les fonds de réserves, de prévoyance et d'amortissement, ainsi que les primes d'émission et d'apport, pourront, quelle qu'ait été leur affectation initiale, recevoir toute autre affectation et être employés notamment à doter la réserve légale ou être utilisés à l'amortissement et au rachat des actions ou encore être répartis entre les actionnaires, le tout en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale Ordinaire.

compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions ou en numéraire dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les fonds de réserves, de prévoyance et d'amortissement, ainsi que les primes d'émission et d'apport, pourront, quelle qu'ait été leur affectation initiale, recevoir toute autre affectation et être employés notamment à doter la réserve légale ou être utilisés à l'amortissement et au rachat des actions ou encore être répartis entre les actionnaires, le tout en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale Ordinaire.

### Treizième résolution

**(Cette résolution a pour objet d'annuler six millions d'actions Schneider Electric SA, soit 3,7 % du capital social au 31 décembre 1999)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide de réduire le capital de 48 millions d'euros et d'annuler en conséquence 6 millions d'actions autodétenues, acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des 12 juin 1998 et 6 mai 1999.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé et pour le solde sur la prime d'émission.

Le capital social, tel qu'il a été converti le 14 janvier 2000 à l'euro, sera réduit de 1 291 388 624 euros à 1 243 388 624 euros et le nombre d'actions le composant de 161 423 578 à 155 423 578.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder à toutes mesures d'exécution de la présente décision et pour faire en général ce qui est nécessaire à sa bonne fin.

### Quatorzième résolution

**(Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire de la société, achetées dans les conditions fixées par ses Assemblées Générales, jusqu'à un maximum de 6,3 % du capital)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil, conformément à l'article

217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à faire annuler par la société ses propres actions acquises soit en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 mai 1999 dans sa septième résolution, soit en vertu de l'autorisation donnée dans la dixième résolution de la présente Assemblée, selon les modalités suivantes :

- Le Conseil est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la société dans la limite de 6,3 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée, et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé et pour le surplus sur la prime d'émission.

La présente autorisation est donnée, pour une période de **vingt-quatre mois** à compter de ce jour, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

### Quinzième résolution

**(Plan d'Épargne d'Entreprise)**

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre des dispositions des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, établis en application des articles 186 et 186-3 de la loi du 24 juillet 1966, autorise le Conseil à augmenter le capital social, en une ou

plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission de titres donnant accès au capital, réservés aux salariés définis ci-après, dans la limite de 5 % du capital. Cette décision comporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit desdits salariés.

Les salariés bénéficiaires des augmentations de capital présentement autorisées seront ceux de Schneider Electric SA ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966 et qui, au choix du Conseil, se trouveront remplir l'une ou l'autre des conditions ci-après :

- ou bien adhérer à un Plan d'Épargne d'Entreprise ;
- ou bien adhérer, d'une part, à un Plan d'Épargne d'Entreprise et souscrire, d'autre part, dans ce cadre, à ces augmentations de capital au travers d'un fonds commun de placement dont le portefeuille comprendra exclusivement des titres Schneider Electric SA.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de **cinq ans** à compter du jour de la présente Assemblée.

Le prix des actions souscrites par les salariés visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil relative à l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.

L'Assemblée Générale donne au Conseil, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette résolution annule et remplace la trente-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 1997 pour ses montants non utilisés.

### **Seizième résolution**

**(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser, en cas d'offres publiques d'achat ou d'offres publiques d'échange sur Schneider Electric SA, les autorisations d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital données par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 1999)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration de faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, des autorisations données au Conseil d'Administration par les dixième et onzième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 1999, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange sur les valeurs mobilières émises par la société.

La présente autorisation est conférée pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

### **Dix-septième résolution**

**(Approbation de la fusion absorption de la Compagnie Financière SGTE)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux apports et pris connaissance des modalités et conditions du contrat de fusion établi en date du 8 mars 2000 avec la Compagnie Financière SGTE, société anonyme au capital de 8 132 700 francs, ayant son siège social 40 avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 033 675, contrat aux termes duquel la Compagnie Financière SGTE fait apport à Schneider Electric SA de la totalité de ses actifs évalués à 560 271 989,79 francs, à charge pour cette dernière d'acquitter la totalité du passif, soit 261 068,15 francs,

- approuve l'opération de fusion telle qu'elle vient de lui être présentée ainsi que les apports stipulés dans le contrat de fusion en date du 8 mars 2000 et leur évaluation,

- décide, compte tenu de la date retenue pour l'évaluation des apports (31 décembre 1999), de faire rétroagir la date de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

- et, constatant que les diverses conditions suspensives stipulées audit contrat de fusion sont réalisées, décide que la fusion absorption de la Compagnie Financière SGTE est devenue définitive et que cette société se trouve dissoute à compter de ce jour, sans liquidation.

Schneider Electric SA étant propriétaire de la totalité des actions de la Compagnie Financière SGTE, la présente fusion n'entraîne pas, conformément aux dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966, augmentation de capital de Schneider Electric SA.

L'Assemblée Générale décide en outre que la différence entre la valeur totale des biens apportés par la Compagnie Financière SGTE 560 010 921,64 francs et la valeur comptable des actions Compagnie Financière SGTE au bilan de Schneider Electric SA 375 244 877,10 francs, soit 184 766 044,54 francs, constituera le boni de fusion qui sera inscrit au passif du bilan de Schneider Electric SA au poste "Primes d'émission, de fusion, d'apport".

### **Dix-huitième résolution**

(Prélèvements sur le compte  
"Prime de fusion")

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de prélever sur le compte "Prime de fusion" tel que constitué à l'issue de l'adoption de ladite réso-

lution, une somme de 291 197 890,72 francs pour la reprise de la réserve spéciale des plus-values à long terme de la Compagnie Financière SGTE.

L'Assemblée Générale autorise en outre le Conseil d'Administration à imputer sur ce compte ou toute autre prime antérieurement constituée l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la fusion.

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Mixte**

#### **Dix-neuvième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

# Responsables du document et du contrôle des comptes

## **Personne qui assume la responsabilité du document de référence**

A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le

patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Schneider Electric ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Boulogne-Billancourt, le 27 mars 2000

**Le Président-Directeur Général,**

Henri Lachmann

## **Attestation des contrôleurs légaux**

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés

ont fait l'objet d'un audit par nos soins pour les exercices 1997, 1998 et 1999.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 mars 2000

**Les Commissaires aux comptes,**

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ARTHUR ANDERSEN

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
MEMBRE DE PRICEWATERHOUSECOOPERS

Aldo Cardoso

Pierre Jouanne

Pascale Chastaing-Doblin Daniel Chauveau

# Tableau de concordance

## (Règlement COB 98-01)

Le rapport annuel étant enregistré comme Document de Référence visé par la Commission des Opérations de Bourse, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros des pages où figurent les renseignements demandés.

	Pages correspondantes du magazine “L’essentiel 1999”	Pages correspondantes du rapport annuel
1.1 Nom et fonctions du responsable du document	–	71
1.2 Attestation des responsables	–	71
1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	–	15
1.4 Politique d’information	27	10
3.1 Renseignements de caractère général concernant l’émetteur	1	2 <sup>e</sup> de couverture, 15 et 16
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	27	3 à 5
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	26	6 et 7
3.4 Marché des titres de l’émetteur	27	8 à 10
3.5 Dividendes	26	52, 60 et 63
4.1 Présentation de la société et du Groupe	9 à 21 et 28 à 43	2 et 3
4.3 Faits exceptionnels et litiges	–	14
4.4 Effectifs	1 et 25	3 et 41
4.5 Politique d’investissement	10 à 13	17 à 19
5.1 Comptes de l’émetteur et du Groupe	22 à 26	22 à 58
6.2 Intérêt des dirigeants dans le capital	–	7 et 10 à 14
7.1 Evolution récente	–	17 à 19
7.2 Perspectives d’avenir	2 et 3	19



Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 27 mars 2000 sous le numéro R.00-088. Il ne peut être utilisé à l’appui d’une opération financière que s’il est complété par une note d’opération visée par la Commission.



**Schneider Electric SA** Siège social :  
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt  
F-92500 Rueil-Malmaison (France)  
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00  
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00  
Internet : <http://www.schneider-electric.com>

Société anonyme  
au capital : 1 291 388 624 euros  
542 048 574 R.C.S. Nanterre  
Siret : 542 048 574 01775

Avril 2000

*\*Obtenez plus du spécialiste mondial de la distribution électrique et des automatismes industriels*